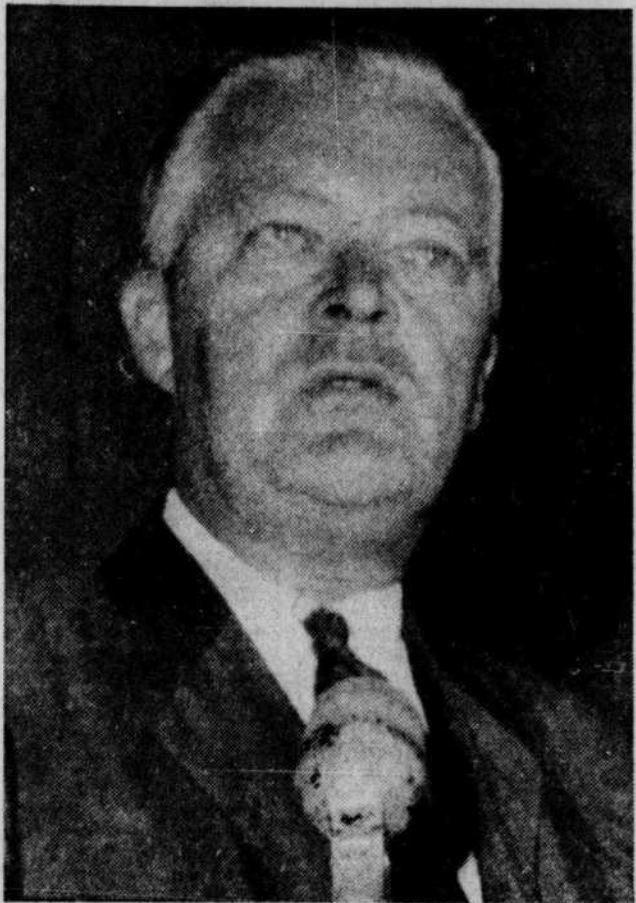




M. Jean Lesage à Toronto:

- fait l'apologie de sa politique centre-gauche
- fustige les doctrinaires
- prie la presse d'éclairer plutôt que de critiquer

TORONTO — Le premier ministre Lesage, s'adressant samedi soir à un groupe de journalistes venus de toutes les parties du Canada assister à la remise des prix nationaux de journalisme (National Newspaper Awards), a notamment

- fait l'apologie de sa propre politique, flexible, centre-gauche et ennemie des systèmes;
- fustigé tous ceux qu'il a qualifiés de "doctrinaires" et qui reprochent à son gouvernement de ne pas faire des progrès assez rapides;
- contesté que la presse doive être "l'opposition" — lui proposant plutôt le rôle de "ministre de l'opinion publique" — et repris ses récentes recommandations aux journalistes au sujet du sens des proportions qu'ils doivent préserver.

Les doctrinaires
Adoptant un ton qu'il a décrit lui-même comme étant celui des "Confessions dans lesquelles je décrirais mes réactions

Bordeaux a confirmé: 2e suicide

La Sûreté provinciale a confirmé qu'un deuxième suicide en une semaine est survenu à la prison de Bordeaux, vendredi soir.

La victime est Jean-Pierre Monette, 19 ans, qui ne purgait qu'une peine de six mois et qui devait quitter la prison cette semaine, avant terme.

Le suicide de Monette survient cinq jours après celui de Gilles Legault, militant indépendantiste qui attendait de comparaitre en relation avec le complot pour dynamiter des monuments aux États-Unis.

Normalement, Monette ne devait être libéré qu'en août prochain, mais le gouverneur Languay de Bordeaux a déclaré que Monette avait déposé une demande de liberté conditionnelle qui avait été acceptée en principe.

Le jeune détenu se serait pendu à l'aide de sa ceinture. On rapporte également qu'au cours de la semaine dernière, un détenu de cette même institution aurait été conduit sous escorte et en grand secret à l'hôpital Royal Victoria. Les autorités de l'hôpital et de Bordeaux gardent le silence complet sur cet incident mystérieux.

Voir page 2: M. Lesage

Washington accepte de participer à une conférence sur le Cambodge

WASHINGTON — M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat, a annoncé hier soir que les États-Unis étaient prêts à participer à une conférence sur le Cambodge qui grouperait les pays de l'Ouest, les pays communistes et du Sud-Est asiatique.

Dans un communiqué rendu public à Washington, M. Dean Rusk a ajouté que les États-Unis ont informé plusieurs gouvernements intéressés de la décision prise par le président Johnson d'accepter de participer à une conférence sur le Cambodge.

"Il a été proposé, déclare M. Dean Rusk, qu'une conférence internationale, composée des gouvernements des pays qui ont pris part à la conférence de Genève de 1954, soit convoquée pour considérer la question de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge."

"Après avoir étudié cette proposition avec le président (Johnson) la semaine dernière, et à sa demande, nous avons informé un certain nombre des gouvernements intéressés que si une telle conférence était convoquée nous y participerions volontiers."

Dans ce cas, poursuit le secrétaire d'Etat américain, "le président (Johnson) désignerait l'ambassadeur Averell Harriman, comme notre représentant aux discussions."

"Le Cambodge désire être indépendant et neutre", poursuit le communiqué du secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk. "Ici, comme ailleurs en Asie", ajoute-t-il, "les États-Unis soutiennent sans réserve le droit de chaque nation à déterminer son avenir."

"Le fait d'appuyer ce droit pour le Cambodge n'est nullement en contradiction avec le dessein de s'Etats-Unis d'appuyer le droit de toutes les nations du Sud-Est asiatique de mener une existence libre et indépendante."

La réunion d'une telle conférence, déclare-t-on dimanche soir dans les milieux officiels américains, dépendra en fait de la décision de certains autres pays. Ainsi le prince Norodom Sihanouk du Cambodge, aurait déclaré samedi à Phnom Penh qu'il n'était pas nécessaire d'inviter les États-Unis et le Sud-Vietnam à une conférence destinée à garantir la neutralité de son pays.

Les quatre pays de l'ancienne Indochine, le Cambodge, le Laos, le Nord et le Sud-Vietnam, avaient pris part à la conférence de Genève de 1954 en même temps que les États-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la France et la Chine populaire.

La pression du Vietnam SAIGON — Des avions américains et sud-vietnamiens ont

Martin: l'URSS change au contact de l'Ouest

WINDSOR, Ontario — Le ministre canadien des affaires étrangères, M. Paul Martin, a déclaré samedi soir que les relations commerciales du monde communiste avec les puissances occidentales avaient influé sur sa doctrine économique et ses techniques directrices.

Parlant devant le Club des femmes d'affaires et de profession de Windsor, M. Martin a déclaré que les relations commerciales avec le bloc sino-soviétique avaient eu pour effet d'entraîner ce dernier au cœur même de la vie internationale.

"Ces relations ont en effet stimulé les contacts entre hommes d'affaires et techniciens des deux camps."

Le ministre croit qu'il est raisonnable de penser qu'à longue échéance "la prospérité grandissante et l'évolution de la société technologique dans les pays du bloc sino-soviétique les amèneront à prendre un intérêt accru à la coopération internationale comme telle".

Les représentants des ministères de l'Industrie et des transports se réunissent à Ottawa pour discuter avec le ministre des affaires étrangères, M. Paul Martin, des mises à pied aux usines de la Société

porté hier de durs coups aux voies de communication routières et ferroviaires du Nord-Vietnam communiste, bombardant un pont avec peu de succès et endommageant lourdement un poste de traversier.

44 sorties ont aussi été effectuées par les avions à réaction américains sur le territoire du Sud-Vietnam, surtout dans les régions de Tam Ky et de Quang Ngai, sur le littoral du Centre-Vietnam, ainsi que dans la région de Tra Vinh dans le delta du Mékong.

Mais, d'autre part, pour la première fois depuis qu'ils ont pris position aux abords de l'aérodrome de Phu Bai, à 10 milles de Hô, dont ils sont chargés d'assurer la protection,

et d'éviter que le champ d'aviation ne soit coupé de la ville par les Vietcong, les fusiliers marins américains ont été attaqués ouvertement hier par les troupes du Front national de libération vietcong.

Deux "marines" ont été tués et quatre autres grièvement blessés, au cours de l'attaque de la petite position de défense éloignée qu'ils tenaient.

Ainsi se confirme l'insécurité qui règne autour de l'ancienne capitale impériale, chef-lieu de la province de Thua Thien, sur laquelle pèse depuis des mois déjà une lourde menace vietcong.

C'est la première fois que le Vietcong attaque directement une position des "mari-

nes" au Sud-Vietnam. A Danang, ils se sont jusqu'à présent bornés à créer un climat d'insécurité chaque jour plus fort, dû à l'intervention de tireurs isolés, des "snipers" comme les aînés des marines d'aujourd'hui en rencontraient dans les îles du Pacifique pendant qu'ils luttèrent contre les Japonais.

Samedi, un marin a été blessé au cours d'une patrouille aux abords de l'importante base aérienne de Danang. Les jours précédents, des coups de feu isolés avaient tenu en haleine les fusiliers-marins américains des positions proches de la colline 327, qui domine la base. L'autre jour, une grenade avait déjà fait explosion dans une position à Phu Bai.



La Fédération des femmes du Québec vient de naître

Regroupement des efforts pour réclamer:

- une enquête gouvernementale sur les conditions de travail des femmes
- l'application de la loi du salaire égal pour un travail à valeur égale
- la création immédiate de garderies de l'Etat
- la reconnaissance de l'autorité parentale et l'instauration d'un tribunal de divorce
- l'abolition des termes "ménagère" et "mère nécessaire"

(nos informations à la page 7)

Déblocage ou manœuvre?

par Jean TAINURIER

L'essentiel des efforts diplomatiques de ces dernières semaines portait, et porte toujours, sur la tenue d'une conférence internationale qui garantirait les frontières et la neutralité du Cambodge.

Depuis quatre ans, le premier ministre cambodgien, le prince Sihanouk, réclame sur tous les tons. Moscou et Londres, de leur côté, y sont nettement favorables, de même que la France et la Chine communiste.

La principale objection venait de la Maison-Blanche qui, jusqu'à hier soir, avait évité de répondre directement aux demandes de Phnom Penh prétextant un "examen détaillé" de la question.

Il est peu douteux, cependant, que la suite de l'échec de l'offre de "négociations inconditionnelles" du président Johnson, à Baltimore, que la diplomatie américaine se soit finalement décidée à débattre du problème cambodgien, sachant que le débat dériverait inévitablement sur le problème laotien et, par suite, sur l'ensemble de la crise indochinoise.

Même s'il se garde de faire la moindre allusion à une telle possibilité, le communiqué américain ouvre enfin la porte à la négociation globale. C'est le premier rayon de lumière dans un gouffre qui devenait de plus en plus obscur.

Reste à savoir si Pékin va maintenir ses positions d'hier. Mise au pied du mur et sachant elle aussi exactement ce que peut vouloir dire une conférence sur le Cambodge, la Chine va-t-elle en effet relever le défi de Washington?

Quant au Cambodge, après avoir maintes fois demandé la tenue de cette conférence, avait

même celle de 1961-62 sur le Laos, il indiquait brusquement hier une certaine répugnance à voir les États-Unis et le Sud-Vietnam éventuellement présents à Genève. La semaine dernière, ce même Cambodge demandait pourtant à Washington "d'ouvrir la porte de Genève". Les volte-face du prince Sihanouk restent toujours aussi déconcertants.

Mais les possibilités d'une négociation longtemps attendue sont telles, par le biais de cette conférence sur le Cambodge, qu'il sera aujourd'hui difficile de se dérober.

Les deux co-présidents de la conférence de Genève (Londres et Moscou) peuvent cependant

maintenant poursuivre avec plus d'optimisme leurs songes avant de proposer formellement une nouvelle rencontre en Suisse ou pour la troisième fois Chinois et Américains se rencontreront.

En "déblocage" ainsi une situation qui s'aggravait chaque jour, Washington tout en gagnant du temps sur le tableau vietnamien, ouvre des perspectives de paix intéressantes, encore que minces. On ne peut qu'espérer que l'accord de Washington ne soit pas dû à un raidissement de la Chine, raidissement que MM. Harriman et Gordon-Walker, actuellement dans le Sud-Est asiatique, auraient éventuellement perçu.

Pepin: une vraie "politique de grandeur" ne se contente pas de solutions de façade

par Jules LeBLANC

Le secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux a affirmé hier que la "politique de grandeur" du gouvernement Lesage ne doit pas être uniquement un slogan qui permette de n'apporter que des solutions de façade aux problèmes du Québec, sans les régler en profondeur.

Au cours du discours qu'il a prononcé lors du congrès général annuel du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Marcel Pepin a exploité ce thème en laissant clairement entendre que la "politique de grandeur" du gouvernement provincial risque actuellement d'être seulement

un slogan. M. Pepin a particulièrement parlé de la sidérurgie, des taudis et, de façon plus générale, de la "guerre à la pauvreté". Il a souligné qu'une société qui ne fournit pas à ses membres le minimum vital est aussi abominable que celle qui les prive de leur liberté.

Sidérurgie d'Etat
M. Pepin s'est réjoui de ce que la future aciérie québécoise soit établie à Bécancour,

mais il a de nouveau dénoncé le fait que cette vaste entreprise n'appartienne pas à l'Etat et, ainsi, ne sera pas un véritable levier économique entre les mains de toute la communauté québécoise.

Avec les \$250,000,000 que coûtera la sidérurgie, a-t-il affirmé, on peut faire mieux que créer 2,500 emplois (comme le fera la Sidbec). Alors que l'entreprise privée ne cherchera qu'à réaliser des profits, une entreprise d'Etat de cette envergure pourrait, tout en réalisant des profits, contribuer au développement économique du Québec, et en particulier créer des emplois.

Notamment, que les aciéries privées fixent les prix de l'acier et que la sidérurgie québécoise, si elle est privée, recopiera cette structure de prix. M. Pepin s'est demandé pourquoi le Québec consacrerait autant d'argent à une telle entreprise. Il vaudrait mieux avec cet argent créer immédiatement des industries secondaires, ce qui créerait des emplois nouveaux, a-t-il affirmé.

"La 'politique de grandeur' ne doit pas être uniquement un beau slogan", a-t-il ajouté.

Régime abominable

Réclamant de nouveau que le Québec parte en guerre contre la pauvreté, et, sérieusement, M. Pepin a souligné qu'il ne faut pas consacrer toute notre action dans ce domaine à "essayer de démontrer qu'on fait quelque chose, mais sans aller en profondeur. Par exemple, en ne rénovant que la façade des taudis."

Alors que des milliers de gens ne peuvent recevoir des soins médicaux présentement, le gouvernement Lesage confie à un comité le soin d'étudier ce problème et ce comité ne suggérera un plan qu'en 1967. Et encore, s'il en soumet un...

Evouant la situation "déplorable" dans laquelle les gens du quartier St-Henri vivent et signalant le problème des taudis et celui du chômage, le secrétaire général de la CSN a continué: "Faisons-nous suffisamment d'efforts pour attirer l'attention du public et des autorités sur le sort de ceux qui ne travaillent pas; ne sommes-nous pas en train de nous embourgeoiser?"

On parle du sort des populations qui vivent dans les pays totalitaires.

"Mais le régime dans lequel nous vivons n'est-il pas abominable? N'est-il pas bâti contre les hommes au lieu de pour les hommes, quand des milliers de gens n'ont pas de salaire, sont mal logés, ne peuvent être soignés, éduqués, etc? Est-ce si vrai que cela la liberté quand on n'a pas le minimum vital? Et on nous dit qu'il ne faut pas soulever ces problèmes parce que c'est dangereux pour la société."

Rappelant que St-Henri est un quartier essentiellement ouvrier, M. Pepin a poursuivi: "On remet tout en question au Québec. On devrait aussi remettre en question la situation des travailleurs et y apporter des solutions justes."

Le secrétaire général de la CSN, a alors révélé que cette centrale syndicale est à mettre au point un "projet de charte sociale des travailleurs du Québec pour leur assurer le minimum requis".

Le dilemme des libéraux - I Le pronunciamiento de Maurice Sauvé

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Les sujets d'irritation ne manquent pas dans la politique fédérale — elle obéit depuis cinq mois à la même logique que l'intrigue d'un roman réaliste — et il n'en est aucun qui échappe à la colère de M. Maurice Sauvé.

Il en a contre la faiblesse du premier ministre, l'ineptie de ses rapports avec la province de Québec, l'insuffisance de la représentation québécoise au Parlement et dans le ministère et l'état général d'infériorité dans lequel se morfond le Canada français dans les institutions qui dépendent du pouvoir central.

En termes plus nets, M. Sauvé reproche au premier ministre de ne pas s'entourer des hommes qui sont les plus aptes à le conseiller, de se laisser quelquefois dominer par la fraction la plus rétrograde du parti québécois et surtout de permettre à celle-ci de dominer le parti, à la députation de ne pas être à la hauteur de sa tâche et au gouvernement de ne pas se soucier de gagner la confiance de la province de Québec maintenant qu'il est assuré de son appui.

Il ne l'a jamais dit en autant de mots, sauf à M. Lester Pearson lors de leur rendez-vous du 13 février, mais il n'est pas nécessaire qu'il le dise. Quiconque connaît le ministre des forêts, n'est pas tout à fait étranger aux idées qui furent le ferment de la révolution tranquille et brûle comme lui du désir de les réaliser, devine aisément ses griefs.

LE PREMIER MINISTRE

De tous les membres du cabinet, le premier ministre est peut-être celui qui saisit le mieux les aspirations profondes du peuple québécois, mais il a de la peine à les refléter dans sa politique et il a commis la maladresse de placer toute sa confiance dans des hommes qui ne sont pas en contact étroit avec le jeune milieu canadien-français.

M. Maurice Lamontagne demeure son premier conseiller pour toutes les questions qui touchent la province de Québec, dit-on. M. Guy Favreau, ministre de la justice et leader québécois, est loin derrière quoiqu'il le rencontre beaucoup plus fréquemment.

Le premier ministre témoigne, d'autre part, d'une indulgence excessive à l'endroit de la vieille garde. Malgré les déboires récents qu'elle lui a suscités, il ne peut encore se résoudre à la dépouiller de son autorité sur l'organisation et les finances du parti. Il craint de ne pouvoir se dispenser de ses services en temps d'élection et juge plus prudent de l'épargner jusqu'à ce qu'il dispose d'une bonne majorité à la Chambre des communes.

LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE
Le discours du trône ouvrant la troisième session du 26e Parlement a corrigé en bonne partie les lacunes de la politique ministérielle. M. Sauvé reprochait surtout au gouvernement son manque d'invention. La mise en œuvre de l'assurance-maladie et la campagne contre la pauvreté sont conformes à ses vœux.

Le ministre avait personnellement déclaré la guerre à la pauvreté devant les anciens de l'université du Manitoba il y a plus d'un an et sa refonte de l'ARDA contient le schéma de la nouvelle politique du gouvernement.

LES RELATIONS AVEC QUÉBEC
M. Sauvé pense que la plupart des crises qui ont généré les relations fédérales-provinciales depuis deux ans auraient été évitées si le gouvernement de M. Pearson n'avait pas craint d'offenser la susceptibilité des autres provinces en engageant des négociations bilatérales avec le gouvernement de M. Lesage.

Quelques semaines après son entrée dans le cabinet il y a un an, le ministre des forêts fut l'un des artisans de l'espèce de concordat arrêté entre le pouvoir fédéral et la province de Québec. L'entente, par laquelle Québec acceptait de conformer son régime de retraite au projet fédéral en échange de concessions fiscales, avait été négociée secrètement entre les deux parties et M. Sauvé a toujours soutenu qu'elle devait servir de modèle aux relations futures entre les deux gouvernements.

LA DÉPUTATION
La représentation québécoise, tant au cabinet qu'à la Chambre des Communes, ne fait pas poids.

Nos députés ne sont pas de taille à traiter avec les représentants du Canada anglais dans les commissions de la Chambre ou à l'intérieur du caucus parlementaire. A peine bon nombre d'entre eux savent-ils s'exprimer clairement, passe encore de discuter.

Ils n'ont ni les connaissances, ni les facultés de travail requises pour pénétrer les problèmes extrêmement complexes que pose la société moderne. Combien seront en mesure, par exemple, de faire une critique rigoureuse de la future Société canadienne d'expansion, du programme d'assistance publique, du régime d'assurance-maladie, du programme de lutte contre la pauvreté sur le point d'être mis en œuvre par le gouvernement? Dans l'ensemble, les députés canadiens-français ne s'acquittent pas non plus de leurs devoirs avec la même conscience que leurs collègues de langue anglaise.

Voir page 2: Le dilemme des libéraux

Saskatoon: la grève scolaire prend fin mais le problème n'est pas réglé

La grève des 45 écoliers que leurs parents avaient retirés de l'école à Saskatoon, cesse aujourd'hui, mais le problème reste entier, en dépit de l'assurance du gouvernement libéral de M. Thatcher "d'étudier sérieusement le problème". La grève fait maintenant place à un mouvement qui, par divers moyens: intimidation et menace, persuadera les parents de langue française de ne pas récidiver et de ne pas protester davantage contre un article, d'une loi de l'éducation vieille de 60 ans. Cet article proclame que l'anglais

est la seule langue d'enseignement en Saskatchewan.

Des représailles économiques semblent s'amorcer contre certains animateurs de la grève d'écoliers. Cette grève ne devait pas durer plus de quatre jours et devait donc se terminer avec la fin du congé de Pâques; la loi prévoit une amende de \$10 pour chaque jour d'absence d'un écolier qui refuse de réintégrer l'école.

Tandis que les 45 écoliers rentrent en classe, certains de leurs parents s'inquiètent, l'un de la perte fort probable d'un important contrat, un autre, M.

Ernest Bourgault, du danger de perdre le crédit qui lui permet de faire prospérer une entreprise manufacturière dans le domaine de l'électronique.

Le président de la Commission des écoles séparées de Saskatoon, M. W. A. Reid, a souligné que la Commission continuera de s'en tenir à l'article 203 de la loi qui admet l'anglais comme unique langue d'enseignement. Il n'a pas voulu commenter la possibilité d'un entente avec les parents en soutenant qu'il n'en savait encore rien.

Un journaliste du Montreal Star, M. Frank Howard, a signalé de Saskatoon que l'homme de la rue exprime un certain étonnement devant le problème que soulèvent les Canadiens français, un groupe qui représente 6,46 p.c. de la population de la Saskatchewan.

Mais, les personnes interrogées se montrent dans l'ensemble sympathiques. Je ne vois pas pourquoi l'enseignement ne pourrait se donner en français à ceux qui le réclament et c'est dommage que les enfants en souffrent, a dit l'un d'eux.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

OFFRE D'EMPLOI

Titulaire de classe maternelle. Veuillez soumettre curriculum vitae au :

Commissaire d'école de McMasterville, B.P. 27, Beloeil

Directeur d'un laboratoire de langues, détenteur d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en arts, parfait bilingue, brevet supérieur d'école normale et autres qualifications universitaires, nombreuses années d'expérience, très bonnes références, accepterait un poste de directeur d'étude ou un principal d'école secondaire ou pour une compagnie solidement établie.

Ecrire à: CASE 1245, LE DEVOIR

TRADUCTRICE

Carrière prometteuse pour personne d'expérience et de préférence pourvue d'un diplôme en traduction ou étudiant en vue de l'obtenir.

Devra être dactylo compétente. Rémunération intéressante et excellentes conditions de travail.

Prière d'adresser votre demande:

**Directeur du Personnel
Imperial Oil Ltd.
2, Place Ville-Marie**

ou composez 861-4251, poste 350

LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL-DES-RAPIDES

demande

- Directeur général des écoles
- Psychologue scolaire
- Directeur d'éducation physique
- Directrice et professeur de maternelle.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

**PRÉSIDENT,
333, rue Cartier,
Laval-des-Rapides**

OCCASION EXCEPTIONNELLE EN ADMINISTRATION

On demande un jeune diplômé universitaire pour diriger notre service des commandes. Emploi à Montréal. Le candidat devra posséder les qualités suivantes:

1. Bachelier en Commerce, âgé de 24 à 28 ans, parfaitement bilingue.
2. Analyste, étant en mesure d'étudier rapidement et efficacement la direction du personnel.
3. Familier avec les systèmes de commandes usuelles, services techniques à ux clients et la direction de la distribution des responsabilités.

De l'expérience antérieure dans le domaine du service des commandes serait préférable mais non essentielle.

Excellent salaire initial selon les aptitudes du postulant et tous les bénéfices usuels.

Ecrire en mentionnant curriculum vitae à:

Case 1249, Le Devoir

AJUSTEUR AUTOMOBILE

Importante compagnie d'assurance recherche pour Montréal, ajusteur réclamations Automobile, 25 à 30 ans avec au moins 2 ans d'expérience. Bilingue. Voiture automobile fournie. Situation d'avenir.

Tél.: M. Davis 844-8632

PROFESSEURS DEMANDES

On demande un professeur de 6ème année et un de 7ème année avec au moins deux ans d'expérience et aussi une institutrice pour maternelle.

Salaires selon convention. Offres de services à être adressées à:

**C.P. 489
Bourlamaque,
Cré Abitibi-Est**

CENTRAL DYNAMICS LIMITED

Offre d'intéressantes situations permanentes à des dessinateurs seniors et intermédiaires. Le candidat senior devra posséder approximativement 10 ans d'expérience en dessin mécanique et dans la coordination de systèmes électroniques complexes. Le postulant intermédiaire devra avoir approximativement 5 ans d'expérience dans le dessin et la mise au point de systèmes à assembler.

Téléphonez à: M. S.R. Lord, 697-0810

CENTRAL DYNAMICS LTD.

147, boul. Hymus,
Parc Industriel, Pointe-Claire.

SPECIALISTE DES ACHATS

\$10,900 - \$12,300

**DIRECTION DE L'ENTREPOSAGE ET DE LA DISTRIBUTION
ministère de la Production de défense
OTTAWA**

Il existe actuellement un poste vacant qui pourra être offert à une personne possédant une expérience suffisamment importante de l'organisation et de la gestion d'un programme dont l'objectif est d'établir les méthodes les plus efficaces d'approvisionnement pour une grande variété de matériels et de services. La personne désignée à ce poste devra mettre sur pied, dans une région-pilote, un bon système d'étude des produits, puis se charger de faire adopter un programme approuvé des "méthodes d'approvisionnement" à l'intention des ministères et organismes de divers Centres d'approvisionnement régionaux au Canada.

Les personnes intéressées sont priées de fournir SANS TARDER un résumé de leur instruction et de leur formation à la

**COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA
OTTAWA 4 (Ont.)**

Prière de rappeler le numéro de concours 65-2275.

INGÉNIEURS DEMANDÉS

Pour participer à l'élaboration d'importants projets de génie civil. Occasion offerte dans tous les champs d'action de l'exercice de la profession pour des candidats ayant de 0 à 15 ans d'expérience.

Bénéfices d'assurance-groupe non-contributoires pour accidents, santé, frais onéreux, vie et d'un régime de retraite attrayant. Ambiance professionnelle.

Prière de s'adresser par écrit sous pli confidentiel en donnant toutes informations et précisions à:

**GEO. DEMERS
Ingénieur-conseil,
1425, rue de la Montagne
Montréal.**

La Commission des Ecoles Catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield

REQUIERT LES SERVICES DE:

Un directeur général des écoles associé (section française); salaire très intéressant attaché à ce poste.

Faire parvenir votre demande d'emploi en mentionnant vos aptitudes et votre curriculum vitae à:

Michel A. Rousseau,

Sec.-trés.

130 rue Ambassadeur, Pointe-Claire, Qué.

Le dilemme des libéraux

(Suite de la première page)

Au cabinet, dit-on, M. Sauvé est d'ordinaire le seul qui n'hésite pas à faire valoir ses vues sur des sujets qui n'intéressent pas que la province de Québec. Les autres sont peu bavards, ils se contentent d'intervenir si leur ministère est en cause ou si on traite de questions qui touchent le Québec.

Parmi cet auguste conseil dont la première et pratiquement la seule langue de travail est l'anglais, il y eut naguère des ministres canadiens-français qui savaient tout juste dire "yes" dans la langue seconde et auxquels échappaient les trois quarts de la discussion. Il s'en trouve encore aujourd'hui dont l'intelligence de l'anglais est singulièrement réduite.

LA SITUATION AU CANADA FRANÇAIS

Malgré les beaux discours proclamant l'égalité des partenaires de la Confédération, l'infériorité du Canada français non seulement au niveau administratif, mais encore au niveau politique saute aux yeux. Les portefeuilles économiques — finances, commerce, transport, agriculture, industrie, défense et production pour la défense — restent aux mains des ministres de langue anglaise. Les Québécois sont confinés au domaine culturel, juridique ou administratif à l'exception de M. Sauvé, responsable de l'ARDA.

M. Tom Kent, premier conseiller du gouvernement en matière économique et sociale qui vient d'être placé en charge du programme de lutte contre la pauvreté, n'a pas son correspondant de langue française.

Tandis que la plupart des ministres de langue française ont attaché à leur cabinet au moins une personne de langue anglaise, seul M. Paul Martin parmi les ministres de langue anglaise a eu cette attention à l'endroit d'un Canadien français.

Le premier ministre lui-même ne s'est pas soucié d'inclure un Canadien français dans son personnel immédiat. Les hommes-clés de son entourage sont, outre Tom Kent, M.M. Richard O'Hagan, secrétaire de presse, James Regan et Hal Dornan, adjoints spéciaux, et James Coutts, secrétaire particulier. Un Canadien français est attaché à son bureau à titre de secrétaire à la correspondance.

CHASSER LA VIEILLE GARDE

Tous ces maux sont reliés de près ou de loin à la vieille garde et à l'empire qu'elle exerce encore sur le parti québécois, estime M. Sauvé.

La vieille garde? Elle a été longtemps représentée par trois sénateurs, M.M. Louis Gélinas, Eugène Lefrançois et Azelus Denis. Aux dernières nouvelles le premier gérât les fonds du parti, le second administrait la caisse d'urgence et le troisième, même s'il ne fait officiellement partie d'aucune commission, maîtrisait une partie de l'organisation dans la région de Montréal.

Si la vieille garde était dépourvue de toute influence, dit M. Sauvé, il serait possible d'attirer dans le parti libéral des hommes jeunes, dynamiques et compétents qui pourraient renforcer la députation et décapiter ses facultés. Les intérêts du Canada français seraient mieux défendus et notre participation aux affaires de l'Etat fédéral serait plus étroite.

La vieille garde riposte en accusant M. Sauvé de vouloir accaparer la direction du parti, "entraîner ses amis intellectuels à Ottawa et imposer sa dictature à la députation fédérale."

En réalité, M. Sauvé ne réclame rien pour lui. Du moins, ouvertement, il propose simplement de remettre la caisse et l'organisation du parti entre les mains de M. Louis de Gonzague Giguère, déjà directeur général des libéraux québécois, et de lui abandonner toute autorité.

Le ministre fait pleinement confiance à M. Giguère pour débarrasser le parti de ses éléments indésirables à condition qu'on ne permette pas à ceux-ci d'en appeler à une autorité supérieure, tel par exemple le leader québécois, M. Guy Favreau. M. Sauvé craint que le ministre de la justice ne manifeste lui aussi trop d'indulgence pour les gens de la vieille garde.

Le premier ministre a déjà placé M. Giguère en charge de l'organisation électorale, mais il n'a pas déplacé ce qu'on sache, le sénateur Gélinas et ceux qui assurent avec celui-ci le contrôle de la caisse du parti.

L'ÉCHEANCE: L'ÉLECTION

L'urgence des réformes proposées par M. Sauvé est conditionnée par la proximité d'une élection. Le ministre tient qu'une élection générale, dans les conditions actuelles, serait un trompe-l'œil pour autant qu'elle concernerait la province de Québec: elle ne changerait rien, ne garantirait pas une meilleure représentation à la Chambre, une politique mieux adaptée aux besoins du peuple canadien-français et des rapports plus harmonieux avec le gouvernement provincial.

L'échéance ainsi fixée par M. Sauvé peut paraître hâtive et ses collègues du cabinet, en effet, comprennent mal son impatience. Mais, pour le ministre, l'échéance est encore trop lointaine et les changements qu'il réclame ont déjà trop tardé, car voilà bientôt cinq ans qu'il insiste sans relâche sur le renouvellement des cadres du parti.

Il a déclaré la guerre à la vieille garde dès son entrée dans le parti libéral à titre de secrétaire de presse de M. Jean Lesage en 1960. A l'époque, ses alliés étaient nombreux, mais ils se sont volatilisés lorsque les libéraux fédéraux ont pris le pouvoir en avril 1963.

La vieille garde a alors enregistré contre lui une victoire éclatante, réussissant à l'écarter du premier cabinet de M. Pearson. Les prochains mois diront si elle demeure assez puissante pour répéter son exploit.

M. Choquette et les frustrations des C. français

CHICOUTIMI — Le député de Lotbinière aux Communes, M. Auguste Choquette, a déclaré à Chicoutimi que les Canadiens français n'ont pas accepté la conquête de 1760 et que, depuis ce temps, ils ont réagi passivement et accumulé maintes frustrations.

M. Choquette, qui s'adressait aux membres d'un club social, a précisé qu'aujourd'hui le tout éclate et aboutit à des extrémismes, l'exemple le plus frappant étant le séparatisme.

Se disant fédéraliste, le conférencier a noté que le séparatisme draine la sympathie de tous les Canadiens français et entraîne un reniement des anciennetés françaises. En terminant, M. Choquette a dit que les Canadiens français devaient cesser de se sentir frustrés au Canada, car plus ils avancent dans le temps, plus ils possèdent un prestige intellectuel, une compétence morale et une force économique puissante.

cais devaient cesser de se sentir frustrés au Canada, car plus ils avancent dans le temps, plus ils possèdent un prestige intellectuel, une compétence morale et une force économique puissante.

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal - 937-9324

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

DUPUIS & MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — 526-1654

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775

SARRA - BOURNET & AUDET
ARCHITECTES
159, rue Principale
HULL, P.Q. — 777-4994
110, rue York,
OTTAWA, Ont. — 232-5912

PAUL-O. TRÉPANIÉ
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 - 842-9528

M. Lesage

(Suite de la première page)

sure de son vide par celle de son assurance."

"Malheureusement, quand on dirige un gouvernement, on ne sait jamais trop bien si les gens nous suivent... ou nous poursuivent!"

"Les pseudo immuables principes politiques et économiques doivent, quoi qu'en disent les auteurs de systèmes, s'adapter aux réalités de la vie, car rien n'est têtue comme un fait. Mais avec l'aplomb qui caractérise ceux qui ne se rendent pas très bien compte de la situation, avec un esprit dogmatique qui est la puérilité souffrante de la jeunesse, il y a des gens qui nous font presque haïr nos propres idées, des idées que l'on entretenait avant leur naissance."

Le centre-gauche

Le premier ministre a défini sa propre philosophie politique par opposition à ceux qu'il qualifie de doctrinaires: "Pour ma part, a-t-il dit, je croirai toujours que c'est une preuve de santé morale et intellectuelle de douter de la connaissance innée des solutions, de sa propre science infuse ou même acquise chez les théoriciens. Et cette absence de système, ce refus d'un système, je soutiens que c'est — loin de n'être pas une pensée politique — une philosophie politique en soi."

Fidèle au ton des "Confessions", M. Lesage a confié qu'il rêve d'un futur petit dictionnaire canadien où on lirait un article ainsi libellé:

"LESAGE (Jean) 1912-2012, prit sa retraite à 88 ans, après avoir été premier ministre durant 50 ans. Ennemis des systèmes conçus avant l'expérience, il ne voyait être qu'un modeste relais dans la marche ininterrompue vers une société aussi humaine que possible."

Plus tôt, le premier ministre avait demandé: "S'adapter aux circonstances, sauter sur la rondelle lorsque la chance nous l'offre, à la portée du bâton, frapper un coup de circuit quand le destin lance une balle rapide au milieu du marbre, est-ce manquer de style, être opportuniste, pratiquer la politique du hasard aveugle? Bien au contraire!"

"Poursuivant mes Confessions, dit-il plus loin, je vous dirai que je suis un extrovert et que je ne me sens vraiment heureux que dans de nombreux contacts humains. Pour le nombre d'années que j'ai vécu, je crois que peu d'hommes peuvent se vanter d'avoir rencontré autant de leurs concitoyens et d'avoir parlé autant à cœur ouvert avec eux. Cela me donne une assez forte dose d'assurance pour vous dire que j'ai vraiment l'impression, en me disant de centre-gauche, de traduire en même temps l'opinion politique de la grande majorité des Canadiens."

"Mon système de n'avoir pas de système rigide, dit-il enfin,

mon absence de préjugés devant les problèmes et leurs solutions les plus raisonnables, tout cela est, en somme, une espèce d'éventail des positions politiques, un éventail que l'on retrouve non pas seulement dans un Conseil des ministres mais dans le même homme. Et pour reprendre la comparaison dont je me suis servi, celle du chauffard politique, je peux soutenir qu'avec le terrain que je crois couvrir, on ne peut me doubler ni par la droite, ni par la gauche, sans se jeter dans le fossé!"

Et les journaux

Quant aux journaux, M. Lesage ne croit pas qu'ils doivent jouer un rôle d'opposition. "Car il n'appartient pas plus d'une façon exclusive à l'opposition de surveiller le gouvernement qu'il n'appartient à votre adversaire seul de vous indiquer la flaque de boue dans laquelle vous allez mettre le pied. Voilà pourquoi j'ai toujours considéré les journaux sérieux... comme des membres de mon conseil exécutif, titulaires du ministère de l'opinion publique."

"La vérité, selon le premier ministre, — c'est-à-dire en pratique la presse libre et courageuse — est un excellent remède à tous les maux politiques, mais il faut savoir lire sur l'ordonnance le mode d'emploi... Rien ne doit être caché, toute vérité doit être bonne à dire, mais en expliquant sa portée véritable avec un sens parfait de la responsabilité. Quand un journaliste rapporte une vérité amère, il doit l'accompagner, non pas de sucre, mais d'explications qui établissent où elle s'arrête, qui elle ne touche pas, les pires mensonges sont les mensonges par omission. Le journaliste ne doit pas ménager son indulgence à celui qui la mérite et il doit avoir pour crière: s'agit-il d'un bâtisseur ou d'un profiteur?"

M. Lesage a particulièrement insisté sur la responsabilité qui incombe aux journalistes dans la crise que traverse présentement le Canada. "C'est à vous, a-t-il dit, qu'il appartient de lutter contre le désarroi, l'indifférence, la résignation, l'égoïsme; qu'il appartient de contrebalancer les forces de division... Vous devez rappeler que "français" et "anglais" sont des prénoms et que notre nom de famille, c'est "Canadien". Nous devons tenir à notre patronyme, mais nous devons aussi tenir à notre prénom comme à notre individualité, comme à notre âme, sans complexe d'infériorité ou de supériorité."

DECORATEUR

LAURENT LAMY

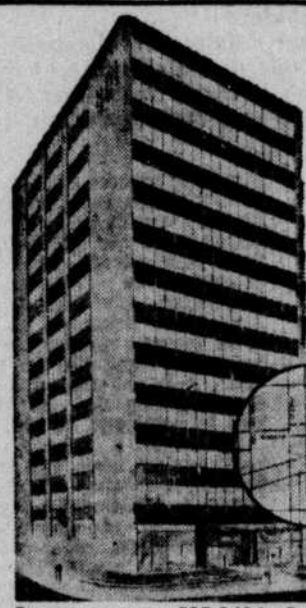
DECORATEUR-ENSEMBLIER

788, Wilber
Montréal 8 — 737-1955

BUREAUX LUXUEUX

Centre Professionnel de Montréal
Angle Sherbrooke et St-Hubert

- OCCUPATION IMMEDIATE
- SITUATION PROXIME DE LA STATION DU METRO
- AIR CLIMATISE Stationnement intérieur
- SERVICE GRATUIT DE PLANIFICATION Salle de conférence à votre disposition
- DIVISIONS INTERIEURES ET FIXTURES GRATUITES POUR VOUS CONVENIR



Renseignements: 527-2496 R. Duhamel

P. Lajeunesse

COMPTABLES AGRÉÉS

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé

132 ouest, rue St-Jacques

Chambre 813 — 849-2071

Gilles Ménard, C.A.

Comptable agréé

3310, ave. Maplewood, apt 9

Montréal, Qué. RE. 7-9725

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

SYNDICAT PROVOST, C.A.

2596, boul. Rosemont

RA. 2-1109

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN D. VIAU, C.A.

H. LIONEL ROBIN, C.A.

JACQUES R. CHADILON, C.A.

ARMAND H. VIAU, C.A.

I. SERGE GÉRAIS, C.A.

PO. 9-3871

4926, ave. Verdun Verdun

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A., Julien P. Bélair, C.A.

Leon Côté, C.A.

Henri Lacroix, C.A.

Marcel Ducharme, C.A.

Robert Lacroix, C.A.

Paul-E. Bonnier, C.A.

Conseils à M. Charité, C.A., — E. Beaulieu, C.A., G. Marcor, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI

132 OUEST, ST-JACQUES, MONTREAL 842-4691

E. H. Knight, C.A.

Lionel Roussin, C.A.

Raymond Fortier, C.A.

Clément Primeau, C.A.

Pierre Lesage, C.A.

Pierre Chénier, C.A.

Gilles Trépanier, C.A.

Marcel Mercier, C.A.

Bernard Lacroix, C.A.

Emile Malenfant, C.A.

Gilles Lévesque, C.A.

Pierre Plamondon, C.A.

Emilien Gauthier, C.A.

Gérard Lafontaine, C.A.

Georges A. Roussin, C.A.

Conseils à M. Charité, C.A., — E. Beaulieu, C.A., G. Marcor, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI

132 OUEST, ST-JACQUES, MONTREAL 842-4691

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE MONITEURS ET MONITRICES

(\$4,000 - \$4,800)

Services du Bien-être de l'enfance et de la Protection de la jeunesse
Ministère de la Famille et du Bien-être social

LIEU DE TRAVAIL: Centre Berthelot, situé à Rivière-des-Prairies, Montréal.

NATURE DU TRAVAIL: Sous direction, assurer dans l'unité une présence humaine constante et active. Faire exécuter aux jeunes les programmes établis, exercer une surveillance durant les activités et y participer; collaborer, par une observation appropriée du comportement de chaque jeune, à la tenue à jour d'un dossier cumulatif individuel.

AVANTAGES: Faire carrière auprès de l'enfance socialement inadaptée. Occasions d'avancement et de perfectionnement, stabilité d'emploi, pension et autres avantages sociaux.

QUALITES REQUISES: Diplôme de 11e année d'études secondaires ou scolarité plus poussée, avec de préférence une certaine formation spécialisée; expérience de deux ans dans le domaine de la délinquance ou dans une institution pour les jeunes. Qualités personnelles appropriées. Les candidats ne devront pas avoir moins de 21 ans ou plus de 35 ans à la date de fermeture du concours. Pour les postes de monitrices, seules les candidatures de personnes célibataires seront considérées.

NOTE: Les candidats seront convoqués à une épreuve écrite d'aptitudes et ensuite à un examen oral à Montréal.

Les personnes compétentes intéressées doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission du service civil, 50, rue Saint-Joseph est, Québec, ou 1454 rue de la Montagne, Montréal. Ce concours demeurera en vigueur jusqu'à ce que les postes soient comblés, ou au plus tard jusqu'au 30



M. Pepin condamne la Canadair

Le secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a réclame hier l'adoption d'une loi "anti-scabs" et demandé que le gouvernement provincial amende le code du travail de façon à permettre vraiment aux travailleurs d'exercer leur droit de grève.

De son côté, le président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Gérard Picard, a dénoncé "la négligence et l'incurie du gouvernement provincial" devant ce qui

se passe à Canadair, ainsi que les attitudes antisyndicales de la compagnie.

Le congrès général annuel du Conseil central a alors adopté à l'unanimité

une résolution dans laquelle il appuie la grève des machinistes de Canadair et condamne cette avionnerie montréalaise pour les attitudes qu'elle a adoptées depuis le début du conflit.

Une journée de deuil national en mémoire du massacre d'Istanbul

Quelque 2.500 Arméniens de Montréal ont participé en fin de semaine à un défilé solennel en mémoire des massacres de Turquie qui ont coûté la vie à plus de deux millions de leurs compatriotes il y a cinquante ans.

Ils s'unissaient en cela aux Arméniens du monde entier qui marquaient samedi, par une journée de deuil national, le cinquantième anniversaire du jour où fut donné le signal de ces massacres, à Istanbul, le 24 avril 1915.

Les marcheurs, conduits par les scouts de cette nationalité, ont emprunté le boulevard Dorchester pour se rendre au square Dominion où s'est tenue une cérémonie, présidée par les chefs religieux des quatre communautés arméniennes locales.

Le soir, à l'Auditorium Le Plateau, se tenait un grand rassemblement en présence de

plusieurs personnalités religieuses et civiles. M. Jean-Marc Léger, journaliste au DEVOIR, qui était au nombre des orateurs, a déclaré que le douloureux anniversaire devait intéresser véritablement tous les hommes, parce que "dans l'homme arménien c'est l'homme tout court qui a été frappé, blessé et abasourdi".

"La terrible inaction et le honteux silence du reste du monde à l'heure du massacre et dans les années qui suivirent font notre commune culpabilité et alimentent notre commun remords", a dit M. Léger.

Si aujourd'hui la conscience et les institutions internationales sont en mesure d'empêcher que se répandent des génocides de cette ampleur, c'est peut-être au sang des martyrs arméniens, et d'autres après eux, que nous devons ce progrès, encore relatif d'ailleurs, et combien fragile, a soutenu M. Léger.

Mais l'histoire a de ces singuliers et merveilleux retournements, et aujourd'hui les millions d'Arméniens repartis dans le monde continuent d'illustrer les valeurs spirituelles et culturelles qui sont leur et rien n'interdit de penser que demain une communauté nationale arménienne, libre et fière, retrouvera sa place sur la carte du monde et dans l'histoire de l'humanité, a conclu le conférencier, en souhaitant que les Canadiens français fassent leur profit des richesses que leur apportent les héritiers d'une grande civilisation.



Du haut de la voie d'accès au pont Jacques-Cartier, les militants indépendantistes rendant hommage à Gilles Legault, devant le monument aux Patriotes de 1837. (Photo Le Devoir, par Denis St-Jean)

L'indépendance: recrudescence d'agitation publique durant le week-end à Montréal

Manifestations, bombe et arrestations ont marqué une recrudescence de l'agitation autour de l'indépendance du Québec en fin de semaine dans la métropole.

Samedi après-midi, près de 500 personnes ont défilé dans l'ordre jusqu'au monument aux Patriotes, dans un hommage public du Rassemblement pour l'indépendance nationale à Gilles Legault, qui s'est suicidé à la prison de Bordeaux.

D'autres groupes de militants indépendantistes qui s'étaient joints au RIN ont continué de manifester après la cérémonie, se rendant rue Berri où des vitrines du poste de radio CJMS ont volé en éclats.

La veille, vendredi soir, une bombe a été trouvée au palais de justice où le sergent-détective Léo Plouffe a été dépêché pour désamorcer l'engin.

Dans un autre coin de la ville, la police procédait à 62 arrestations dans un lieu qu'elle a décrit comme étant un "nid de débauche séparatiste."

HOMMAGE A LEGAULT

Après quelque hésitation relative au parcours à suivre, les quelque 400 personnes qui s'étaient donné rendez-vous sur le

Champs-de-Mars, derrière l'hôtel de ville samedi, à trois heures, se sont mises en marche en direction du monument aux Patriotes de 1837, situé sous la voie d'accès au pont Jacques-Cartier.

Empruntant la rue Notre-Dame, les militants du RIN, auxquels s'étaient joints des partisans des Chevaliers de l'indépendance, sous la direction de Reggie Chartrand, ainsi que des membres des groupes "Parti Pris" et "Révolution québécoise", ont scandé des slogans indépendantistes tout le long du trajet.

A travers les "Le Québec aux Québécois" perçaient d'autres slogans du type: "Wagner au poteau", "Parizeau, assassin", "Tanguay, assassin". La manifestation avait pour but de rendre hommage à Gilles Legault et de protester contre la façon dont ce dernier a été traité à Bordeaux où il s'est donné la mort.

Devant le monument, une centaine d'autres militants et de curieux se sont joints aux marcheurs. Haranguant la foule, le chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale, M. Pierre Bourgault a déclaré que Gilles Legault était "non seulement un grand patriote, mais un ami", qu'il était innocent et que "sa mort en a fait une autre victime du régime qui, depuis 200 ans, s'est installé ici par la violence et y a semé la mort non seulement physique, mais psychologique".

Il faut, dit-il, nous souvenir de ce jour de 1963 qui nous fait un devoir de reprendre à façonner nous-mêmes l'histoire qui est la nôtre, celle de nos patriotes. Il faut nous souvenir de ce jour: il faut que MM. Lesage et Wagner s'en souviennent aussi.

M. Bourgault a qualifié d'"écœurante" la déclaration de M. Lesage qui a dit, en parlant du suicide de Legault, que les journaux devraient cesser de faire "des huit colonnes avec des chiens écorchés".

Gilles Legault s'est pendu avec la courroie de sa béquille alors qu'il attendait de comparaître en rapport avec un complot pour dynamiser des monuments historiques aux Etats-Unis. Il était membre actif du RIN.

La femme du défunt accompagnait le groupe de militants indépendantistes à la manifestation et elle a déposé une couronne de fleurs au pied du monument. Après le discours de Bourgault, le RIN a déclaré la manifestation close, mais une fraction de quelque deux cents militants a décidé de continuer les démonstrations.

Is se sont rendus par la rue St-Catherine jusqu'aux environs de Berri, invitant un public populaire tantôt amusé, tantôt choqué, nombreux en ce jour des émeutes, à se joindre à eux. En tête du défilé figurait l'enseigne du FLQ: deux triangles bleus et étoile rouge sur fond blanc.

Aux cris de "Le Québec aux Québécois" se mêlaient cette fois ceux de "Le Québec aux ouvriers".

Quelques incidents mineurs le long du parcours ont conduit à l'arrestation d'un individu qui a été relâché. Les manifestants se sont dispersés par groupes et l'un d'eux s'est rendu au Palais du commerce qui abrite le poste CJMS. Des fenêtres ont été brisées, en guise de protestation, dit-on, contre l'hostilité du poste envers les indépendantistes.

Dans la nuit de samedi, la police a découvert une bombe derrière le Palais de justice de Montréal. L'expert en explosifs de la sûreté municipale, le sergent Léo Plouffe a été envoyé sur les lieux et a fait sauter le petit engin, deux bouteilles d'essence et un mécanisme d'horlogerie, sans qu'aucun dommage ne soit causé.

Vendredi soir, au restaurant "Le Mas", rue Maisonneuve, dans l'est, la police a arrêté 62 personnes, dont 55 en bas de 18 ans, garçons et filles. Ces derniers ont été relâchés, mais les sept adultes devront comparaître ce matin sous l'inculpation d'avoir été trouvés "dans une maison de débauche".

La police a déclaré avoir découvert sur place quatre bâtons de dynamite dans ce restaurant qui, selon la police, n'avait pas de permis et était connu comme un "foyer d'agitation séparatiste".

Les ingénieurs syndiqués du gouvernement autorisent leur exécutif à faire la "grève"

Les ingénieurs syndiqués du gouvernement provincial ont autorisé samedi leur exécutif à prendre les mesures voulues, y compris si nécessaire le déclenchement de "journées d'étude" (grève), si le premier ministre Lesage ne reconnaît pas leur syndicat d'ici le 15 mai. Par reconnaissance, ils entendent la déduction des cotisations syndicales à la source, des congés sans solde pour activités syndicales, le droit d'affichage, et enfin des négociations immédiates sur quelques questions prioritaires, notamment les salaires.

Jusqu'à maintenant, le premier ministre a répondu à toutes les démarches du syndicat (qui groupe 273 ingénieurs fonctionnaires) que le problème des ingénieurs devait être étudié, comme celui des autres fonctionnaires, par le comité paritaire chargé de préparer une nouvelle législation.

tion du travail pour la fonction publique. Il a précisé qu'il ne saurait être question de négocier séparément avec des groupes individuels.

Les ingénieurs syndiqués recommandent que le comité paritaire poursuive l'étude des questions générales mais que le gouvernement désigne des représentants pour négocier avec les ingénieurs au sujet des problèmes particuliers de ces derniers.

Quant à la future législation du travail dans la fonction publique, les ingénieurs demandent qu'elle prévienne des négociations sur toutes les conditions de travail, sans exception. Ils demandent aussi, à l'instar du syndicat des fonctionnaires provinciaux, que la loi du service civil, ou toute autre loi du travail dans la fonction publique, soit dorénavant subordonnée aux conventions collectives.

Les ingénieurs du gouvernement sont le deuxième groupe d'ingénieurs syndiqués à se prononcer en faveur d'une grève au cours de la fin de semaine. Les ingénieurs de l'Hydro ont adopté la même attitude (voir à ce sujet nos informations à la page 16). D'autre part, les ingénieurs de la Ville de Montréal menacent de faire la grève à partir de lundi prochain si aucune entente n'intervient avec les autorités municipales sur quelques points essentiels, dont la juridiction du syndicat.

Epatez
VOS AMIS DE L'EXTERIEUR
avec un dîner au steak
chez
Moishe's
STEAK HOUSE
Les meilleurs bifstecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent — Permis complet — V.I. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

"l'homme l'autre bord du pont vend moins cher"
CHRYSLER - DODGE
VALIANT - SIMCA
VASTE TERRAIN
D'AUTOS USAGÉES
Longueuil
AUTOMOBILE LTÉE
AUSI LOCATION à long et court terme
268 St-Charles ouest, Longueuil
OR. 4-1571

Vous installez vos bureaux dans un immeuble moderne?
LOUEZ
un ameublement fonctionnel
conçu selon vos besoins vos locaux vos goûts
• La location est économique
• La location est pratique
• La location est la formule des hommes d'affaires
Documentation et devis gratuits
ROGER VIGEANT & CIE Ltée
9350, Esplanade, Montréal 11 Tél. 384-6192

ASSURANCE
AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
Québec 872-7186
St-Hilaire 467-5636

Poursuite de la médiation auprès des artistes

Le juge François Chevalier, de la Cour supérieure du Québec, a rencontré M. Pierre Boucher, président de l'Union des artistes et d'autres représentants syndicaux, au sujet du conflit syndical à la Place des Arts de Montréal.

Il n'y a pas eu de déclaration après la réunion, le juge Chevalier ayant demandé que les parties en cause s'abstiennent de dire quoi que ce soit durant sa médiation.

Parmi ceux qui ont assisté à la réunion, on remarquait M. Henry Comor, de Toronto, président de l'Association des artistes canadiens de la radio et de la télévision; M. Laurent Châteaufort, d'Ottawa, représentant du Congrès du travail du Canada; M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec; et M. Guy Fournier, de la Fédération des auteurs et artistes du Canada.

Hier, à Ottawa, le juge Chevalier a rencontré les représentants de l'Actors' Equity.

Elections chez les créditistes

Les créditistes de Montréal, réunis hier en congrès dans la métropole, ont procédé à l'élection d'un nouvel exécutif régional.

E. Eugène Caraghiour, ingénieur professionnel et ancien vice-président provincial, a été élu président.

Le Dr J.C. Lévêque, de Beauharnois, a été élu vice-président de même que MM. Armand Lavigne et Real Verville, tous deux de Montréal.

Adaptées aux besoins du salarié, les caisses d'économie et de crédit progressent rapidement

par Evelyn GAGNON

Le président de la Fédération des caisses d'économie et de crédit du Québec, M. Albert Rémillard, a souligné samedi au deuxième congrès annuel de cet organisme l'essor rapide qu'a connu son mouvement au cours de la dernière année, essor qui vient selon lui de l'adaptation de la Fédération aux besoins actuels des salariés en matière d'épargne et de crédit.

Les présences au congrès illustraient d'ailleurs l'expansion de la fédération. Alors qu'il y avait l'an dernier cent congressistes, il y en avait 200 cette année. Le nombre des caisses est passé en 12 mois de 32 à 69 et 22 autres sont en voie de formation. L'actif de la fédération, d'autre part, est passé de quelque \$19,000 à \$111,916.

Les caisses-membres sont formées de personnes appartenant à la même entreprise ou au même groupe professionnel. M. Rémillard estime que c'est la une des principales causes du succès du mouvement.

"En effet, dit-il, d'une part les salariés sont forcés de recourir au crédit, qui est devenu une partie intégrante du régime économique, et d'autre part, pour obtenir ce crédit, ils n'ont la plupart du temps comme garantie que leur seule réputation de travail et d'intégrité".

"Or dans les grands centres urbains, poursuit M. Rémillard, et même dans les petites villes, c'est à l'usine, à l'atelier ou dans les groupes professionnels que l'homme passe la majeure partie de son temps, c'est là qu'il crée des liens, qu'il se fait le mieux connaître. Une institution économique adaptée à ces besoins ne peut donc manquer de plaire et surtout de répondre aux besoins".

Notons que les caisses d'économie affiliées à la fédération

Bien digérer c'est mieux vivre!



Aidez votre digestion en buvant quotidiennement Vichy CÉLESTINS. IMPORTÉE DE FRANCE, Vichy CÉLESTINS est une eau minérale absolument naturelle reconnue internationalement pour faire du bien au système digestif. Légèrement thérapeutique, à cause de sa teneur en sels minéraux, c'est une eau de régime appréciée qui convient à tous, aux enfants comme aux adultes. CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations. Demandez toujours **CÉLESTINS** l'eau qui fait... du bien!

NETTOYAGE du PRINTEMPS
Pour redonner à votre intérieur un air printanier, n'attendez pas, confiez le nettoyage de vos draperies, housses tapis etc. à Jolicoeur aussi tapis mur à mur nettoyés à domicile.
LA. 1-2161
Jolicoeur
Fondé en 1907
100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

EDITORIAL

Pour l'efficacité du transport en commun

En présentant au Conseil municipal, mercredi dernier, le budget de Montréal pour la prochaine année fiscale, le président de l'Exécutif a réclamé une fois de plus la participation des villes voisines aux dépenses de la métropole qui profitent à toute la région. Il a cité le cas du métro, en disant que si Westmount reste la seule ville de banlieue à contribuer volontairement au coût de cette entreprise, Montréal sera forcée de demander au gouvernement provincial de donner suite aux recommandations du rapport Blier.

Les remarques de M. Saulnier ne visaient pas seulement ce problème particulier, mais tous les services et fonctions qui sont des responsabilités communes et qui représentent une forte part du budget municipal. Toutefois, le cas du métro illustre bien le fardeau financier de la grande ville pour des fins régionales; car c'est évident pour tout le monde que le transport en commun, dont le métro sera un élément majeur, est un service inter-municipal, et le métro est une entreprise fort coûteuse qui alourdirait de façon injuste le fardeau fiscal des Montréalais s'ils devaient être seuls à le porter.

Pour le moment, le budget est bouclé, même à son nouveau sommet de \$194 millions pour fins municipales, et cela grâce à un nouveau partage de la taxe de vente municipale perçue par le gouvernement provincial. Cela ne peut pas apporter une solution permanente au problème financier de Montréal, car les dépenses vont continuer d'augmenter rapidement au cours des prochaines années, et dans une forte mesure pour des tâches de caractère régional.

Les recommandations du rapport Blier sont basées sur deux grands principes: non seulement l'équité dans la taxation, mais aussi l'efficacité des services publics. Or si les Montréalais devaient continuer de payer pour les autres, les services en cause en souffriraient. Le transport en commun est un bon exemple de ce danger.

Les tarifs de la CTM viennent d'augmenter et M. Saulnier s'est réjoui de ce que cette hausse ait été acceptée de façon assez élégante. C'est vrai qu'il n'y a pas eu d'émotion comme en 1955. L'opération a bénéficié d'une période d'euphorie dans l'attente du métro, et l'on peut croire que la majoration récente n'est qu'une étape puisqu'il y aura une autre révision des tarifs avec l'usage du métro.

Il reste tout de même, et c'est une expérience qui s'est répétée depuis 1950,

que chaque hausse des tarifs a chassé des clients qui préfèrent utiliser leur automobile; ce qui ramène régulièrement des déficits pour la CTM et aggrave les difficultés de la circulation, surtout dans le cœur de la ville.

Une solution possible, et dont on a souvent parlé sans y donner suite, serait de fixer les tarifs plus bas et de combler les déficits par des subventions municipales. On obtiendrait peut-être une plus forte rentabilité par l'augmentation du nombre des voyageurs, et de plus cela allégerait les difficultés de la circulation ainsi que les dépenses et les pertes qui en résultent.

Or cette formule n'est possible qu'au plan intermunicipal. Si Montréal verse seule des subsides, et les fait payer par ses contribuables, pour permettre des tarifs plus faibles qui profiteront à tous les usagers, y compris les contribuables des villes voisines, ce serait une injustice pour les Montréalais. Mais les hausses de tarif accentuent les difficultés de la circulation dont souffrent surtout Montréal. C'est un cercle vicieux.

Quand viendra le métro, il faudra trouver une solution d'ensemble au problème. Si le tarif est trop élevé, les gens utiliseront leur voiture pour de courtes distances hors du centre de Montréal, et la rentabilité de l'ensemble sera diminuée. Il faudra donc non seulement assurer un partage équitable du coût des tunnels entre toutes les villes qui profitent du transport en commun, et cela avant de penser à des prolongements. Mais il sera nécessaire aussi d'assurer l'efficacité sur le plan des tarifs, soit par des subventions payées par toutes les villes concernées, ou par le recours à des tarifs variables selon les distances parcourues.

L'efficacité même du service exige une répartition équitable des responsabilités financières. Cela suppose, comme le réclame récemment le maire de Mont-Royal, M. Dawson, que les villes de banlieue aient leur mot à dire dans le transport en commun; du reste, les autorités montréalaises ont déjà annoncé que Westmount, qui contribue maintenant au métro, sera consulté pour les décisions à venir. Mais le conseil général de Montréal, recommandé par le rapport Blier, pourrait permettre un tel contrôle collectif de la part des villes appelées à contribuer financièrement aux services régionaux.

Paul SAURIOL

BILLET

Un exemple scandaleux d'outrage au tribunal!

J'attire ici votre attention sur un texte qu'un enfant m'a montré récemment dans un livre de classe et qui m'a grandement scandalisé.

Et je me demande s'il ne devrait pas être soumis à l'examen du bureau du procureur général en vue d'une condamnation sommaire et immédiate de l'auteur.

Jugez-en vous-même. Je cite le texte mot à mot: "Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir". (Sic)

Peut-on concevoir un exemple plus flagrant d'outrage au tribunal? On trouve pourtant ce texte dans un certain nombre de publications appelées: Classiques.

Il est vrai qu'il a été soigneusement camouflé dans un écrit satirique que l'éditeur appelle: Fable. Et l'auteur, sans doute par crainte des sanctions, se sert manifestement d'un pseudonyme. C'est signé: La Fontaine.

Pareil texte fallacieux, trop facilement accessible à nos jeunes non avertis, ne peut que

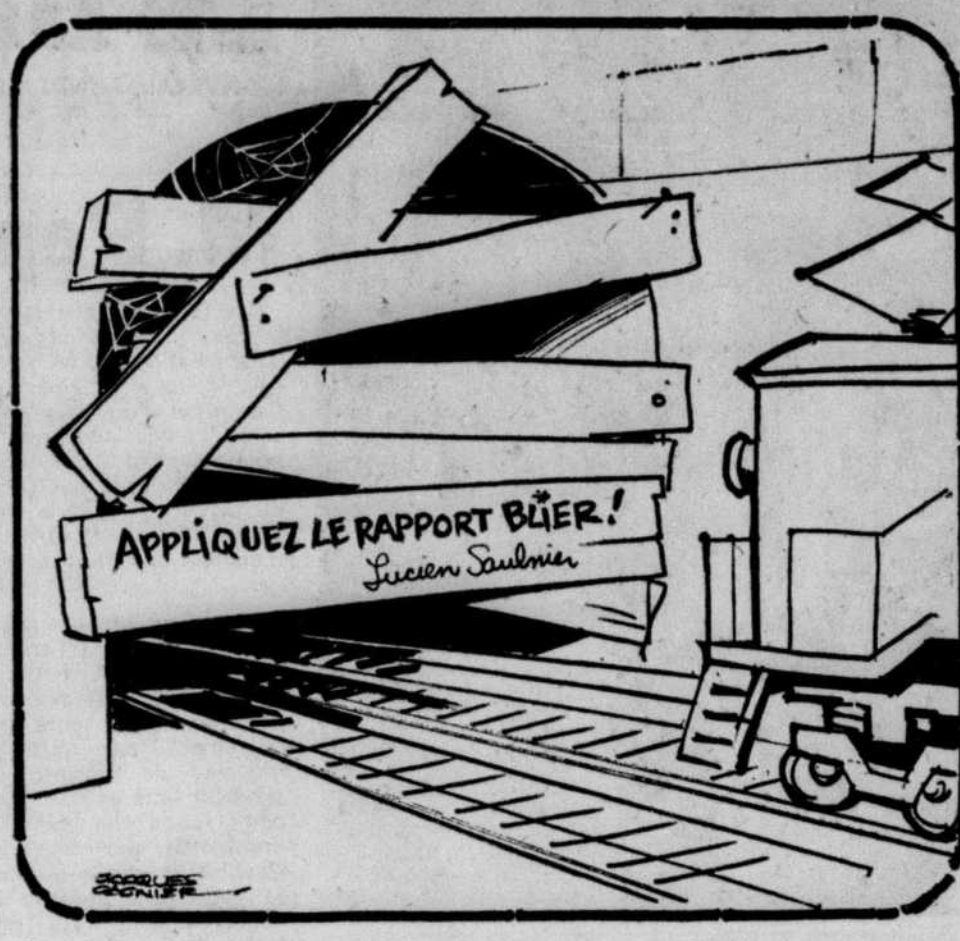
saper la confiance que toute personne sage devrait avoir dans la valeur réelle de l'administration de la justice.

Je trouve absolument scandaleux que les autorités compétentes laissent circuler, dans notre province bien pensante, une aberration aussi manifeste.

Je crois y voir l'intention subversive d'un gauchiste communiste, ou celle de ce Congolais dénoncé dernièrement à Botschate, ou même celle de ces journalistes jaunes qui font sonner, partout, depuis quel temps au Québec.

Pour assurer le triomphe des idées orthodoxes, il me semble que M. Wagner devrait voir à faire détruire toute mention écrite de cette opinion malsaine et faire mettre à l'ombre l'auteur d'un texte qui scandalise le peuple et qui peut être considéré comme un violent outrage à la magistrature.

R. Frenette



C'est le commencement de la fin des clichés sur le Québec

par Ramsay COOK
professeur à l'Université de Toronto

Le fonctionnement normal de ces journaux peut rappeler, à sa décharge, que la presse traduit généralement les tendances et les centres d'intérêts de la société où elle est diffusée et que pendant longtemps le Québec a paru s'offrir pour cette société aucun intérêt.

La découverte du Québec

Au Canada, l'existence de deux grandes communautés culturelles distinctes est évidemment un obstacle à la circulation de l'information. Il en résulte fatalement que la plupart des citoyens sont généralement ignorants de ce qui se passe dans la partie du pays où on parle une autre langue que la leur et plus ignorants encore du sens profond des évolutions qui s'y produisent. C'est pourquoi certains milieux affirment, depuis longtemps, que l'une des causes principales de la crise de confiance que traverse le Canada réside dans l'ignorance ou se trouve le Canada anglais au sujet du Québec. Et les impu-

ments à Québec. La direction de ces journaux peut rappeler, à sa décharge, que la presse traduit généralement les tendances et les centres d'intérêts de la société où elle est diffusée et que pendant longtemps le Québec a paru s'offrir pour cette société aucun intérêt.

Et voici que tout à coup un grand changement s'est produit au Québec: il s'y passait quelque chose. Les journalistes ont alors découvert qu'ils ne connaissaient guère mieux le Canada français que leurs lecteurs. D'où de la part d'un grand nombre d'entre eux, une tentative méritoire pour fournir au public anglophone des informations relativement nombreuses sur le Québec. Mais la plupart du temps, ces articles révélaient une ignorance profonde des causes réelles de la "révolution tranquille", et de l'histoire du Québec. La véritable culpabilité des lors doit être recherchée du côté de l'enseignement supérieur: c'est en effet dans les "colleges" et à l'université que ces journalistes auraient dû pouvoir acquérir une connaissance au moins sommaire de l'histoire et de l'évolution du Québec. Mais jusqu'à récemment, la plupart des universités anglo-canadiennes n'ont guère facilité à leurs étudiants la connaissance du Canada français.

Ouvrages et articles se multiplient

Il n'en va heureusement plus de même aujourd'hui. Plusieurs quotidiens anglo-canadiens maintiennent des envoyés spéciaux permanents dans le Québec, et particulièrement à Québec même. Le *Montreal Star*, naturellement, et le *Globe and Mail* le font depuis longtemps; parmi les nouveaux venus, le plus important par le tirage est sans conteste le *Toronto Star*. Notons que certains de ces journalistes assurent une chronique pour plusieurs journaux de langue anglaise. D'autre part, depuis un an ou deux, les services d'information de la

television et de la radiodiffusion accordent une place appréciable aux événements du Québec pendant que des dizaines de grands reportages, d'articles de revues et d'ouvrages permettent désormais à l'Anglo-Canadien d'obtenir aisément une explication complète et, pour l'essentiel, juste de la situation et de l'évolution du Québec. Mentionnons simplement, parmi des dizaines de titres, l'intéressant ouvrage "bilingue" de deux journalistes (un Canadien-français, Mme Solange Chaput-Rolland, une Canadienne-anglaise, Gwen Graham) intitulé "Chers ennemis", l'ouvrage de H.B. Myers, *Quebec Revolution*, et le recueil d'études et d'articles traduits par F.R. Scott et Michael Oliver et réunis sous le titre de "Quebec states her case".

On notera d'autre part qu'au cours des derniers mois, deux des meilleurs reporters anglo-canadiens, Thomas Sloan (autrefois du *Globe and Mail* et maintenant attaché au *Montreal Star*) et Peter Desbarats, ont publié d'excellents ouvrages sur le Québec. Certes, il s'agit de journalistes non pas d'historiens ni de sociologues mais d'excellents journalistes, dotés d'une solide culture générale. Ni Desbarats, ni Sloan n'ont la prétention d'apporter une explication complète et définitive des transformations en cours dans le Québec: ils considèrent simplement que le journaliste a le devoir de raconter, d'expliquer et de témoigner (*Quebec: the not-so-quiet Revolution* par T. Sloan; *The State of Quebec*, par P. Desbarats).

Il s'agit là de deux ouvrages sérieux, bien informés et marqués au coin d'une évidente sympathie pour la "révolution tranquille". Desbarats semble plus à l'aise que Sloan, plus véritablement plongé dans le sujet, plus sensible aux multiples nuances et tendances de l'opinion québécoise: cela tient peut-être à ce qu'il est né et a grandi au Québec; cependant que Sloan éprouve peut-être une certaine obligation de discrétion. Quoi qu'il en soit, voilà deux livres qui forment une heureuse et utile contribution à la découverte par le Canada

lettres au DEVOIR

La classe du frère Labaie

M. Georges Sobolewski, D.Sc.
Monsieur,

Je n'ai pas l'intention de faire l'apologie de la méthode d'enseignement du frère Labaie, certes pas en tous cas de celle qui lui ont attribué certains médias d'information. En ce qui me concerne, vous avez parfaitement raison, j'écris par sympathie et solidarité. Mais il n'en reste pas moins que mes propos peuvent être appréciés selon ce qu'ils valent en eux-mêmes.

Je crois, Monsieur, que sur la foi d'informations partielles et à sens unique, vous tirez des conclusions hâtives et nettement exagérées. J'ignore si vous savez de sources sûres dans quel sens l'instituteur incriminé employait des méthodes que vous dites pourtant d'inspiration nazie. Il y a risque de confondre ce qui est accompagnement et ce qui est cause ou idée directrice. Sur-tout vous ne connaissez pas l'ensemble de sa pédagogie et de l'atmosphère dominante de sa classe. Pourtant vous concluez à une pédagogie de dépersonnalisation et de "psychose du groupe", ce que les témoins nieraient, je crois, pour leur part.

Mais quand votre crainte des dangers potentiels nous conduit jusqu'à Auschwitz et Dachau en passant par une guerre généralisée, la Monsieur, à mon humble avis, vous vous abandonnez à une dialectique galopante. Vous me permettez de continuer à croire qu'il n'y a aucun risque à éloigner de la cité, et qu'une mise en garde (aussi sévère que vous voudrez) aura suffi. Le "but louable" du frère Labaie et la "maladromie" nationale d'un Hitler ou d'un Mussolini (ou d'un Napoléon, ou d'un Louis XIV) n'ont aucune commune mesure, et le viol par propagande que l'on retrouve au début même de l'aventure nazie a peu à voir avec des

mises en scène d'un goût douteux. Vous avez vécu les horreurs du nazisme. Le cas est exactement le même pour l'instituteur qui a passé deux jours dans la classe du frère Labaie, et dont vous me permettez de citer quelques témoignages dans leur teneur littérale: "S'il n'y avait eu qu'une information complémentaire, l'opinion ne pouvait pas être favorable au frère Labaie... J'ai vu, entendu, ressenti, compris... Et, au lieu d'écouter le Frère Labaie comme j'en avais d'abord eu l'intention, j'ai pris sa défense." "J'avais écrit au tableau la prière de Saint François d'Assise: 'Seigneur, faites de moi un instrument de paix...' Je fus édifié de leurs commentaires. Une religion personnelle, sentie, peu commune à cet âge." "Ah! si les journalistes concernés avaient pu entendre les commentaires des élèves à partir de la prière de Saint François, ils auraient une meilleure opinion du Frère Labaie." "Dans leurs commentaires, je ne vois rien qui ressemble à de l'hitlérisme, bien au contraire. Le jugement est sain."

Ce que personnellement, je trouve le plus regrettable dans cette affaire, — et cela concerne aussi la manipulation insidieuse de manchettes à sensation —, c'est qu'elle a sans doute blessé profondément les victimes des atrocités nazies, leurs compatriotes et leurs frères de sang. Et si, quant à moi, j'avais des excuses à formuler à ce propos, je le ferais volontiers.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus respectueux.

Frère Jean Charron

Mise au point

Monsieur le Directeur,

Votre journal donnait hier, en page huit, une nouvelle intéressante sur les Frères de Saint Gabriel et leur nouveau supérieur général.

Me permettez-vous de faire une légère mise au point à ce sujet? Notamment quant à la mention que faisait votre reporter de l'existence des Frères du Sacré-Cœur — dont je me fais d'ailleurs gloire d'avoir été l'un des nombreux anciens élèves.

Un paragraphe de l'article en question disait: "C'est le deuxième Canadien à être élu à la plus haute fonction de son ordre puisque le Frère Jules Ledoux était nommé récemment supérieur général des Frères du Sacré-Cœur".

Pas tout à fait exact, ami journaliste: car le Révérend Frère Jules (Gaston Ledoux, natif de Saint-Hyacinthe, au Québec), a lui-même succédé au Révérend Frère Joseph Vanier, originaire de Sainte-Agathe-des-Monts, Québec.

Le sort des collèges classiques

Monsieur le Directeur,

Récemment, le recteur du Séminaire de Sainte-Thérèse parlait de "situation intenable" au chapitre des finances de son institution. Il employait cette expression en annonçant une nouvelle hausse des frais de scolarité.

Ces jours derniers, M. Maurice Ranger, dans une lettre au DEVOIR, apporte des précisions sur la "situation intenable", non pas seulement du Sé-

minaire de Sainte-Thérèse, mais de presque tous les collèges classiques. Il parle de la diminution constante des subventions gouvernementales au niveau des quatre dernières années des cours classiques.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'attirer votre attention sur la réalité suivante: depuis que le Gouvernement Libéral est au pouvoir, c'est-à-dire depuis cinq ans, les collèges n'ont rien reçu de plus comme subventions statutaires. Bien plus, comme le souligne Monsieur Ranger, ces subventions ont diminué au niveau du cours collégial.

Je n'invente rien. Toutes les lois scolaires adoptées par le Gouvernement Lesage depuis 1960 ont favorisé uniquement les parents, pas les collèges. Par exemple, la loi imposant aux commissions scolaires de verser la modique somme de deux cents dollars aux institutions privées pour chaque enfant du cours secondaire ne donne rien de plus aux collèges. Ce sont les parents qui en profitent. La loi accordant une allocation scolaire de dix dollars par mois aux étudiants âgés de 16 et 17 ans ne donne rien aux collèges. Cet argent sert probablement aux "petites dépenses" de l'étudiant, enfin, la loi des subventions aux collèges au niveau secondaire et au niveau collégial a été adoptée par le Gouvernement Barrette, au printemps de 1960. Après cinq ans de régime libéral, ces octrois ont dangereusement diminué. Pour plusieurs collèges, la diminution représente jusqu'à dix mille dollars par année.

Notre beau Ministère de l'Éducation tout neuf aurait-il juré de faire disparaître les institutions privées? À examiner la tournure des événements, on serait porté à le croire! Sans doute, les collèges reçoivent-ils des subventions pour la construction d'écoles, encore faut-il que ces édifices servent aux étudiants du cours collégial. Après tout, le jour où l'État mettrait la main sur les collèges privés, il faudrait bien entrer en possession de bâtiments modernes!

Dire que les membres de la Commission Parent s'imaginent avoir doté la province du système scolaire de l'extraordinaire du monde, c'est en effet extraordinaire de vouloir instaurer un seul système, le système public. Pourtant, la "Belle Province" n'est pas comme les autres, comme on aime à le répéter dans les milieux ministériels. Si ça continue, elle sera de moins en moins comode pour servir au système scolaire... uniquement public!

Bernard Dubreuil

Actualité

Quand les journalistes entrent au cabinet

M. Lesage, à Toronto, a fait aux journalistes "sérieux" un grand honneur. Il les a invités à siéger — à titre invisible sans doute — à "son" Conseil des ministres, à titre de ministres de l'Opinion publique.

Fort de cette promotion, je me suis imaginé siégeant "visiblement" à la table du Conseil des ministres, non pas pour une séance d'affaires, mais pour une petite révision de vie. Il y avait là M. Lesage lui-même, tout fier de sa trouvaille, Paul Gérin-Lajoie, Erik Kierans, René Lévesque, Claude Wagner, Bona Arseneault et tous les autres. Cela promettait d'être un vrai Lac à l'Épave en miniature.

Ce que j'avis redouté se produisit. M. Lesage soutint tout de suite, avec l'assurance qu'on lui connaît, que tout allait très bien au sein du "cabinet de coalition". Personne n'osant le contredire si tôt dans la réunion, le "Premier" me regarda d'un air triomphant:

— Voyez par vous-même, M. le ministre de l'Opinion publique. On ne retrouve point ici ces réelles imaginations que vous conférez tentent d'agiter dans l'opinion. Tout le monde est heureux. Ma philosophie de "centre-gauche" fait l'unanimité.

Vif comme l'éclair, M. Lesage contourna la manœuvre et poursuivit aussitôt:

— Oh naturellement, chacun a son tempérament propre. Nous ne sommes pas des anges, même si certains d'entre nous vent à la messe tous les matins. Gérin-Lajoie est un

peu orgueilleux: il pense peut-être que je lui ai un peu tordu le bras dans l'affaire de la formule Fulton-Favreau. Lévesque a fréquenté toute sa vie les syndicalistes: il est mal à l'aise chaque fois que j'ai l'occasion de causer en tête-à-tête avec mon ami Bob Winter. Kierans est un intellectuel plutôt qu'un vrai financier: il ne prise pas toujours le fait que j'aie mes antennes directes avec la rue St-Jacques...

— Ces faits ne sont-ils pas déjà assez lourds, M. le premier ministre? Si M. Kierans ou M. Lévesque, par exemple, est responsable de tel ou tel ministère, ne devraient-ils pas avoir la responsabilité réelle et première des affaires qui...

Je fus tout de suite interrompu par le chef.

— Mais ces hommes sont complètement libres d'agir. Il est vrai qu'il m'arrive de toucher sans leur en parler à certaines choses qui les concernent, mais j'agis toujours avec une parfaite bonne volonté, sans une once de malice. Je vous l'assure...

Kierans et Lévesque ne parlaient toujours pas. Ne voulant pas avoir l'air du m'as-tu-vu qui veut à tout prix provoquer des confidences dangereuses, je passai à un sujet relevant plus directement de ma compétence.

— L'autre jour, Kierans a parlé de la jeunesse. Si j'ai bien saisi, il a dit que l'action du pouvoir devait suivre de près les aspirations de la jeunesse. A Toronto, j'ai cru sentir que vous jetiez une douche d'eau froide sur les prétentions extravagantes de cette jeunesse dont vous ne savez trop si elle vous suit ou vous poursuit. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois...

— Vous prenez les choses au tragique, M. le ministre de l'Opinion publique. Il faut savoir distinguer les genres. A Toronto, je faisais de l'humour. J'ai pu sembler, par moments, verser dans l'humour-vérité, lequel est assez proche de l'humour noir. Mais je vous assure...

Cette deuxième piste n'était pas meilleure que la première. Je décidai d'en essayer une troisième.

— Depuis quelques mois, M. le premier ministre, vous avez tenu, à l'endroit de la presse, des propos étonnants. Je n'ose parler de propos "inquiétants", car vous croiriez que je fais partie de cette aristocratie des "possesseurs tranquilles de l'inquiétude" que vous avez décrite à Toronto. Mais les faits sont là, à moins qu'ils n'aient été inventés par la presse. Vous avez attribué à l'incompétence ou à la partialité de la presse des faits qui, de toute évidence, résultaient de décisions que vous avez prises vous-mêmes: la visite de la reine, par exemple. Au début, cela demeurait assez général pour qu'on ne croie qu'à des sautes passagères d'humeur,

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Michel ROY
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$35. Ailleurs au Canada: \$16. À l'étranger: \$30. Édition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.

TELEPHONE: 544-3381

AUGUSTIN

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

DECLARATION DE M.L.B. PEARSON AU MONDE DIPLOMATIQUE

L'Organisation mondiale doit s'adapter aux besoins présents

En consacrant un ensemble d'articles à la réforme des Nations unies, le *Monde diplomatique* manifeste à l'O.N.U. un intérêt bien justifié et lui rend un hommage auquel je suis heureux d'être associé. J'ai pour le moment choisi de laisser aux experts l'examen détaillé des réformes qui devront sans doute avoir lieu au sein de l'Organisation et de ne présenter ici que quelques observations d'ordre plus général.

L'O.N.U. aura bientôt vingt ans. Au cours de ces deux décennies, elle a fait preuve d'une étonnante vigueur et a surmonté de nombreuses difficultés qui ont menacé son existence.

Elle doit maintenant faire face à sa première crise de l'âge adulte. Si la période actuelle est une de tâtonnements et d'hésitations, c'est que les décisions à prendre doivent porter sur l'avenir même de l'Organisation. En tant qu'institution des Nations unies, elle est en voie de traverser une période de profondes transformations. Ces transformations sont d'ordre à la fois interne et externe, et c'est à la lumière de ces changements qu'il faut étudier la situation présente.

Depuis vingt ans, maintes influences ont joué sur la scène internationale et ont bouleversé les structures internes de l'O.N.U. La prépondérance de l'Europe de l'Ouest et de l'hémisphère occidental en son sein n'existe plus. En 1955, l'impasse qui empêchait depuis des années d'élargir la participation aux Nations unies a été rompue. Dès lors la voie s'est trouvée dégagée pour l'admission de nombreux Etats adhérents à l'indépendance. Nous devons travailler avec eux et espérer qu'ils sauront user avec sagesse de la puissance que leur confère leur nombre pour jouer, dans leur propre intérêt et dans celui de la communauté internationale, un rôle positif dans l'évolution future des Nations unies.

Une mesure que s'est accrue le nombre des Etats membres, les intérêts représentés dans les délibérations se sont diversifiés. Il est important que les conclusions et les recommandations reflètent l'opinion d'une majorité aussi vaste que possible. Je trouve encourageant à cet égard l'accent qui est mis à nouveau sur la conciliation en tant qu'instrument susceptible de renforcer l'efficacité des Nations unies. Certes, il faudra beaucoup de patience et de labeur pour adapter les Nations unies aux besoins présents. Et il sera nécessaire que les pays riches comprennent bien davantage les aspirations et les besoins des pays en voie de développement, qui forment les deux tiers des membres des Nations unies.

Quant aux transformations extérieures, elles sont dues à la situation internationale. L'idée d'une "nouvelle Société des Nations" était née avant même

que les bruits de la deuxième grande guerre se soient tus. On a voulu mettre à la base des Nations unies des principes qui rendraient impossibles la répétition des calamités dont l'humanité avait été victime entre 1939-1945 et assureraient la paix. Le désir commun des peuples de maintenir la paix n'a pu que se renforcer au cours des ans devant la menace accrue que représentent les armes modernes.

Le rôle de maintien de la paix des Nations unies s'est développé en suivant une voie assez mal définie. L'idée que l'O.N.U. puisse intervenir avec le consentement du pays intéressé pour arrêter la violence et rétablir les conditions nécessaires pour un règlement pacifique du litige a fait son chemin malgré l'échec du système de sécurité envisagé au chapitre VII de la charte. Ainsi avons-nous vu à l'oeuvre dans certains cas une force de police internationale; dans d'autres cas, un groupe d'observateurs pour la surveillance de la trêve; et dans d'autres circonstances encore, une simple présence des Nations unies ou une mission de bons offices.

Malheureusement cette nouvelle formule composite allait susciter de nouveaux problèmes. En vertu de cette méthode, il fallait improviser une force de maintien de la paix tantôt avec l'autorité du Conseil de sécurité, tantôt avec celle de l'Assemblée générale.

Je dois tout d'abord dire que je comprends le mobile derrière ce geste de M. Bourbonnais, puisque c'est moi qui ai eu la désagréable obligation de le remercier de ses services, lorsque j'étais leader du parti conservateur au Québec. Il ne s'agissait pas de le persécuter; la raison de ce congédiement était bien simple: il ne restait plus un sou dans la caisse du parti. M. Rémi Paul, Paul Martineau et moi-même avons même dû payer le salaire de certains employés dont M. Allard.

Quant à l'opinion personnelle de M. Bourbonnais à mon sujet, elle me laisserait complètement indifférent, connaissant les sentiments qui l'animent. Mais lorsqu'il fausse sciemment la vérité, je crois de mon devoir de rétablir les faits.

M. Bourbonnais déclare: "Lorsque le gouvernement conservateur a voté la loi et les crédits pour le prolongement du chemin de fer Matane et Ste-Anne-des-Monts, le cabinet des ministres avait donné ordre à M. Balcer, alors ministre des transports, de demander des soumissions et de procéder sans délai à la mise en chantier des travaux. Rien ne se fit. M. Bona Arsenaux avait demandé à M. Balcer de ne rien faire. C'est ainsi que les comités de Matane et de Gaspé passèrent aux libéraux en 63."

Une telle déclaration est fautive, malicieuse et malhonnête. Je déclare sur mon honneur que jamais je n'ai parlé du chemin de fer de Matane — Ste-Anne-des-Monts avec l'hon. Bona Arsenaux — d'ailleurs, une telle affirmation est absolument injuste envers M. Arsenaux également puisque M. Arsenaux est gaspésien lui-même.

Lorsque les élections de 1963 ont été annoncées, les travaux d'arpentage et d'expertise effectués pour les chemins de fer nationaux n'étaient pas terminés et il était impossible de demander des soumissions avant que ces travaux préliminaires et essentiels aient été terminés.

En conséquence, jamais il n'a pu être question d'ordre du cabinet à mon endroit pour demander des soumissions. Il s'agit là d'une fausseté pure et simple.

Quant à moi, je considère

Aucune règle ou méthode établie ne permettait en effet de déterminer la façon de constituer la force de la diriger et de la financer.

Le financement canadien est d'avis que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité incombe à tous les Etats membres des Nations unies. Nous considérons comme une conséquence logique de ce qui précède le partage équitable entre tous, selon les possibilités financières de chacun, du coût du maintien de la paix.

Toutefois l'impasse dans laquelle s'est trouvée la XIXe session de l'Assemblée générale et l'ajournement de cette dernière ont révélé qu'il n'y avait pas d'accord possible à partir de ces principes. Nous aurons donc à trouver de nouvelles formules afin de parvenir à un accord. L'essentiel est qu'à la suite de ces négociations l'O.N.U. soit capable d'entreprendre toute action nécessaire au maintien de la paix quand elle sera autorisée à le faire par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale.

Il est normal que les intérêts nationaux de la France et du Canada ne coïncident pas sur un certain nombre de questions, et qu'en conséquence nos deux pays ne soient pas toujours du même oeil les problèmes qui se posent aux Nations unies. Malgré ces différences d'optique, je me réjouis de constater que le gouvernement



français vient de confirmer par la voix du général de Gaulle, lors de la conférence de presse du 4 février 1965, l'intérêt que la France porte à l'Organisation.

J'ajouterais que la France, à cause de sa puissance et de son prestige, se doit de jouer un rôle de premier ordre dans les négociations en cours destinées à révaloriser le rôle des Nations unies dans le maintien de la paix. Je suis certain que toute suggestion ou proposition de sa part tendant à renforcer l'autorité morale et la capacité réelle des Nations unies dans ce domaine serait bien accueillie par les Etats membres.

Lester B. PEARSON.
(Le Monde Diplomatique)
Avril 1965

Léon Balcer répond à Marcel Bourbonnais

M. le directeur,

Dans votre édition de mercredi, le 21 avril 1965, vous avez publié une lettre de M. Marcel Bourbonnais, dans laquelle celui-ci lançait contre moi des accusations qui n'ont d'autre but que de porter atteinte à ma réputation.

Je dois tout d'abord dire que je comprends le mobile derrière ce geste de M. Bourbonnais, puisque c'est moi qui ai eu la désagréable obligation de le remercier de ses services, lorsque j'étais leader du parti conservateur au Québec. Il ne s'agissait pas de le persécuter; la raison de ce congédiement était bien simple: il ne restait plus un sou dans la caisse du parti. M. Rémi Paul, Paul Martineau et moi-même avons même dû payer le salaire de certains employés dont M. Allard.

Quant à l'opinion personnelle de M. Bourbonnais à mon sujet, elle me laisserait complètement indifférent, connaissant les sentiments qui l'animent. Mais lorsqu'il fausse sciemment la vérité, je crois de mon devoir de rétablir les faits.

M. Bourbonnais déclare: "Lorsque le gouvernement conservateur a voté la loi et les crédits pour le prolongement du chemin de fer Matane et Ste-Anne-des-Monts, le cabinet des ministres avait donné ordre à M. Balcer, alors ministre des transports, de demander des soumissions et de procéder sans délai à la mise en chantier des travaux. Rien ne se fit. M. Bona Arsenaux avait demandé à M. Balcer de ne rien faire. C'est ainsi que les comités de Matane et de Gaspé passèrent aux libéraux en 63."

Une telle déclaration est fautive, malicieuse et malhonnête. Je déclare sur mon honneur que jamais je n'ai parlé du chemin de fer de Matane — Ste-Anne-des-Monts avec l'hon. Bona Arsenaux — d'ailleurs, une telle affirmation est absolument injuste envers M. Arsenaux également puisque M. Arsenaux est gaspésien lui-même.

Lorsque les élections de 1963 ont été annoncées, les travaux d'arpentage et d'expertise effectués pour les chemins de fer nationaux n'étaient pas terminés et il était impossible de demander des soumissions avant que ces travaux préliminaires et essentiels aient été terminés.

En conséquence, jamais il n'a pu être question d'ordre du cabinet à mon endroit pour demander des soumissions. Il s'agit là d'une fausseté pure et simple.

Quant à moi, je considère

putés dans tous les partis qui agissent selon leur conscience sans avoir à être achetés.

Cette décision, je l'ai prise parce que j'avais cessé de croire à la bonne foi du groupe Diefenbaker dans ce débat du drapeau. La prolongation du débat avait été décidée depuis longtemps, même si elle n'avait pour résultat que de provoquer le rattachement anglo-saxon contre les Canadiens français.

En passant, M. le directeur, votre courtoisie parlementaire, M. Fournier, faisait écho à une rumeur que répand ce même petit groupe à l'effet qu'avant de devenir indépendant, j'aurais reçu l'assurance des libéraux à l'effet qu'ils ne placeraient pas d'adversaire libéral contre moi à la prochaine élection.

Encore une fois, il s'agit de rumeurs fausses, malicieuses et malhonnêtes, pour ternir ma réputation.

Je déclare sur mon honneur que jamais, ni moi, ni mon collègue Rémi Paul, n'avons reçu de telles assurances — nous n'en avions pas besoin — nous en avions soupé de la politique de mauvaise foi de ce petit groupe qui est en train de tuer le parti conservateur.

Au début de sa lettre, M. Bourbonnais mentionne le manque d'assurances d'organisation, je ne lui rappellerai qu'un incident à ce sujet.

J'avais moi-même trouvé la finance nécessaire pour envoyer M. Bourbonnais, en compagnie de M. Allard, pour une tournée de dix jours dans les comités du bas-du-fleuve, dans le but d'organiser des assemblées. Au retour de leur tournée, ils m'ont rapporté tous les deux que les organisateurs qu'ils avaient rencontrés, leur avaient tout simplement dit que c'était inutile tant que M. Diefenbaker serait chef du parti.

M. le directeur, je tenais à donner ces quelques explications à vos lecteurs. Je crois qu'elles illustrent quelques-unes des raisons qui m'ont amené à me dissocier de ce groupe.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de meilleurs sentiments.

Bien sincèrement,
Léon Balcer

PROPAGONS
LA LUMIERE
DE LA CONNAISSANCE
PRÊTS ETUDIANTS
ARTISANS
CAMPAGNE
12 AU 30 AVRIL

Lettre d'Angleterre

Le budget de M. Wilson, une grande pénitence

de notre correspondant Paul GINESTIER

LONDRES. — Au Moyen-Age, avant le Calendrier Grégorien, le jour de l'an était à Pâques. A cause de cette lointaine raison, l'année financière du gouvernement de la Gracieuse Majesté commence le 6 avril. Pour la première fois depuis 14 ans, les Anglais prennent leur weekend pascal en défilant un budget socialiste. Qu'en pensent-ils? D'abord les riches, qui ruent dans les brancards, le budget est fort amer pour eux: impôt sur le capital, impôt sur les sociétés opérant à l'étranger, point final mis aux divers arrangements avec le ciel (exonération d'impôts sur les voitures de luxe achetées par les sociétés, transfert de capitaux ou de revenus pour éviter la surtaxe ou les droits de succession, passage aux "frais généraux" du prix des repas d'affaires, etc...)

Mais le processus ne s'est pas arrêté aux riches et pratiquement tout un chacun est invité à se serrer la ceinture: augmentation de 2 1/2% du taux de l'impôt direct, accroissement de la taxe sur l'essence et de l'impôt annuel payé pour les véhicules automobiles, surcharge sur les cigarettes, l'alcool, les tarifs postaux et la redevance de TV. En somme tout y passe, et le Chancelier de l'Echiquier a procédé à une ponction que ses opposants qualifient de "sauvage".

Comme faire se doit, M. Wilson place la responsabilité sur les épaules des conservateurs: depuis 14 ans, la politique du "You never had it so good" (jamais rien n'a si bien marché) avait amené le pays à vivre au-delà de ses moyens: l'an dernier par exemple les revenus des particuliers augmentèrent de 7 1/2%, les dividendes furent accrus de 13 à 15% alors que la balance des comptes révèle un déficit gigantesque de 745 millions de £ (2,2 milliards de \$).

L'heure de la vérité a donc sonné, c'est aussi l'heure de la punition: une fois de plus, les conservateurs se sont arrangés pour laisser au Labour Party le soin de prendre des mesures impopulaires. Beaucoup pensent qu'il y a là plus qu'une simple coïncidence.

Le Cassandre conservateur

Ces mesures sont-elles les meilleures possibles? Certes le Chancelier de l'Echiquier a choisi, pour le conseiller, les plus éminents experts du pays, tous deux économistes très renommés, tous deux professeurs d'Université et tous deux Hon-

sives de salaires, combinées à l'augmentation des impôts, ne peut aboutir qu'à une flamme des prix et finalement à la dévaluation de la livre sterling.

Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'il y ait trop d'argent dans ce pays: depuis une dizaine d'années, on a retiré de la circulation certains modèles de billets de banques; et maintenant qu'on les compte, on s'aperçoit que quelque 34 millions de £ (100 millions de \$) se sont évaporés. Les gens qui disposaient de ces banknotes n'ont même pas pris la peine d'aller les échanger, alors que l'opération était totalement anonyme et sans le moindre contrôle.

Crise dans l'agriculture

Les agriculteurs s'agitent aussi et comme en France, ils s'adonnent à des gestes spectaculaires: blocage de routes, lâchages de poules dans les grandes artères londonniennes, destruction du lait, etc. Leur syndicat lance aussi une gigantesque campagne de publicité dans les journaux, achetant des pages entières pour imprimer un texte relativement court, dont voici l'essentiel:

En 12 ans, le revenu national britannique a augmenté de 56 p.c.

En 12 ans, le revenu de l'agriculture a augmenté de 1 p.c.

L'indice général de la productivité a augmenté de 3,2 p.c. par an

L'indice de la productivité agricole a augmenté de 6 p.c. par an.

Ceux qui vous nourrissent exigent le fair-play!

Bon. Pour consolider la campagne, le syndicat a aussi fait imprimer de petites affiches à coller sur les voitures. Excellent.

Mais l'hebdomadaire du *New Statesman* attire l'attention sur le "conseil" donné par le syndicat: si vous possédez une Rolls-Royce ou une Bentley, n'y collez pas votre affiche!

P. Ginestier

CORRECTION

La partie du bas de l'Avis de Rachat de la Ville de Montréal, publié dans notre édition de vendredi, le 23 avril, aurait dû se lire comme suit:

Les obligations ainsi appelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telle monnaie des Etats-Unis d'Amérique qu'aura cours légal au moment du paiement pour les dettes publiques et privées dans les Etats-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou au bureau de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Cité et Etat de New York. Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er juin 1965 attachés. Les obligations enregistrées quant au principal devront être accompagnées de transferts ou de procurations autorisant tels transferts dûment signés en blanc. A compter du et après le 1er juin 1965, l'intérêt sur les obligations ainsi appelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subseqüemment à cette date seront nuls.

VILLE DE MONTREAL

L. ROBERGE, c.a.

Directeur des finances

DATE A MONTREAL, ce quinzième jour d'avril 1965.

nous prêtons
sur hypothèque

SERVICE DES IMMEUBLES

84, rue NOTRE-DAME
Tél. 849-9421
M. R. Ostiguy
M. E. Bengle

2, ave. CHAUVEAU
Tél. 529-5311
Me L.-Ph. Bouchard
gérant

143, rue RADISSON
Tél. Fr. 6-2541
Me Louis Archambault

210, rue PRINCIPALE
Tél. 771-3227
HULL
Tél. CE. 5234

MONTREAL QUEBEC TROIS RIVIERES OTTAWA

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sous le haut patronage de Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, et de l'honorable Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation.

le 30 avril et le 1er mai 1965

Congrès Provincial des Loisirs

Organisé par la Confédération des Loisirs du Québec à:

L'HOTEL REINE-ELISABETH, MONTREAL

Secrétariats du Congrès:

Montréal: 1207, rue St-André, tél.: 844-8473

Québec: Parc Victoria - tél. 524-4837

"LES LOISIRS ET LES TRAVAILLEURS"

Demandez le prospectus du Congrès — Inscrivez-vous immédiatement

Le plus important congrès organisé dans le domaine des loisirs au Québec

9 COMMISSIONS

- Loisirs et travail
- Loisirs et vacances
- Loisirs, sports et éducation physique
- Loisirs et communication de masse
- Loisirs commercialisés
- Loisirs et société
- Loisirs et culture
- Loisirs et éducation
- Loisirs: organisation et politique

INVITATION

Particulièrement aux:
organismes de loisirs du secteur privé et public

- Institutions intéressées
- Syndicats de travailleurs
- Municipalités
- Commissions scolaires
- Clubs sociaux et sportifs
- Groupes culturels et artistiques

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

ARTISANAT

La récréation du service des parcs tiendra une exposition de travaux d'artisanat de ce soir au 4 mai. Cuir repoussé et ciselé, pyrogravure, email sur cuivre, mosaïque, etc. L'exposition a lieu au centre Gadbois, 5485 Chemin Côte Saint-Paul, et elle est ouverte de 14 à 22 heures.

TÉMOINS

On est prié de prendre note que "HUIT TÉMOINS", le film d'une heure de l'Office national du film qui devait être présenté à la télévision le 2 mai, a été reporté au dimanche 8 mai, à 21 heures au réseau français de Radio-Canada. Ce changement d'horaire est devenu nécessaire à la suite des séries finales de la Coupe Stanley.

VERDI

Le Verdi, cinéma d'art et d'essai, 5380, boul. Saint-Laurent, poursuit sa politique de présentation couplée d'oeuvres de cinéastes importants. Après "Jules et Jim" et "La Peau douce", de François Truffaut, qu'il propose actuellement, ce sera "Hiroshima mon amour" et "L'Année dernière à Marienbad" d'Alain Resnais.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — Relâche le dimanche. — "Amédée": 8.30. Dim.: 7.30.
COMÉDIE-CANADIENNE — Annie Cordy: 8.30.
EGREGORE — "Les Maxibules": 8.30.
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Les Portes": 9.00 — Sam.: 8.00 — 10.30.
LA POLYDRIE — "La crécelle": 8.30.
Relâche dim. et lun.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT — "Le Son de la nuit d'été": 8.30 — Dim.: 7.30 — 7.30.
ESTOC, Québec — "Les fusils de la mère Carré": 8.30.

CINÉMA

CINÉMA THÉÂTRE — "Le Corbeau" de G. H. Clovis (O.R.T.)
ALOUETTE — "My Fair Lady": 8.00.
AVENUE — "Rattle of a Simple Man": 1.25 — 2.25 — 3.25 — 4.25 — 5.25 — 6.25 — 7.25 — 8.25.
BIJOU — "Les motorisés": 12.35 — 4.05 — 9.55 — "Cain": 2.04 — 5.34 — 8.39.
CANADIEN — "Germinal": 12.00 — 2.20 — 6.30 — 10.00 — "Je ne suis qu'une femme": 1.30 — 5.15 — 8.30.
CAPITOL — "Reven, hypnotiseur": 8.00 — Sam.: 2.00 — Commencement dimanche: "Quo Vadis": 10.35 — 1.55 — 5.10 — 8.30.
CHATEAU — "Crack in the World": 12.30 — 2.45 — 6.35 — 9.35 — "Walk a Tightrope": 2.30 — 5.20 — 8.20.
CINÉMA FESTIVAL — "La chute de l'empire romain": 12.30 — 3.10 — 6.15 — "Le Zinzin d'Hollywood": 1.35 — 6.25.
CINÉMA IMPÉRIAL — "Circus World": 8.30 tous les soirs. 2h. merc. et sam. — Dim.: 1.00 — 4.45 — 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis mercredi et samedi 2 h. dim. 1 h.
DAUPHIN — "Le Journal d'une femme de chambre": 7.30 — 9.30 — Sam. et dim.: 1.00 — 1.30 — 5.20 — 7.30 — 9.40.
ECLYSEE — "Resnais": "Une femme mariée": du lun. au ven. 7.30 — 9.30 — Samedi: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30. Dimanche: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30. Eisenstein: "The Doll" même horaire.
EMPIRE — "Festival Bergman": "A travers le miroir": 6.30 — "Le silence": 9.50 — Dim.: à partir de 1.00.
FRANCAIS — "La chute de l'empire romain": 1.15 — 6.20 — "Le Zinzin d'Hollywood": 4.40 — 8.40 — 10.40.
GRANADA — "La chute de l'empire romain": 12.30 — 4.43 — 8.56 — "Le Zinzin d'Hollywood": 3.05 — 7.15.
JEAN-TALON — "La Peau douce": 7.30 — 9.30; Dim.: 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30.

RADIO-SELECTION

LUNDI 26 AVRIL.
● A CBF-FM, à 1h.10, Matinée symphonique. Au programme, la Symphonie en do majeur de Beethoven, dir. Fritz Lehmann. Sept études sur un thème de Paul Klee, de Günther Schuller, dir. Arthur Dornat; le Concerto, K. 107, de Mozart, avec Robert Veyron-Lacroix et l'Orchestre de la Salle; le Concerto en do majeur pour violon, de Haydn, avec Isaac Stern et l'Orchestre Columbia; La Folia, de Reali, avec Les Virtuoses de Rome.
● A 1h.30, une demi-heure avec René Lévesque, texte d'Alfred Parisseau.
● A 2h.30 et à 10h.30, "Le cinéaste qui les hommes viant".
● Aux chefs-d'oeuvre de la musique, à 3 heures, le Trio en la mineur, de Ravel, interprété par Menuhin, Casadeo et Kontner; le

GRENIER
Les jeunes comédiens du "Théâtre du Grenier" présenteront à partir du 15 mai dans les "Ecuries du Manoir Campbell" à St-Hilaire, "De deux dingues", une comédie-vaudeville en 3 actes de Michel André. On se souvient des débuts du "Théâtre du Grenier" à St-Hilaire, l'an dernier, sous la direction de son animateur Roger Michael, par la présentation de "Lorsque l'enfant paraît" d'André Roussin. Les représentations du "De deux dingues" se poursuivront jusqu'au 13 juin inclusivement.

HAÏTI

Vient de paraître, à la Québécoise, 169 est Beaubien, "Trajectoire", recueil de poèmes de Léoni Colangelo, peintre. Le lancement coïncide avec une exposition de 65 dessins faits récemment en Haïti par cet artiste, scénariste de rues, de marchés, des quais, de la mer, du Carnaval et du Vaudou.

AUDITION

Les étudiants qui désirent être admis à l'École nationale de théâtre l'automne prochain pour y apprendre le métier de comédien, celui de décorateur ou de technicien, doivent faire une demande d'audition ou d'entrevue avant le 5 mai. Les formulaires de demande d'audition peuvent être obtenus au secrétariat de l'École, 407 boulevard St-Laurent, Montréal 1, Qué. Tél. 861-1897. Au reçu de cette demande l'École communiquera au candidat la date et le lieu de son audition ou de son entrevue.



L'un des meilleurs comédiens fantaisistes, Darry Cowl, arrive ce soir à Montréal, où il se produira à la Comédie Canadienne du 4 au 8 mai, après une tournée qui le conduira dans neuf villes de la province. Sonia et Jean-Guy Moreau assureront la première partie du spectacle Darry Cowl.

"Le Coup de grâce" de Jean Cayrol obtient (quand même) le Prix Jean-Vigo 1965

Il y a quelques semaines, les journaux annonçaient que le prix Jean-Vigo ne serait pas décerné cette année. Cette récompense, considérée comme l'une des plus importantes dans le domaine cinématographique, couronne le film qui s'inscrit dans la tradition du réalisme de Vigo. En rendant leur décision, les jurés ont déclaré:

"Aucun des films soumis ne correspond aux conditions requises, sauf 'Le Coup de Grâce' de Jean Cayrol et Claude Durand, que nous aurions couronné si ce dernier n'avait fait partie du jury."

La semaine dernière, cette décision était renversée. Considérant qu'il était injuste de priver ce film d'un prix à cause d'une technicalité, on a demandé à Jean Cayrol de se retirer du jury, et le Prix Jean-Vigo a été en définitive décerné au "Coup de Grâce". Pour Jean Cayrol et Claude Durand, dont "Le Coup de Grâce" est le premier long métrage, ce prix annonce une carrière prometteuse. En effet, cette récompense attribuée

à leur première oeuvre majeure illustre d'une façon indubitable leur maîtrise du cinéma. Écrivain de carrière, Jean Cayrol a commencé à s'intéresser au cinéma en 1947, soit l'année où il gagnait pour son oeuvre littéraire le prix Théophraste-Renaudot. Cette année-là, il avait un projet de long métrage très avancé avec un producteur qui avait, disait-il, du sang royal et des puits de pétrole. . . .

Helas, puits de pétrole et



CE SOIR À 8 H.15
Blue Bonnets
Le dimanche: 2h.15 — Pas de courses le jeudi.
Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant la piste. Réservations: 735-2680. Venez donc!

CE SOIR VOUS VIENDREZ VOIR les 2 MEILLEURS FILMS de FRANÇOIS de TRUFFAUT
"JULES ET JIM" avec JEANNE MOREAU à 8 h. et 10 h.
"LA PEAU DOUCE" avec FRANÇOISE DORLEAC à 8 heures
VERDI
CINÉMA d'Art et d'Essai 1380, rue St-Laurent Tél.: 277-4800

SAINT-DENIS
1094, ST-DENIS, VL 2-271
4^e et Bijou
dernière semaine

cinéma
real giguère
ginette letondal
yves letourneau
d'un film de pierre patry
musique de jean cousineau

SOPHIE DESMARETS
FRANCE ANGLAISE
WALTER CHIARI • TOTO
les motorisées
Spécial pour les étudiants sur présentation de leurs cartes. Semaine, matinée. 50c; soirée 75c. Dimanche à 75c toute la journée

La TRILOGIE BERGMAN
"A TRAVERS LE MIROIR"
V. O. s.t. anglais — à 8h.30
"LES COMMUNIANTS"
V. O. s.t. anglais — à 8h.15
"Le SILENCE"
V. O. s.t. anglais — à 9h.50
Le dim., à partir de 1 p.m.

★ EMPIRE 2^e SEM.
451 OGILVY — 274-4521
Les productions Guy Lefrancis Inc. présentent
du 4 au 8 mai
DARRY COWL
entouré de Jean-Guy Moreau de SONIA
ADMISSION:
Mardi, mercredi, jeudi: 1.50 - 1.75 - 2.00 - 2.50 - 3.00
Vendredi et samedi: 2.00 - 2.25 - 2.50 - 3.00 - 3.50
Réservez maintenant
Comédie-Canadienne 861-3338

THEATRE DU RIDEAU VERT
CE SOIR, 8 h. 30
LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
JEUDI, 29 MAI

LES FOURBERIES DE SCAPIN
et Molière
AU STELLA, 844-1793
4664 rue ST-DENIS

PLACE DES ARTS
MONTRÉAL 18 (QUÉBEC) TEL. 842-2112

LE 4 MAI AU RITZ-CARLTON

Débuts publics du Quatuor à cordes Gabora

Un nouveau quatuor à cordes fera ses débuts en public le mardi 4 mai prochain, à 20h.30 au Ritz-Carlton. Il s'agit du Quatuor Gabora, formé il y a un an par quatre talentueux instrumentistes de Montréal: Taras Gabora, premier violon; Edward Kudlak, second violon; Robert Verebes, alto et Michael Carpenter, violoncelle. Ces quatre musiciens font partie des sociétés musicales les mieux connues de la métropole: Orchestre symphonique de Montréal,

Orchestre de chambre McGill, Petites symphonies de Radio-Canada, etc.

Le programme de ce premier concert comprendra le Quatuor en si bémol majeur, Op. 76, No. 4, "Lever du soleil" de Haydn; le Quatuor No. 2, Op. 17, de Bela Bartók, ainsi que le Quatuor en fa mineur, Op. 95, "Sérénade", de Beethoven.

Les amateurs de musique de chambre sont nombreux à Montréal et il serait heureux

que la métropole fût dotée d'un quatuor à cordes permanent afin de faire connaître au grand public les richesses du répertoire pour quatuor, dont l'importance n'a d'égal que le répertoire symphonique.

MM. Gabora et Kudlak ont complété leurs études musicales à l'Académie de Vienne, institution célèbre pour la formation qu'elle accorde aux chambristes. Quant à M. Verebes, il fut membre du Quatuor Bartók de Budapest et a participé à de nombreux concerts de musique de chambre depuis sa venue au Canada. Michael Carpenter, violoncelle, est un élève de Walter Joachim et s'est déjà distingué au cours de concerts et de recitals.

Formé en juin 1964, le Quatuor Gabora s'est fait entendre sur les ondes de Radio-Canada mais le concert du 4 mai lui fournira l'occasion de faire sa première apparition publique.

Un Titien parmi les fatras d'un grenier du Schleswig

COPENHAGUE — Dans le grenier d'un vieux château du Schleswig-Méridional, près de Kiel, un antiquaire danois, M. Wilhelm Mathiesen, et son associé italien, M. Massimo Prossliner, ont découvert un tableau du Titien. Ils avaient acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark. Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

M. Prossliner découvrit une tête de vierge les yeux tournés vers le ciel dans laquelle il a cru reconnaître un authentique Titien. Le tableau a été soumis à l'expertise du conservateur d'un musée allemand.

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus connues de l'histoire du Danemark.

Parmi les fatras, se trouvaient des tableaux couverts d'une épaisse couche de poussière. En nettoyant l'un d'eux,

Le tableau a été acheté, sans même l'avoir vu, le bric-à-brac se trouvant dans le grenier d'un château ayant appartenu, à une des familles les plus conn

La Fédération des femmes du Québec a été créée en fin de semaine

L'époque des récriminations est révolue, ce sont les structures qui changeront

par Solange CHALVIN

Si le féminisme est le premier responsable de l'évolution actuelle du statut de la femme, il y a belle lurette qu'il a disparu des préoccupations des femmes. En fait, le seul souhait véritable qui se dégage de ces deux journées d'études qui réunissent à Montréal, en fin de semaine, près de 400 femmes de la province, c'est qu'elles deviennent un groupe intégré à parts égales dans la société avec des droits et des devoirs égaux, non seulement en théo-

rie mais en pratique. L'époque des récriminations est bien révolue; ce qui importe maintenant c'est de transformer les structures qui permettront aux femmes tout autant qu'aux hommes d'accéder à tous les postes. C'est dans cet esprit que la nouvelle Fédération des femmes du Québec a été créée.

Cet organisme groupera des représentantes de toutes les associations féminines ainsi que des membres à titre individuel. Afin de répondre au souhait des femmes, cet organisme a été immédiatement constitué d'un comité provisoire formé du comité

d'organisation du colloque et devra faire rapport à l'assemblée générale lors d'un prochain colloque qui se déroulera à Montréal, en octobre prochain.

"Il y eut la naissance du féminisme comme premier stade de l'évolution du statut de la femme, déclarait Mme Claire Kirkland-Casgrain, au déjeuner-anniversaire soulignant le 25^e anniversaire du droit de vote des femmes du Québec, puis la reconnaissance de la femme comme entité particulière. Les deux premières étapes sont totalement franchies. Il nous reste à franchir ensemble la troisième en permettant

aux femmes d'être véritablement des individus à part entière.

Le jour où l'on cessera de se poser des questions sur la capacité de la femme, sera le véritable jour de la victoire, poursuivait Mme Kirkland-Casgrain. C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète.

C'est par le travail que la femme obtiendra sa véritable libération

"Aussi longtemps que la femme n'aura pas obtenu l'égalité entière et absolue au niveau économique, on ne saurait obtenir pour elle, une reconnaissance juridique complète et sa présence réelle au sein de la société. Ainsi s'exprimait Mme Huguette Plamondon, vice-présidente du Congrès du travail du Canada, au sein de la commission intitulée "La femme et l'économie du Québec". Afin d'obtenir pour les femmes le plus tôt possible cette reconnaissance d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, les participantes de cette commission ont émis les vœux suivants :

a) qu'une enquête gouvernementale approfondie soit instituée sur le travail à temps partiel. On sait que les syndicats nationaux ont déjà demandé au ministre du Travail une enquête complète sur le travail des femmes au Québec.

Jusqu'ici cette demande n'a jamais été acceptée. En plus, cette commission réclame la création d'un organisme permanent ayant pour tâche de voir à la mise en vigueur des lois concernant le travail féminin;

b) que la loi interdisant le travail de nuit pour les femmes ne soit pas abrogée;

c) que le salaire fixé à l'embauche soit le même sans distinction de sexe.

d) de permettre aux femmes d'accéder au travail dans de meilleures conditions, c'est-à-dire dans des conditions qui ne les handicapent pas au départ, la même commission a également émis les vœux suivants :

a) que soit créé le plus tôt possible des garderies subventionnées en partie par l'Etat et sous contrôle de l'Etat;

b) que les lois de l'impôt soient modifiées afin que les salaires payés aux aides familiales soient déductibles du revenu personnel tout autant que celui des secrétaires pour leur patron et qu'enfin un comité soit chargé d'étudier la possibilité de syndiquer les aides familiales.

Ces vœux qui découlaient des exposés des quatre participants au groupe de travail furent appuyés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le temps partiel

Comme première solution partielle au travail des femmes, Mme Cécile Harris émit l'opinion que le travail à temps partiel devait de plus

en plus se répandre. "Actuellement au Canada, une travailleuse sur cinq travaille à temps partiel et la plupart de ces femmes sont mariées. Il ne s'agit nullement de caprice de leur part; pour un tiers de ces Canadiennes, le salaire est indispensable en raison des gains insuffisants du mari. Pour d'autres, le travail sert surtout à améliorer les conditions de vie. Pour plusieurs, le travail hors du foyer représente une possibilité de mettre à profit la formation et l'expérience acquises antérieurement. Et pourtant malgré ce retour massif au travail, aucune législation ne régit le travail à temps partiel de ces milliers de femmes.

Absence des femmes dans le domaine syndical

"Il faut bien le dire, jusqu'ici les femmes n'ont pas tellement aidé à l'avancement de la législation ouvrière. L'on constate une apathie assez généralisée chez elles, dans les milieux syndicaux, dit Me Burns. D'autre part, il est bien évident que leurs compagnons de travail n'ont jamais tenté de corriger cette situation. Bien que les femmes représentent près de 30% des effectifs syndicaux dans la province, les centrales syndicales commencent à peine à se préoccuper d'elles. Toutefois, Me Burns avoua que si les femmes par-

venaient à combattre l'indifférence qu'elles démontrent vis-à-vis des problèmes du travail, elles arriveraient à formuler des objectifs de revendication qui pourraient rapidement corriger cette situation.

Pouvoir d'achat illimité

Enfin, Mme Rachel Malenfant, rappela que la femme, comme consommatrice, administre 90% du budget familial, ce qui lui donne un pouvoir d'achat illimité auprès des producteurs. Est-elle plus avertie pour tout cela, demandait Mme Malenfant, ou dépense-t-elle le profit de la communauté sans être suffisamment informée? Il est temps, précisa la conférencière que les femmes opposent une résistance au fléau de la vente à crédit qui mine le pouvoir d'achat. Outre des vertus d'économie, il faudrait également que les femmes acquiescent des vertus d'administration afin de pouvoir insuffler par leurs placements un certain capital dans l'économie du pays.

C'est Mme Jean-Charles Bonenfant qui fut rapporteur de cette commission animée par Mme Jeanne Duval, agent d'affaires du syndicat des employés d'hôpitaux.

S.C.

Jacqueline Kennedy a son jardin privé à la Maison-Blanche

WASHINGTON — Mme Lyndon Johnson a rendu hommage à Mme Jacqueline Kennedy en inaugurant un nouveau jardin de la Maison-Blanche qui porte le nom de la veuve du président, assassiné à Dallas en novembre 1963.

Une cinquantaine de personnalités parmi les plus en vue de Washington assistaient à la cérémonie. Au nombre de celles-ci figuraient notamment le sénateur et Mme Robert Kennedy, et Mme Hugh Auchincloss, mère de Jacqueline Kennedy.

"Évoquant l'enthousiasme de la jeunesse, l'instinct du beau et les qualités infinies de grâce", apportés par les Kennedy lors de leur séjour à la Maison-Blanche, Mme Johnson a déclaré :

"Ce jardin ne pouvait pas avoir d'autre nom. Je suis heureuse de l'inaugurer officiellement et de lui donner pour nom celui de Jacqueline Kennedy".

"Aussi longtemps que les Américains chercheront à s'évader

de la routine, aussi longtemps qu'ils chercheront à réaliser cette chose si difficile mais tellement enrichissante qui consiste à concilier le réalisme et la poésie dans leur existence quotidienne, ils seront inspirés par cette femme remarquable qui a elle-même personifié ces deux qualités avec autant de sensibilité et d'enthousiasme, a dit Mme Johnson en inaugurant ce jardin.

Le nouveau jardin, une pelouse bordée de tulipes et de buissons, est situé dans la partie est de la Maison-Blanche et fait pendant à la roseraie attenante au bureau du président dans la partie ouest de la résidence du chef de l'exécutif. Cette roseraie est elle-même l'œuvre de Jacqueline Kennedy.

Les femmes redécouvrent l'allaitement maternel

EDMONTON. — Les femmes d'aujourd'hui commencent à reprendre avec compréhension et connaissance, ce que les grands-mères faisaient tout naturellement, a déclaré Mme Ronald Leblanc, directrice de la Ligue internationale "La Leche" pour la section d'Edmonton.

Elle faisait allusion à la renaissance de la pratique de l'allaitement au sein, que la majorité des femmes nord-américaines avaient abandonnée au cours des dernières années.

"Leche" est le mot espagnol pour désigner le lait, et l'association fondée par un groupe de femmes de Chicago en 1956, offre des renseignements sur l'allaitement maternel. La Ligue compte 150 filiales dans le monde entier, dont quatre au Canada.

Mme Leblanc, une travailleuse sociale, dit que la succursale d'Edmonton est prête à offrir une série de quatre réunions pour donner des renseignements sur demande.

Elle dit que l'allaitement maternel simplifie le problème des mères de famille, supprime la corvée des biberons, et conserve la tonicité des muscles. Elle concède toutefois, que cette méthode n'est peut-être pas indiquée pour toutes les femmes, mais chacune doit pouvoir décider de son propre cas.



Thérèse Casgrain, celle qui a dû se rendre au moins quinze fois à Québec devant le parlement en 1940, pour obtenir ce fameux droit de vote qu'on lui accorda enfin, 18 ans après la dernière province du Canada. A droite, Claire-Kirkland Casgrain, première femme député et première femme ministre dans le gouvernement provincial.

Modifier le Code civil

Après avoir longuement étudié les nouvelles répercussions du Bill 16 sur le statut juridique de la femme mariée, la commission animée par Me Alice Desjardins et à laquelle prirent part Me Pierrette Moisan, Micheline Corbeil et Luc Plamondon, déplora le fait que ce nouveau Bill était loin d'être appliqué en pratique.

Parmi les principaux vœux émis par cette commission, sou-

lignons une modification proposée au Code civil décrétant l'égalité complète entre les époux, le mariage devenant une vraie société qui serait pour le bénéfice commun des associés; la reconnaissance égale des parents sur les enfants. L'autorité parentale devrait remplacer systématiquement l'autorité paternelle. En plus, la commission suggère la suppression des mots "légitime" et "illégitime" dans les registres de l'état civil. Elle réclame en plus la liberté limitée de tester au profit des enfants mineurs de manière à permettre à ceux-ci de réclamer une quote-part à même l'héritage de leurs parents.

L'ADOPTION

Avant 1959, tout enfant naturel pouvait être adopté par son père ou sa mère ou par les deux. Depuis, dit Me Moisan, par suite d'un amendement, l'enfant naturel adultérin ne peut être adopté qu'à la condition d'être abandonné. Il ne peut par ailleurs recevoir de donations de ses père et mère. D'après Me Moisan, cette situation est injuste. En plus, la loi de l'adoption prescrit, par ailleurs, que l'adoptant professe la même religion que l'adopté. Afin de pallier ces inconvénients et de permettre à tout enfant d'être adopté, la commission suggère la possibilité pour l'adoptant de ne pas professer la même foi religieuse que l'adopté; en plus la possibilité d'adopter un enfant qu'il soit naturel, adultérin ou pas.

MARIAGE CIVIL ET TRIBUNAL DE DIVORCE

Notre droit, dit Me Corbeil, ne reconnaît pas le mariage civil mais se contente de reconnaître et sanctionner le mariage religieux. Il est dommage que deux personnes ne professant aucune religion ou ne pratiquant pas la leur, se voient obligées de recourir au mariage religieux, dans le but de rendre leur union légale. En conséquence, la commission appuyée à l'unanimité par les femmes présentes, suggère une modification prévoyant des fonctionnaires habiles à célébrer publiquement et valablement un mariage civil pour ceux qui le désirent; en plus, l'instauration d'un tribunal de divorce dans la province de Québec. A ce sujet, Me Moisan a déclaré que puisque le divorce peut s'obtenir de toute façon par les résidents du Québec, auprès des autorités fédérales et que le divorce ainsi obtenu est valide dans le Québec, il n'y a plus lieu de maintenir la procédure actuelle. Si le divorce pouvait s'obtenir devant les tribunaux de notre province, dit Me Moisan, des sommes d'argent requises pour l'obtention du divorce à Ottawa, seraient dépensées au Québec. En plus, la commission demande un élargissement des causes de divorce afin que la seule cause ne soit plus l'adultère.

Toutes ces questions étant fort complexes, l'Assemblée générale décida d'en soumettre l'étude à la Ligue des droits de l'homme et le comité de la commission juridique fera de nouveau rapport en octobre prochain.

Comment aménager une deuxième salle de bain

Selon une enquête faite parmi les constructeurs de maison et les architectes, on construit très peu de maisons aujourd'hui avec une seule salle de bain. Ces commodités supplémentaires sont réclamées davantage par tous, même par les propriétaires de maisons plus anciennes. Les installations de salle de bain supplémentaire ou de cabinet de toilette figurent au premier plan des rénovations.

L'espace nécessaire à ces commodités ne présente pas de difficultés dans les vieilles maisons. Bien que la grande recommandée pour une salle de bain soit de 6' x 8', les dimensions telles que 5' x 5', 3' x 6' ou 5' x 6' sont bien convenables et très pratiques. L'Institut canadien de plomberie et chauffage vous assure que vous pouvez trouver l'espace voulu dans une niche, une salle d'entreposage, un petit cabinet, à l'extrémité d'un couloir et même sous l'escalier.

Quelles que soient les dimensions de l'espace disponible, cette rénovation qui doit être pratique, utile et économique, y gagnera si la planification et la conception sont l'œuvre d'un entrepreneur qualifié en plomberie. Il importe de bien choisir l'emplacement afin de réduire au minimum la tuyauterie nécessaire.

Si l'espace est limité, une baignoire carrée ou une cabine de douche peut être installée. Les autres accessoires comme l'évier et la toilette sont disponibles dans une variété de forme et de grandeur qui vous permettent ainsi de profiter au maximum de l'espace dont vous disposez.

En plus d'ajouter les commodités à la vie familiale, l'addition d'une salle de bain augmente la valeur de votre propriété. Si vous décidez de vendre votre maison, ces améliorations vous seront d'autant plus profitables.

Assemblée à Sainte-Justine

C'est demain mardi qu'aura lieu l'Assemblée générale annuelle de la Corporation de l'hôpital Sainte-Justine sous le haut patronage de S.E. le lieutenant-gouverneur et Mme Paul Comtois. La réunion s'ouvrira à 4 heures.



Mme André Aird, présidente du comité MONTREAL-ORFORD des Jeunes Musicales du Canada organise le dîner à la chandelle, événement mondain unique à Montréal, qui aura lieu à l'Hôtel Windsor, dimanche le 2 mai prochain. Les autres membres de ce comité sont : Mme André Tessier, vice-présidente, Mme Marcel Bélanger, secrétaire-trésorière, Mlle Germaine Lusier, présidente du comité féminin du Centre de Montréal, Mme Rosario Frigon, conseillère, Mme Paul Normandeau, directrice générale du Centre de Montréal et Mme Suzanne Brady, publiciste.

Thérèse Casgrain, celle qui fit, dans l'ombre, la révolution tranquille

C'est un véritable hommage de gratitude et d'admiration que rendu à l'occasion du 25^e anniversaire de l'obtention du droit de vote, Mme Thérèse Casgrain, narratrice de ce bill. "Souvent dans l'ombre, elle fut l'âme de cette révolution tranquille que le Québec a subie sans savoir qu'une femme comme Thérèse Casgrain en avait inspiré la réalisation, dit Yves Thériault. Elle a toujours revendiqué alors que personne n'y songeait; par sa tenacité, par son intelligence, elle a su créer autour d'elle des femmes qui aujourd'hui prennent la relève". De son côté, le ministre des transports et des communications, Mme Casgrain, rendait également hommage à celle qui dans ses propres termes "m'a permis d'être aujourd'hui ce que je suis".

A la table d'honneur, autour de Mme Casgrain, l'on remarquait un des parrains du bill 18, Me Anatole Plante, le fils de M. Pierre Godbout, son épouse ainsi que Mme Georges Busières, fille de M. Adélard Godbout. Étaient également à la table d'honneur mesdames Paul Martel, Leslie Hodges et Maurice Cormier, témoins de cette première époque de lutte et de cette évolution du statut de la femme.

Le Québec ne se bâtira qu'avec l'apport des femmes

La tension qui commence à se dessiner dans la province de Québec est tellement grande qu'elle mobilisera toutes les ressources humaines. Le Québec ne se bâtira pas sans l'apport des femmes dit Mme Hélène David, sociologue, à l'intérieur de la commission sur la "présence de la femme dans la société".

Toutes les structures sociales sont bouleversées et subissent des transformations profondes. L'énergie de tous est nécessaire à la constitution de nouvelles structures et ce n'est que dans la mesure où la femme contribuera à l'édification d'une nouvelle société qu'elle s'y retrouvera citoyenne à part entière. D'après les quatre panellistes de cette commission — Mme Ste-Marie Rolande, Mme Hélène-Sénéchal-David et Mme Denis Lapointe — c'est le temps ou jamais de se libérer en travaillant à la libération des autres.

Afin de promouvoir tout au moins sur le plan social cette promotion, la commission a émis certains vœux dont le premier porte que le mot "ménagère" disparaisse de tous les documents officiels comme description de l'occupation de la femme à la maison. Dans le même ordre d'idée, le terme de "mère ménagère" devrait également être remplacé.

Ségrégation exercée par la presse féminine

La commission émit également le vœu que les informations concernant l'activité féminine dans la vie sociale, économique ou politique ne soient pas reléguées aux "pages féminines" des journaux mais considérées comme susceptibles d'intéresser aussi les lecteurs masculins. "Compiler en une section spéciale, toutes les nouvelles d'intérêt féminin est une forme de ségrégation. Conscientement ou non les journaux et revues l'exercent sur leurs lecteurs et lectrices.

Place des femmes dans les corps intermédiaires

Si la présence de la femme dans l'enseignement n'apparaît pas comme un fait nouveau, il semble qu'elle sera appelée de plus en plus à jouer un rôle non seulement comme professeur de carrière, dit Sr Marie-Rolande, mais comme membre de différents organismes responsables de l'éducation. Aussi la commission émit-elle le vœu que les femmes qui ont des compétences spéciales participent davantage à l'activité des corps intermédiaires ou leur présence serait très précieuse. En plus, il serait souhaitable que les parents soient vraiment représentés et intégrés aux structures de l'instruction publique.

Les mots croisés du "DEVOIR"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- HORIZONTALEMENT**
- 1—Abattement
 - 2—Crée bien de nouveaux produits artificiels — Vous et moi
 - 3—Orateur romain ancien — Raconte ce qu'il a appris
 - 4—Non écrits — Instrument à vent
 - 5—Concerner un certain rayon bénéfique
 - 6—Sépare les cheveux — Grecque — Voyelle double
 - 7—Également — Réduire progressivement
 - 8—Dans les rangs — Passe l'arme à gauche
 - 9—Partie molle — Possessif
 - 10—Pour l'enfant désoberissant
 - 11—Ordre de faire demi tour — Sans mélange
 - 12—Concernant certaines installations pour navires
- VERTICALEMENT**
- 1—Venir rapidement — Colère
 - 2—Mieux vaut ne pas s'adresser à lui en cas de maladie
 - 3—Mention d'une phrase déjà publiée — Politesse abrégée
 - 4—Qui a un vif penchant pour quelqu'un — Voyelles
 - 5—Dans boxait — Quand il est chaud il faut le battre
 - 6—Article — Véritablement
 - 7—Ne de
 - 8—Qui ne gaspillent pas leur argent
- 9—Tour du cou — Porte la graine**
- 10—Très sombre — Grosseur inquiétante**
- 11—Ne dévoila pas — Cacher — Note**
- 12—Abondant en mer — Ont leur musée à Montréal quand ils sont beaux — Préposition**

Solution de samedi

- Horizontalement**
- 1—ESCALADER — ON
 - 2—NORMALEMENT
 - 3—TRIÈRE
 - 4—ETENDARDS
 - 5—TIRE — SE — SAFE
 - 6—ER — ASSAINIR
 - 7—MASQUES — ROND
 - 8—OUTREMOIT
 - 9—L'ARV — ANSES
 - 10—TE — TEINTS
 - 11—OR — ROI — ICT
 - 12—URENT — ENCLIN
- Verticalement**
- 1—ENTETEMENT
 - 2—SORTIR — ECU
 - 3—CRIER — SOI — OR
 - 4—AMÈNE — QUATRE
 - 5—LARD — AUTRE
 - 6—AL — ASSURER
 - 7—DETRESSE — NOE
 - 8—EM — MATIN
 - 9—REUSSIRONS
 - 10—ANONS — IL
 - 11—OTE — PINTÉ — CI
 - 12—PERD — SAIN

BRUNET
DE
COTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT
ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Liée
Angie Decelles et Reine-Marie

Fondée en 1877

RI. 8-6188

Maxime
Nettoyeurs
Limités

1415 BOIS FRANC
ST-LAURENT

SPIRÉE Van Houttel (Couronne de Mariée)
Magnifique arborescence d'ornement. Vives, milliers de fleurs blanches en mai. Plantation au printemps en avril-mai ou à l'automne en septembre. GROS plants de 3 à 4". Prix ch. \$1.50; douz. \$15.00. F.o.b. magasin.
Guide du Jardinier, 96 pages abondamment illustrées, prix .50c, remboursable avec commande de \$3.00 ou plus.

W. H. PERRON & Cie Liée (59)
515 BOUL. LABELLE, CHOMÉDEY, P.Q. TÉL. 681-1615

LE SEMINAIRE SOCIAL PIE-XII

La seule institution de cours par correspondance pour l'éducation sociale et chrétienne des adultes.

Cours préparés avec soin par des professeurs qualifiés et expérimentés.

Ces cours s'adressent à tous les adultes soucieux de compléter leur formation sociale, chrétienne, politique et économique.

Demandez le prospectus :

Séminaire Social Pie-XII, C.P. 610, Nicolet
ou téléphonez :

Montréal, 671-8382 — Nicolet, 293-4366



Photo prise au moment de l'assermentation, le 27 février 1963, du président Juan Bosch, félicité ici par le vice-président Lyndon Johnson. M. Bosch était renversé par un triumvirat que soutenait Washington, le 25 septembre suivant.

Un nouveau coup d'Etat à Saint-Domingue : retour de l'ancien président Bosch

SAINT-DOMINGUE. — Le triumvirat a été déposé et le Dr Rafael Molina Urena a été nommé président provisoire, annonçant-on officiellement à Saint-Domingue, hier soir. Le Dr Molina Urena a été président de la Chambre sous le gouvernement Bosch.

M. Juan Bosch, ancien président dominicain exilé à Porto Rico, a déclaré de son côté à San Juan, qu'il espérait retourner dans les prochaines heures à Saint-Domingue afin de prendre les rênes du gouvernement. M. Bosch compte prendre l'avion et se mettre en contact avec M. Molina Urena, nommé résident provisoire.

M. Bosch était entouré de plusieurs amis tel le Dr Samuel Mendoza, ancien ministre de la santé, exilé également. D'autre part, selon des sources proches de l'ancien président, la population dominicaine a mis à sac des entreprises étrangères, notamment américaines.

L'ancien président Juan D. Bosch, un libéral, avait été forcé par l'armée d'abandonner la présidence, le 25 septembre 1963. Les chefs militaires l'accusaient d'avoir permis l'infiltration au sein du gouvernement de communistes et de partisans du premier ministre cubain, M. Fidel Castro. C'est alors que le Dr Donald Reid Cabral avait été nommé membre d'un triumvirat civil : un des triumvirs a démissionné depuis.

M. Reid, âgé de 41 ans, a déclaré aux journalistes, alors que les rebelles occupaient le palais présidentiel, qu'il retournerait à la vie civile, de même que son compagnon de la junte, Ramon Caceres. Reid, qui a fait ses études aux Etats-Unis et est le fils d'un immigrant écossais, est un riche vendeur d'automobiles. Les deux hommes ont reçu des rebelles l'ordre de demeurer au palais jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli.

Le chef de la rébellion est le lieutenant-colonel Miguel Angel Hernandez Ramirez, qui ne s'est pas montré au palais.

Il s'agit là de la huitième chute d'un gouvernement dans cette île antillaise depuis l'assassinat du dictateur Rafael Trujillo, au mois de mai 1961. Ce dernier avait administré la république dominicaine pendant 32 ans. Bosch avait été le premier président élu démocratiquement; il avait pris le pouvoir le 27 février 1963.

Nombreuses échauffourées à la frontière indo-pakistanaise

NOUVELLE DELHI. — De nouveaux tirs sporadiques se sont produits hier et durant la nuit de samedi à dimanche entre troupes indiennes et pakistanaises dans la région frontalière de Kutch, qui fut le théâtre de plusieurs engagements au cours de ces derniers jours, a annoncé à la Nouvelle Delhi un porte-parole du gouvernement indien.

Ce porte-parole a précisé que les troupes pakistanaises, qui avaient pénétré d'une dizaine de kilomètres à l'intérieur du territoire indien, s'étaient retirées hier sur leurs positions antérieures. Toutefois, a-t-il affirmé, le Pakistan a procédé à

une véritable mobilisation de ses forces armées. Et toutes les forces pakistanaises de la frontière orientale du Pakistan ont été mises en état d'alerte, ainsi que les aérodromes. D'après les dernières informations fournies par les agents de renseignement indiens, le Pakistan avait massé dans la région de Kutch une division entière, soutenue par deux régiments blindés et par de l'artillerie lourde.

Interrogé sur le bilan des pertes essuyées par les troupes indiennes au cours des engagements de ces derniers jours, le porte-parole s'est borné à répondre : "Elles n'ont pas été plus lourdes que celles des Pakistanaïses".

M. Gromyko est chaleureusement accueilli à son arrivée à Paris

PARIS. — C'est d'une façon exceptionnellement chaleureuse qu'a été accueilli hier à Paris M. André Gromyko, ministre des affaires étrangères d'URSS. A son arrivée à l'aérodrome, il a été officiellement reçu à l'"Isba", le grand salon d'honneur d'Orly, inauguré lors de l'arrivée en France de M. Khrouchchev. habituellement réservé aux arrivées des chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui est sans précédent pour un ministre des affaires étrangères.

Les discours qui ont été prononcés à cette occasion ont également franché par le ton avec les lieux communs habituels dans de telles circonstances. M. Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères, a indiqué implicitement, mais très nettement, le souci de la France de trouver un terrain d'entente avec l'URSS sur la question du Vietnam, lorsqu'il a souligné l'intérêt commun des deux pays à trouver des solutions pour apporter à tous les peuples, d'un commun accord, l'indépendance et la paix. On ne pouvait plus clairement écarter les solutions de force.

M. Gromyko aura pendant cinq jours des entretiens avec le général de Gaulle et les représentants du gouvernement français.

"La Russie que vous représentez, comme la France où vous venez d'arriver, a déclaré M. Couve de Murville, sont intéressées aux mêmes problèmes et nous allons, dans les jours qui viennent, en discuter ensemble. Notre présent et notre avenir se trouvent parfois terriblement engagés. Nos vues à leur sujet sont tantôt très proches, tantôt plus éloignées. Du moins avons-nous, Russes et Français, en commun un intérêt essentiel, c'est que des solutions soient trouvées partout et d'un commun accord entre tous, qui puissent apporter à tous les peuples l'indépendance et la paix".

M. Gromyko avait plus tôt exprimé "les bons vœux du gouvernement soviétique adressés aux Parisiens et au peuple français tout entier, auxquels notre pays est lié par des sentiments d'une amitié traditionnelle qui a survécu aux années de dures épreuves".

Et le ministre soviétique a poursuivi : "Nous sommes convaincus que l'Union soviétique et la France, en recherchant et en élargissant leur zone d'intérêts communs, peuvent faire beaucoup pour assurer la sécurité en Europe et dans d'autres régions du monde."

M. Gromyko a conclu ainsi son allocution : "Le renforcement d'une compréhension mutuelle entre l'URSS et la France est une ferme orientation de l'Union soviétique, dictée par la certitude qu'une nouvelle amélioration des rapports entre deux grandes puissances du continent européen sera profitable non seulement à nos pays, mais encore à tous les Etats d'Europe, petits ou grands, et

servira la cause de la consolidation de la sécurité internationale."

M. Gromyko rencontrera M. Couve de Murville aujourd'hui, le président de Gaulle, mardi, et le premier ministre Georges Pompidou, mercredi.

On apprend de sources officielles que les conversations porteront sur une proposition commune de négociation pour le rétablissement de la paix au Vietnam. Un accord au sujet des futures frontières de l'Allemagne est aussi de l'ordre des possibilités.

Certains diplomates de Moscou croient que M. Gromyko préférerait annoncer, de Paris, une invitation franco-russe à une conférence sur le Vietnam.

La "Pravda" félicitait la France dimanche de son attitude réaliste à l'égard du Vietnam.

Le journal attache une grande importance à la visite de M. Gromyko, qui pourrait, à son avis, apporter une importante évolution des relations franco-soviétiques.

Ces relations se sont améliorées depuis quelques années. Deux ministres français, intimes de de Gaulle, MM. Gaston Paleswski, ministre des questions atomiques, et Alain Peyrefitte, ministre de l'information, ont rendu visite à Moscou au cours des récentes semaines. M. Gromyko, qui était accompagné de sa femme et de plusieurs experts soviétiques, a passé le reste de la journée de dimanche en compagnie du nouvel ambassadeur russe à Paris, M. Valerian Zorine, un diplomate de premier rang, dont la nomination est considérée comme significative.

M. Gromyko rentrera à Moscou vendredi.

Les négociations sur le pétrole reprennent entre Paris et Alger

PARIS. — Exprimée officiellement, tant à Paris qu'à Alger, la volonté de développer la coopération entre la France et l'Algérie, se manifeste vraisemblablement aujourd'hui à Paris, à la reprise des négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures qui durent depuis le mois de novembre 1963. Si l'accord est en vue, il semble peu probable qu'il soit terminé pendant ces prochaines semaines, qui devraient cependant permettre de se rapprocher du but.

Le reste toutefois de nombreux points à régler, et en particulier en ce qui concerne la fiscalité. L'Etat algérien veut tirer de son pétrole des ressources supplémentaires, en particulier en amenuisant les "privilèges" des sociétés, qu'il trouve "exorbitants". Il paraît probable, à cet égard, que le Fonds de reconstitution de gisements sera progressivement appelé à disparaître. Par ailleurs, un moyen d'entente devra être trouvé en ce qui concerne l'assiette des redevances fiscales (c'est-à-dire le prix du pétrole qui sert de base à l'imposition) et le calcul des amortissements.

Les thèses française et algérienne divergent encore sur ces points, aussi importants pour les finances algériennes que pour les sociétés, qui estiment qu'au-delà de certaines charges le pétrole n'est plus rentable. Dans les milieux compétents français on estime que l'augmentation de la production pétrolière (qui pourrait passer de 25 à 40 millions de tonnes annuelles) de la mise en service du troisième oléoduc doit entraîner une diminution considérable des frais supportés par chaque tonne de pétrole brut, ce qui augmenterait d'autant les bénéfices de l'Etat algérien.

Aucune difficulté sérieuse ne se lève dans l'immédiat dans le domaine du gaz, dont l'Algérie est très riche (à peu près trois fois le gisement de Groningue, en Hollande, estimé-on dans les milieux compétents français). D'ici quelques années, l'extraction du gaz peut devenir, du fait de la coopération avec la France, une des plus grandes ressources de l'Algérie, pense-t-on à Paris.

"Nous avons retrouvé la confiance de l'homme parce que nous avons prouvé par notre politique que nous avions la ferme volonté de réparer de toutes nos forces les méfaits qui ont été commis au nom du peuple allemand", a affirmé M. Luebbe. "La renommée de l'Allemagne souffrirait si les Allemands ne montraient pas, par des faits, qu'ils veulent procéder eux-mêmes à leur épuration", a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat a ensuite affirmé que le peuple allemand n'est pas responsable des crimes qui ont été commis par les nazis. "Ce n'est pas avec l'approbation du peuple allemand mais en son nom que de tels actes ont été perpétrés", a-t-il dit. M. Luebbe a salué à cette occasion la mémoire des résistants allemands.



France: nouveau candidat

PARIS. — La convention nationale libérale a désigné hier comme candidat à l'élection présidentielle française, M. Pierre Marcellin, sénateur de la Charente, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Ce choix, qui est intervenu à la majorité absolue de 310 mandats, sur 529 suffrages exprimés et 592 votants (167 mandats allant à M. Tixier-Vignancourt), avait été précédé par l'option d'une "plate-forme électorale" définissant les options dont devait s'inspirer M. Marcellin dans sa campagne : opposition totale au régime de la Ve République et à la personne même du général de Gaulle.

Scandale financier en Uruguay

MONTEVIDEO. — Un scandale financier à l'échelle internationale a éclaté à Montevideo, où le directeur de la Banque "Transatlantico", la seconde en importance de l'Uruguay, a été arrêté, pour détournement de près de onze millions de dollars.

Une quinzaine d'autres arrestations ont été opérées, l'enquête menée par la police uruguayenne, avec la collaboration d'Interpol, ayant révélé que plusieurs chefs de service et employés de la banque seraient complices de l'escroquerie. La police a notamment déclaré que les comptes de nombreuses sociétés de la capitale présentaient des découverts considérables dont le montant total s'élèverait à des dizaines de millions de pesos.

Nationalisation en Indonésie

DJAKARTA. — Expliquant hier la décision que vient de prendre le président Soekarno de placer sous contrôle du gouvernement toutes les sociétés étrangères en Indonésie, M. Chaerul Saleh, troisième vice-premier ministre indonésien, a déclaré que cette mesure faisait suite à une précédente décision de nationaliser toutes les entreprises britanniques et américaines.

Le système de partage des bénéfices actuellement en vigueur avec les sociétés étrangères sera maintenu, a ajouté le Dr Saleh, "mais nous allons élaborer une nouvelle forme de coopération économique avec elles". Ces accords de partage avaient été conclus avec des sociétés néerlandaises, japonaises, ouest-allemandes, soviétiques et roumaines notamment.

Trésor archéologique trouvé en Syrie

DAMAS. — On découvre encore des trésors. La preuve vient d'en être apportée par une équipe d'archéologues français qui ont mis au jour, sur le site antique de Mari, en Syrie, une jarre contenant le trésor d'un des souverains de cette métropole du troisième millénaire avant notre ère.

La jarre, intacte (elle a miraculeusement échappé aux pillards lors de la destruction de Mari par le roi Babylorien Hammourabi), est remplie de colliers et de bijoux en or et en lapis-lazuli, d'amulettes et de statuettes en cuivre et en ivoire. Elle contient également une douzaine de cylindres gravés, le tout vieux de près de cinq mille ans. La jarre porte une inscription montrant qu'il s'agit du cadeau d'un roi d'Ur (en Chaldée) au roi régnant à la même époque à Mari.

Congo : élections de nouveau remises

LEOPOLDVILLE. — Les élections législatives, qui devaient se dérouler hier à Leopoldville, ont été reportées au mercredi 28 avril, annonce-t-on officiellement.

Primitivement fixées aux 28 et 29 mars, les opérations électorales à Leopoldville avaient été annulées et reportées "à une date ultérieure" en raison d'une part de certaines "manoeuvres de sabotage", et d'autre part de la carence de la commission chargée de l'organisation matérielle du scrutin.

La paix au Vietnam : optimisme de l'envoyé spécial de M. Wilson

SAIGON. — M. Patrick Gordon Walker, envoyé spécial du gouvernement britannique en Extrême-Orient, a déclaré hier que son espoir d'une paix négociable au Vietnam est plus grand actuellement qu'au moment de son départ de Londres.

L'ancien ministre travailliste des affaires étrangères a déclaré que ses conversations avec des représentants des Etats-Unis et du Sud-Vietnam, à Saïgon, lui ont fait entrevoir "la possibilité de plus en plus grande d'une certaine sorte de négociations pacifiques".

"Bien des choses peuvent se produire, dit-il, mais ma confiance est plus grande qu'au moment de mon départ de Londres".

A l'issue de son séjour de 48 heures au Vietnam, M. Gordon Walker a quitté Saïgon hier après-midi, à destination de Phnom Penh.

L'ancien secrétaire au Foreign Office, chargé de s'informer dans les capitales asiatiques intéressées des possibilités de parvenir à une restauration de la paix dans la péninsule indochinoise, s'était rendu hier matin dans différentes provinces sud-vietnamiennes, afin d'avoir un bref aperçu des réalités de la situation dans les zones rurales du Vietnam. Pour des raisons de sécurité, l'itinéraire du déplacement de M. Gordon Walker n'avait pas été révélé.

Samedi, l'ancien ministre s'était longuement entretenu avec les principaux dirigeants vietnamiens, notamment le chef de l'Etat, M. Phan Khac Shu, le premier ministre, le docteur Phan Huy Quat, et le ministre des affaires étrangères, le docteur Tra Van Do, afin de sonder les intentions vietnamiennes en ce qui concerne l'éventualité de négociations pouvant mettre fin à la guerre actuelle.

L'arrivée au Cambodge de M. Gordon Walker pour Phnom Penh a eu lieu au moment où, dans une interview, le docteur Tran Van Do vient de déclarer que son pays était prêt à participer à une nouvelle conférence internationale destinée à garantir la neutralité du Cambodge, conférence dont les possibilités de convocation sont actuellement examinées par le gouvernement britannique. Il y a toutefois lieu de noter que l'envoyé du gouvernement britannique arrive également à Phnom Penh au lendemain des propos tenus par le prince Sihanouk. Celui-ci, selon des informations en provenance de la capitale khmère, a précisé qu'à l'éventuelle conférence sur la neutralité du Cambodge, il ne demanderait pas la participation des Etats-Unis, de la Thaïlande et du Sud-Vietnam.

Le prince Sihanouk, selon les mêmes informations, avait ajouté que "le gouvernement de Saïgon ne représentait plus rien et que, par conséquent, il était inutile de traiter avec lui".

A Londres, le premier ministre britannique, M. Harold Wilson, a de nouveau exprimé son approbation à l'égard du discours de Baltimore du président Johnson proposant des négociations "sans conditions préalables" sur le Vietnam.

M. Wilson, qui prenait la parole devant la conférence annuelle de la Fédération syndicale des employés de commerce et assimilés, a souligné que malgré les déceptions des mois précédents, la situation semblait maintenant légèrement s'améliorer et qu'il était possible, "de percevoir une faible lueur au bout du tunnel".

"J'espère, a-t-il, poursuivi, que tous ceux, dans le mouvement travailliste, qui ont exprimé leur angoisse à ce sujet reconnaîtront que, depuis que nous sommes au gouvernement, même si nous ne pouvons parler aussi librement que nous le voudrions, nous faisons tout le possible pour aboutir à une solution positive et pacifique de cette crise".

La Chine attendrait le moment propice pour faire exploser sa 1ère bombe H

LONDRES. — La Chine a délibérément retardé son second essai nucléaire, qui aurait déjà pu avoir lieu il y a six semaines, afin de servir sa propagande en la déclenchant au moment qu'elle jugera propice dans la crise vietnamienne, affirme le "Sunday telegraph" sous la plume de son correspondant à Hong Kong.

Il s'agit probablement cette fois, selon le journal, d'une bombe à hydrogène.

Le "Sunday Telegraph" décrit ainsi les possibilités actuelles de l'industrie nucléaire chinoise.

1— L'usine chinoise qui produit de l'uranium 235 et les deux réacteurs qui produisent maintenant du plutonium pourraient fournir quatre ou cinq bombes atomiques par an au lieu de deux, comme on l'estimait jusqu'à présent, surtout si les réacteurs peuvent utiliser l'uranium.

2— Des missiles nucléaires sol-sol à moyenne portée pourraient être utilisés depuis la côte chinoise d'ici trois à cinq ans.

3— De semblables installations de missiles pourraient être montées en Chine du Sud et dirigées contre des villes d'Asie considérées par Pékin comme contraintes à être des bases américaines, ceci afin d'empêcher toute attaque possible des Etats-Unis contre la Chine.

4— Les Chinois pourraient utiliser un certain nombre d'avions soviétiques TU-4 pour transporter et lâcher des engins nucléaires d'une puissance allant jusqu'à vingt kilotonnes.

Inutile de quitter la cuisine!



Deux téléphones coûtent à peine plus cher qu'un seul...

mais c'est deux fois plus commode! Demandez aujourd'hui même un téléphone supplémentaire pour la cuisine.



je t'envoie ma carte postale...



de QUEBEC En voyageant par Air Canada, ça ne m'a pris que 50 min. et j'ai été bien servi... à la canadienne!

P.S. Il suffit de consulter son agent de voyage ou Air Canada à 937-5771

AIR CANADA

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VOYAGES DE NOCES VACANCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT JULES DESMARAIS, SEC. GEN.

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

UN. 1-7272

Les hôpitaux privés portent leur cause devant l'opinion publique Faut-il étatiser les hôpitaux privés? mais les délégués du gouvernement ne sont pas là pour répondre

par Jean FRANCOEUR

Accusés à la faillite, disent-ils, par un arrêté ministériel récent qui plafonne leurs revenus, les hôpitaux privés ont décidé de porter leur cause devant l'opinion publique en posant carrément la question de savoir s'il fallait oui ou non étatiser ce genre d'institutions.

Voilà pourquoi l'Association des hôpitaux privés du Québec (qu'il ne faut pas confondre ni avec "l'Association des hôpitaux du Québec", ni avec "l'Association des hôpitaux catholiques de la province de Québec") a convoqué un congrès spécial d'urgence qui s'est tenu en fin de semaine à Montréal et auquel avaient été invitées plusieurs personnes représentant, à des titres divers, certains secteurs de l'opinion publique.

Représentants syndicaux, porte-parole du secteur public hospitalier, travailleurs sociaux, familles des usagers de diverses institutions concernées, membres de la presse, sont venus à tour de rôle dire avec franchise ce qu'ils attendaient du secteur privé dans le domaine de la santé et du bien-être.

Le grand absent du congrès aura été le gouvernement lui-même qui de façon systématique a refusé le dialogue offert.

Les hôpitaux privés ont accepté le risque de se voir dire publiquement leurs quatre vérités et même de recevoir le coup de pied de l'âne; leur défi mérite d'être souligné.

Prendant part à une table ronde sur le thème de l'étatisation des hôpitaux privés, M. Gilles Corbeil, conseiller technique à la Confédération des syndicats nationaux, a déclaré samedi que le mouvement syndical n'entretenait pas d'idée tranchée quant à la place du secteur privé dans le secteur hospitalier.

Il a ajouté qu'il existait cependant une forte tendance à croire que, devant l'essor prodigieux de la science médicale d'une part et, surtout, le souci croissant d'assurer l'égalité des soins à tous les citoyens, seul l'état apparaissait capable d'assumer cette tâche gigantesque.

Cette tendance pourtant n'est pas irréversible, a poursuivi M. Corbeil, il appartient aux institutions privées de faire la preuve qu'ils sont indispensables. Mais le temps presse.

S'il devait y avoir étatisation des hôpitaux privés, le gouvernement ne devrait pas procéder par voie de spoliation mais rendre justice aux institutions existantes, a conclu le représentant syndical.

Un travailleur social, M. Louis Beaupré, de Valleyfield, a donné un autre son de cloche.

Limitant ses observations au secteur du bien-être, M. Beaupré a souligné que l'état était intervenu très tard pour venir en aide aux vieillards indigents et aux enfants handicapés. Avant de jeter le blâme sur les institutions privées, a-t-il dit, le gouvernement devrait contempler sa propre incurie en ce domaine. Les centres privés d'hébergement sont venus combler un vide. Sans eux les travailleurs sociaux auraient été dans l'impossibilité de venir en aide à certaines catégories de personnes dans le besoin.

Il ne s'agit pas de boudier l'intervention de l'état mais de trouver un mode de collaboration, a souligné M. Beaupré.

Les institutions privées, a-t-il dit, n'ont pas le vent dans les voiles; la sympathie de l'opinion publique ne leur est pas complètement acquise. Mais ce serait faire preuve d'infantilisme que de vouloir tout attendre de l'état.

M. Beaupré a enfin dénoncé l'attitude déconcertante des employés du gouvernement qu'il a qualifiés "de néophytes qui veulent tout ignorer du passé plutôt que de vouloir construire avec ce qu'il y a de bon dans le secteur privé".

Dimanche, ce fut le tour des membres de la presse à soumettre leurs interrogations.

Les journalistes ont d'abord voulu savoir pourquoi, si les conditions étaient si mauvaises, les institutions privées n'abandonnaient-elles pas tout simplement le terrain?

Les porte-parole de l'Association ont alors fait valoir que des mises de fonds, souvent importantes, avaient été consacrées à ces institutions et qu'il n'était pas facile de quitter le secteur sans signer une note de faillite.

La politique actuelle du gouvernement, ont-ils ajouté, pousse cependant plusieurs institutions dans la voie de la banqueroute.

En ce qui touche les hôpitaux généraux privés, on a fait observer que leur création constituait une réponse à la chassée-gardée des bureaux médicaux dans les hôpitaux dits publics.

Les journalistes ont aussi demandé pourquoi l'Association ne réagissait-elle pas plus vigoureusement devant le scandale de certaines institutions qui s'adonnent à une exploitation honteuse de la misère.

La-dessus on répond que l'Association n'a aucun pouvoir sur les institutions privées. C'est le gouvernement qui accorde les permis d'exploitation; lui seul peut les retirer. C'est donc lui qui doit porter le blâme des abus qui se commettent sous le régime actuel.

Serait-il possible, ont aussi demandé les journalistes de clarifier le mode de propriété des institutions privées afin

Un "livre blanc" pour M. Lesage

A l'issue d'un congrès spécial d'urgence, qui s'est tenu à Montréal en fin de semaine, les membres de l'Association des hôpitaux privés du Québec ont résolu d'en appeler au premier ministre lui-même, M. Jean Lesage, en lui soumettant un "livre blanc" où ils exposeraient leurs doléances, feraient valoir les services qu'ils ont rendus et justifieraient leur raison d'être.

Ils ont aussi résolu de solliciter une entrevue auprès de M. Alphonse Couturier, ministre de la santé, et M. Emile Lafrance, ministre de la famille et du bien-être social, afin de discuter avec eux des questions vitales qui ont fait l'objet de ce congrès.

L'A.H.P.Q. demandera aux ministres concernés de préciser quel est le sort qu'ils réservent aux institutions privées dans leur secteur respectif — et surtout de motiver les raisons de ce sort.

Ils demanderont en outre au gouvernement de réviser les tarifs PER DIEM présentement accordés aux institutions privées afin de leur permettre de maintenir la qualité de leur service et d'assurer à leur personnel des conditions de travail et de salaires égales à celles du personnel des hôpitaux publics.

En ce qui touche l'avenir de l'Association elle-même, les délégués ont décidé d'en faire les structures administratives.

Le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a accepté hier en assemblée générale les dernières offres de la Ville pour un nouveau contrat de travail. Ce contrat, qui vaudra pour deux ans à compter du 30 novembre 1964, sera signé dans les jours qui viennent.

Quelque 800 des 4,000 membres du syndicat étaient présents à l'Assemblée générale qui se tenait au stade Maurice Richard. Le président de la CSN, M. Jean Marchand, qui est intervenu dans les négociations depuis la dernière assemblée générale du 2 avril et à la demande de cette assemblée, assistait à la rencontre.

M. Marchand a d'abord établi que ni lui, ni la centrale qu'il préside ne favorisent l'un ou l'autre candidat aux élections qui se tiendront vendredi aux principaux postes du syndicat, gardant au contraire la plus stricte neutralité. (Un climat de campagne électorale a d'ailleurs régné tout au long de la réunion: l'un des candidats à la présidence, M. André Lanciault, l'actuel vice-président, avait été chargé de faire le rapport des négociations, et ces négociations, ainsi que le secret dans lequel elles ont été conduites, sont l'un des principaux sujets de propagande de l'équipe d'opposition).

M. Marchand a ensuite souligné que les circonstances entourant son intervention dans les négociations étaient les suivantes: la ville a consenti une augmentation générale de salaires de 4 p. au 1er décembre 1964 et autant au 1er décembre 1965. De plus, le montant des augmentations statutaires a été haussé.

Parmi les autres gains, il faut signaler une clause qui permet de soumettre à la procédure de grief tout cas de rétrogradation, de suspension ou de renvoi.

Le gain est particulièrement important compte tenu du fait que le code du travail, à l'article 50, avait maintenu le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales et scolaires en ces matières.

Le contrat qui sera signé cette semaine comporte quatre annexes touchant les griefs accumulés au cours du dernier contrat et un certain nombre de cas particuliers. Ces annexes seront soumises à l'arbitrage.

Les négociations étaient inusitées. Il a été expliqué que la direction de la CSN n'intervient généralement pas dans les conflits avant que le syndicat en cause n'ait épuisé tous ses propres recours. Or les fonctionnaires, à l'assemblée du 2 avril, où ils ont fait appel à la demande de cette assemblée, assistaient à la rencontre.

Le Dr Victorien Voyer, psychiatre de grande réputation et directeur médical des Ecoles Anbar pour enfants retardés, a fait une grande colère, un "coup de sang" a-t-il dit, contre ce qu'il a appelé la méconduite de certains hauts fonctionnaires gouvernementaux et leurs brimades à l'endroit des institutions privées.

Prendant la parole samedi au congrès spécial d'urgence de l'Association des hôpitaux privés du Québec, le Dr Voyer a dénoncé avec une rare vigueur la "grande confusion mentale bureaucratique" qui règne selon lui dans les deux ministères provinciaux, celui de la famille et du bien-être social ainsi que celui de la santé.

Ce ne sont pas les ministres qui sont en faute, a-t-il précisé, mais les personnes qui les entourent. Par leur "impotence et leur autocratie", ces personnes rendent stérile tout dialogue avec les autorités gouvernementales.

Les ministres, a-t-il poursuivi, courent de grands dangers en s'entourant ainsi de personnes qui par leur incompétence, leurs distorsions et leurs mauvaises conduites "perturbent l'atmosphère, entretiennent la médiocrité et empêchent la sérénité nécessaire à une oeuvre positive".

Le Dr Voyer a mis les membres de la presse au défi de rapporter ces propos. Il leur a même facilité la tâche en leur fournissant un résumé écrit des principales accusations qu'il a portées.

"Je crois qu'il est de mon devoir, a-t-il affirmé, avec l'expérience professionnelle que je n'ai pas à défendre auprès de la population du Québec, de vous résumer les leçons anthropologiques, psychologiques et morales que j'ai apprises en trois années de négociations avec les bureaucraties de Québec dans le but de venir en aide à une adolescente arriérée de 17 ans."

Le Dr Voyer a dénoncé notamment: ● la politique auto-critique ("hitlerienne") qui veut que l'on limite les soins aux personnes "inutiles" à un "per diem" reçu. Il a qualifié cette mesure "d'euthanasie camouflée"; ● les calomnies et les commérages colportés par les employés du gouvernement contre les directeurs d'institutions privées;

● la mise en circulation de "faux" dans le but de discréditer un "professionnel" d'une institution privée en niant ses diplômes; ("la seule pièce manquante à une affaire Dreyfus du bien-être au Québec"); ● la méconduite d'un inspecteur qui, après une visite à une institution pour en évaluer le renouvellement du permis, se retrouve avec une employée irresponsable de cette même institution chez un agent d'immobilier dans le but d'acheter un établissement pour y héberger les enfants auxquels il aurait retiré le gîte;

● Le commerce d'enfants pratiqué par certains employés du gouvernement qui se font commis-voyageurs auprès des institutions privées.

d'enlever la notion de "profit" que connote l'exploitation privée des services hospitaliers ou de bien-être.

On a répondu que certes le profit avait mauvaise presse mais que ceux qui réalisaient les institutions privées étaient modérés. D'autre part on a fait valoir que les précisions juridiques distinguant les sociétés avec ou sans but lucratif étaient souvent pure fiction.

LE GRAND ABSENT

Le grand absent à ce dialogue engagé au cours de ce congrès aura été le gouvernement lui-même.

Deux ministres, celui de la santé et celui de la famille et du bien-être social, avaient été invités à assister à ces assises ou à y déléguer un représentant.

M. Emile Lafrance avait d'abord accepté l'invitation, nous a-t-on dit, puis il s'est ravisé. Dans un télégramme qui a été rendu public, il alléguait des "engagements ultérieurs". "Vous connaissez bien ma position à l'endroit des établissements commerciaux en bien-être, écrit-il, il ne convient pas que je délègue quelqu'un qui n'aurait rien à ajouter aux positions claires que j'ai déjà prises."

Quant à M. Alphonse Couturier, il a refusé tout d'abord et s'est ravisé ensuite en déléguant un représentant de son ministère au banquet de clôture du congrès, mais ce dernier n'a pas ouvert la bouche.

Le président a déclaré que s'il existait au sein de l'entraide privée des "marchands de vieillards" et des "maquillonneurs" il appartenait à l'état de leur retirer le permis accordé.

"Si nous avions les moyens de le faire, a-t-il dit, nous le ferions sans hésiter."

Au sujet de l'ingérence du gouvernement dans le budget des institutions privées, M. Gauthier a soutenu que le fait d'exiger la production d'un budget constituait une "tracasserie contre nature".

Selon lui, il y a deux moyens pour le gouvernement de s'assurer de la qualité des soins prodigués aux patients dans les institutions privées, soit des normes connues et surveillées, ainsi qu'un taux forfaitaire adéquat.

Le président de l'A.H.P.Q. a même laissé entendre que l'arrêté ministériel plafonnant les revenus des institutions privées pourrait bien être inconstitutionnel.

"C'est le plafonnement des revenus, a-t-il dit, alors que les dépenses, elles, sont illimitées et imprévisibles. Aurait-on idée de couper l'oxygène à un patient qui aurait atteint le montant payé par le ministère?"

Le Dr Victorien Voyer ou... La 'colère' d'un psychiatre contre les fonctionnaires...

Le Dr Victorien Voyer, psychiatre de grande réputation et directeur médical des Ecoles Anbar pour enfants retardés, a fait une grande colère, un "coup de sang" a-t-il dit, contre ce qu'il a appelé la méconduite de certains hauts fonctionnaires gouvernementaux et leurs brimades à l'endroit des institutions privées.

Prendant la parole samedi au congrès spécial d'urgence de l'Association des hôpitaux privés du Québec, le Dr Voyer a dénoncé avec une rare vigueur la "grande confusion mentale bureaucratique" qui règne selon lui dans les deux ministères provinciaux, celui de la famille et du bien-être social ainsi que celui de la santé.

Ce ne sont pas les ministres qui sont en faute, a-t-il précisé, mais les personnes qui les entourent. Par leur "impotence et leur autocratie", ces personnes rendent stérile tout dialogue avec les autorités gouvernementales.

Les ministres, a-t-il poursuivi, courent de grands dangers en s'entourant ainsi de personnes qui par leur incompétence, leurs distorsions et leurs mauvaises conduites "perturbent l'atmosphère, entretiennent la médiocrité et empêchent la sérénité nécessaire à une oeuvre positive".

Le Dr Voyer a mis les membres de la presse au défi de rapporter ces propos. Il leur a même facilité la tâche en leur fournissant un résumé écrit des principales accusations qu'il a portées.

"Je crois qu'il est de mon devoir, a-t-il affirmé, avec l'expérience professionnelle que je n'ai pas à défendre auprès de la population du Québec, de vous résumer les leçons anthropologiques, psychologiques et morales que j'ai apprises en trois années de négociations avec les bureaucraties de Québec dans le but de venir en aide à une adolescente arriérée de 17 ans."

Le Dr Voyer a dénoncé notamment: ● la politique auto-critique ("hitlerienne") qui veut que l'on limite les soins aux personnes "inutiles" à un "per diem" reçu. Il a qualifié cette mesure "d'euthanasie camouflée"; ● les calomnies et les commérages colportés par les employés du gouvernement contre les directeurs d'institutions privées;

● la mise en circulation de "faux" dans le but de discréditer un "professionnel" d'une institution privée en niant ses diplômes; ("la seule pièce manquante à une affaire Dreyfus du bien-être au Québec"); ● la méconduite d'un inspecteur qui, après une visite à une institution pour en évaluer le renouvellement du permis, se retrouve avec une employée irresponsable de cette même institution chez un agent d'immobilier dans le but d'acheter un établissement pour y héberger les enfants auxquels il aurait retiré le gîte;

● Le commerce d'enfants pratiqué par certains employés du gouvernement qui se font commis-voyageurs auprès des institutions privées.

En Europe sur les ailes d'un zéphyr ce printemps!



AVANTAGEUX TARIFS PAN AM POUR L'EUROPE

ALLER-RETOUR DE MONTREAL	TARIF ECONOMIQUE 14-21 JOURS	ALLER-RETOUR DE MONTREAL	TARIF ECONOMIQUE 14-21 JOURS
AMSTERDAM	\$370	ISTANBUL	\$667
ATHENES	640	LISBONNE	324
BARCELONE	396	LONDRES	324
BELGRADE	533	MADRID	370
BERLIN	444	MUNICH	419
BRUXELLES	370	NICE	437
COLOGNE	411	OSLO	411
COPENHAGUE	411	PARIS	370
DUSSELDORF	411	ROME	482
FRANCFORT	411	SHANNON	285
GLASGOW	294	STOCKHOLM	473
HAMBURG	411	STUTTGART	411
HELSINKI	520	VIENNE	462

Tous les tarifs comprennent les vols de correspondance requis. *Via correspondance par Olympic Airways.

Faites-en l'essai. Partez n'importe quel jour du lundi au jeudi, ce printemps, et vous pourrez profiter de nos bas tarifs économiques pour un voyage par jet de 14 à 21 jours.

Ces tarifs comprennent la pratique correspondance par New-York, où vous pourrez faire une pause pour vous divertir. Projetez par exemple de visiter la Foire de New-York, en route pour l'Europe. (Elle ouvre le 21 avril.)

Vous n'avez pas à déboursier immédiatement le plein tarif. Déposez seulement 10% ou faites débiter le prix du passage à votre compte, au moyen de votre carte de crédit American Express. D'une manière ou d'une autre, vous pouvez prendre plusieurs mois pour payer.

Nous faciliterons aussi votre voyage. Vous pouvez vous rendre directement jusqu'à n'importe laquelle de 26 villes européennes. (Deux fois plus que toute autre ligne aérienne.) Cet été, nous aurons jusqu'à 13 départs de jets par jour. (Plus que toute autre compagnie aérienne.) Examinez notre programme de vacances spéciales. (Informez-vous des Vacances 400 Pan Am.)

Prêt à partir? Où que vous alliez, vous aurez l'assurance de voyager avec la meilleure compagnie au monde.

Cela procure une agréable sensation. Voyez votre agent de voyages Pan Am ou appelez Pan Am à 845-5172.

Bureau des ventes et réservations: 1450 rue City Councilors, Montréal.

La compagnie aérienne la plus expérimentée du monde

PREMIERE SUR L'ATLANTIQUE PREMIERE SUR LE PACIFIQUE PREMIERE EN AMERIQUE LATINE PREMIERE AUTOUR DU MONDE

Frank Norman

Ville Mont-Royal Pour l'homme économe

Voici un tout nouveau split-level avec salon et salle à manger séparée, une cuisine vraiment jolie avec poêle incorporée et un endroit pour déjeuner, quatre chambres, salle de bain en céramique deux tons et demi, cabinet de travail avec foyer. Toutefois si vous avez besoin d'un espace additionnel afin de créer une cinquième chambre à coucher vous pouvez le faire facilement au premier plancher. Plancher de chêne à travers la maison, deux zones de chauffage, fenêtres panoramiques coulissantes et plusieurs autres avantages, vous pouvez acheter cette maison de luxe avec aussi peu que \$6,500. comptant et des paiements mensuels d'environ \$270.00 capital et intérêt. Pour de plus amples détails prenez rendez-vous avec A.P. Duke 731-6817, domicile 481-6365.

Frank A. Norman & Co. Ltd. Courtier en Immeubles 731-6817

1255 rue Laird, Ville Mt-Royal Membre des Courtiers en Immeubles de Montréal

Il y va de votre intérêt

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 849-4741

Taux habituels. Service rapide. Ecrire ou téléphoner à:

en 1^{re} hypothèque

Comptable en chef au CN

M. J.L. Toole, vice-président chargé du service de la comptabilité et des finances, a annoncé la nomination de M. Maurice A. Prigent, 37 ans, adjoint au chef comptable, au poste de comptable en chef aux ventes-marchandises, au Canadian National. M. Prigent, natif de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, est entré à l'emploi du CN en 1946. Il fut nommé vérificateur itinérant en 1954 et il a occupé plusieurs postes de comptable et de vérificateur dans la compagnie. Il a fait ses études à l'université Sir George Williams et il a suivi des cours de perfectionnement en administration à l'université de Montréal en 1964.

INSTITUT QUITARD DE STENOTYPE
3466 ST-DENIS, Suite 3 — 849-6947
Devenez : secrétaire de direction, sténo-dactylo, sténopiste officielle, sténopiste de discours.
PREPARATIONS AUX EXAMENS D'ETAT
(Barreau de Montréal, Hôtel de ville...)

Pour Achat ou Réparation de toutes les marques de **POMPES**
40 ans d'expérience à votre service
JOHN MEUNIER
12047, boul. Laurentien — Tél. 334-7230

Du nouveau au **TRUST ROYAL**
75%
en 1^{re} hypothèque
Taux habituels. Service rapide. Ecrire ou téléphoner à:
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 849-4741
Il y va de votre intérêt

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-B du Code civil de la province de Québec, que Swacan Saw Co. Ltd. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, à titre de garantie par acte portant la date du 25e jour du mois de mars 1965 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, Québec, le 14e jour du mois d'avril 1965 sous le numéro 182294.

Date à Montréal, Qué.,
ce 15e jour du mois d'avril 1965.
LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

HYDRO-QUÉBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES
NOS A-598 - A-599 - A-600

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75, rue Saint-Jacques, Montréal 1, Qué., à temps pour être reçues au plus tard à 10h30 a.m. heure avancée de l'est, comme suit:

Appel public d'offres no A-598
— Le lundi 10 mai 1965, la fourniture d'un (1) bâtiment préfabriqué en acier.

Appel public d'offres no A-599
— Le jeudi 13 mai 1965, la fourniture de poteaux en ciment rouge de l'ouest.

Appel public d'offres no A-600
— Le jeudi 13 mai 1965, la fourniture de poteaux en ciment rouge de l'ouest.

(Des soumissions peuvent être offertes pour un ou tous les articles susmentionnés).

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, payable à l'Hydro-Québec, équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de l'Hydro-Québec.

On doit obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau du

DIRECTEUR DES ACHATS
HYDRO-QUÉBEC,
10e ÉTAGE
75, rue Saint-Jacques,
Montréal 1, Qué.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui utilisent des matériaux canadiens qui sont en mesure de manifester complètement au Canada le matériel décrit au document de soumission. Pour être acceptés, les soumissionnaires doivent avoir obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec de la manière indiquée ci-dessus. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fermée à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: "Appel public d'offres no A-598, A-599, A-600", selon le cas.

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-sécrétaires
B. Lacasse - W.E. Johnson
Montréal, le 21 avril 1965.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

— Téléphonnez deux jours à l'avance —

ANTIQUITES

Meubles de pin canadiens — Tables de réfectoire, bancs à sceaux, lavabos, armoires, bancs, pupitres, coffres, berceaux, vases, etc. St-Lambert 671-0558. 28-4-65

ANTIQUITES CANADIENNES

Armoires à pointe à diamant, tables à travers, chaises, commodes, lavabos, horloges, grand-père, huches, pupitres, sculptures, girouettes, lampes, armoires à panneaux sculptés, coffres, bancs, sacrifiera. Particulier. Tél. 671-2276. 690 Smiley, coin Montlake, St-Lambert. 1-5-65

AIDE DOMESTIQUE

Aide pour couple ayant bébé de 13 mois, chambre privée et TV. Références. 484-4043. 27-4-65

A VENDRE

Tapis indiens ou chinois 9 x 12, 8 x 10, 9 x 15, 10 x 14, 6 x 9. Aussi nattes différentes couleurs. Nouveaux, importés d'Orient. Sacrifiés à demi-prix. Privé, 2945 Lamontagne, 3. RE. 8-3575. 28-4-65

MACHINE À LAYER AUTOMATIQUE ENGLISH 12435 PLACE ST-CASTIN. Tél. 334-0800. PRES DE L'ACADIE ET GOUIN. 2-5-65

BUREAUX À LOUER

RUE ST-JACQUES beaux bureaux spacieux. Loyer raisonnable. VI. 9-4191. 30-4-65

DIVERS

COUTURE EN TOUT GENRE, ALTERNATION, MME FORTAS. 273-6013. 1-5-65

FEMMES DEMANDEES

DACTYLO BILINGUE
Pour le service de publicité française dans une importante entreprise de produits pharmaceutiques situés à St-Laurent.

Excellente occasion pour une personne désirant travailler au dictaphone. Les postulantes doivent avoir une bonne instruction, être excellentes dactylographes, avoir une connaissance parfaite du français et de bonnes notions d'anglais. Bon salaire et avantages sociaux non contributaires.

Pour rendez-vous, appeler: 747-6565. Service du personnel Smith-Kline & French, 300 boul. LaSalle, Montréal 9, Québec. 27-4-65

DACTYLO-DICTAPHONISTE possédant bien le français. 286-8283. 27-4-65

SECRÉTAIRE DE DIRECTION POUR ORGANISME UNIVERSITAIRE, BON SALAIRE, PERSONNE COMPÉTENTE ET ALERTE. 342-1411 — 723-5121. 29-4-65

AIDE DOMESTIQUE demandée. Jeune fille pour prendre soin enfants. \$10, par semaine. Chambre privée. Temps libre. Doit parler un peu anglais. 744-2356. 1-5-65

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS À LOUER

RIDGEWOOD, 3825, 31e, 41e, grandes pièces. Immeubles luxueux au haut de la colline. Piscine. Garages. Loyer \$12 à \$16. Un appartement meublé disponible. Surintendant appartement 109 ou tél. 342-1493. 27-4-65

Avis est, par les présentes, donné

qu'un contrat passé le 2 avril 1965, en vertu duquel toutes les dettes existantes et futures dues à Gordon Clothing (1965) Limited ont été vendues à LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, a été enregistré le 21 avril 1965 au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de la Cité de Montréal sous le numéro 182323.

Montréal, P.Q., le 21 avril 1965.

RANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE par M.A. McCallum, gérant

Avis est par les présentes donné que le 20 avril 1965 sous le No. 182294, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Barkus Insurance Services Inc. à LA BANQUE DE NOVA SCOTIA, une banque canadienne à charte, de l'insurabilité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de ladite compagnie. Cet avis est donné conformément à l'article 1571(d) du Code Civil de la Province de Québec.

Montréal, le 20 avril 1965.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

VILLE MONT-ROYAL

Province de Québec
District de Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490 et le règlement no. 116 relatif à des mesures diverses et de plus

QUE le Conseil, à ladite assemblée, a adopté le règlement no. 656, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, a adopté le règlement no. 653, soit un règlement pour modifier le règlement de construction no. 490, et la communication desquels ont été prise à l'hôtel de ville, 50 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec, le 22e jour d'avril 1965.

G. ATKINSON
Secrétaire-trésorier

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC

A la conférence des O.I.C.

L'action pour l'éducation, un droit, s'affirme d'abord dans la famille

VIENNE. — Les débats de la conférence des Organisations internationales catholiques (O.I.C.) se sont achevés hier. Les conclusions en seront présentées à l'approbation des congressistes, qui, d'autre part, procéderont à l'admission de nouveaux groupements comme membres des O.I.C. et éliront

leur nouveau bureau, aujourd'hui. La personnalité dont le nom est le plus souvent prononcé pour succéder à M. Sungrayes de France à la présidence des O.I.C. est Mlle Pilar Bellosillo, présidente de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques et l'une des auditrices au Concile.

Parmi les exposés qui ont retenu l'attention ces deux dernières journées, on note celui de M. Andres Aguilar Mawdsley, ambassadeur du Venezuela auprès des Nations unies à Genève et président de l'Organisation internationale du travail. Traitant des "exigences culturelles des hommes de notre temps", l'orateur a montré le rôle de l'instruction, de la science et de la culture pour le maintien de la paix, car, a-t-il dit, "les guerres naissent de l'esprit des hommes, et c'est dans l'esprit des hommes que doit s'établir la défense de la paix".

De même, l'instruction et la culture sont des éléments essentiels du développement des peuples car sans promotion culturelle, il n'est pas possible de développer l'économie dans les pays en retard. La déclaration des droits de l'homme, comme les encyclopédies pontificales, s'accordent d'ailleurs pour affirmer que l'éducation est un droit et doit tendre au plein épanouissement de l'homme. L'action

pour l'éducation des enfants et des adolescents doit être réalisée en premier lieu au sein de la famille et se compléter, à l'école, au lycée et à l'université. La communauté entière est responsable de l'éducation des adultes à laquelle doivent s'associer non seulement les gouvernements, mais aussi les particuliers. Sur le plan international, enfin, il faut respecter la pluralité des cultures.

C'est sur le problème de l'alphabétisation qu'a porté l'exposé de M. John Bowers, vice-directeur du département culturel à l'UNESCO. Il est à noter que M. Bowers est anglican, et que c'est la première fois qu'un non catholique intervient aux O.I.C. L'orateur a rappelé d'abord que les deux cinquièmes des adultes dans le monde sont analphabètes. Des campagnes ont été entreprises pour réduire ce nombre. Mais pour être efficace l'alphabétisation doit être suivie d'un minimum d'instruction, sinon l'effort est perdu. Cette deuxième partie du travail est rendue très difficile par la multiplication des idiomes dans certains pays et par l'ignorance, dans ces populations, d'un vocabulaire concernant les concepts abstraits et techniques. Il reste encore à trouver le moyen de leur communiquer le sens de ces valeurs.

Le professeur Joaquín Ruiz Giménez, ancien ambassadeur d'Espagne au Vatican, a analysé le processus de la démocratisation de la culture. "Si l'on veut trouver vraiment une vie démocratique dans un peuple ou dans le concert des

nations, a-t-il dit, il est indispensable qu'il y ait en plus de certaines institutions politiques adéquates et d'un nivellement progressif de la situation économique de tous les citoyens, un progrès simultané et harmonieux dans l'ordre de la vitalité des valeurs spirituelles qui constituent l'âme même de la culture."

Enfin, le professeur N. Sougan Agblemagnon (Togo) a présenté une étude sur la culture africaine dans laquelle, a-t-il dit, sur un fond commun animiste, se sont greffées les influences de l'Islam et du christianisme. La colonisation survenue ensuite a été un élément unificateur, surtout au point de vue linguistique, le français et l'anglais se partageant maintenant l'Afrique. Devant l'évolution actuelle, les uns s'accrochent aux éléments traditionnels de chaque ethnie, les autres se jettent dans un modernisme à outrance. Il en résulte un malaise général des élites. Pour l'avenir culturel de l'Afrique, l'orateur estime qu'une longue décastration sera nécessaire et qu'après avoir amalgamé les éléments autochtones et extérieurs, l'Afrique pourra dégager une culture nouvelle et originale.

Au cours d'une messe célébrée hier à la cathédrale Saint-Etienne par le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, les congressistes ont entendu une homélie de Mgr Charrières, évêque de Lausanne, qui a déclaré que l'Eglise, tout en affirmant chacun dans sa culture propre, fait converger les hommes vers les problèmes spirituels qui les dépassent tous.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

Le cardinal Fernando Cento a été nommé par le pape, évêque titulaire du siège suburbicaire de Velletri, que détenait le défunt cardinal Clemente Micara, Mgr Arrigo Pintomella, ancien aumônier en chef de l'armée italienne, a été désigné pour assurer la gestion matérielle de ce diocèse comme administrateur apostolique.

MM. Léger et Morin et le père Arès disent comment le Canada français devrait évoluer, du statut spécial à l'État associé

Solution que d'aucuns considèrent vague, polyvalente, ambiguë au problème que pose le nouvel équilibre à créer dans les structures politiques canadiennes, l'idée des "États associés" a reçu une nouvelle injection de matière grise hier après-midi de la part de MM. Jean-Marc Léger et Jacques-Yvan Morin, à la journée d'étude annuelle de la Ligue d'action nationale. Dans une troisième commission d'étude, le père Richard Arès n'est pas allé jusqu'à définir les "États associés", mais s'est appliqué pour sa part à décrire ce qui devrait être le comportement politique du Québec des prochaines années, dans son cheminement en tant qu'État doté d'un "statut particulier" avant d'aboutir au statut d'"État associé".

Pour le père Arès, de la revue "Relations", le "statut particulier" constitue actuellement "le minimum exigible". C'est une étape, dit-il, le Québec veut y faire l'épreuve de sa jeune force, avant de songer à aller plus loin.

Un statut particulier pour le Québec, dans l'esprit du père Arès, devrait prévoir au moins "trois crans de sécurité et deux zones agrandies de liberté".

Trois crans de sécurité : le premier, estime le confédier, garantirait au Québec un régime spécial de protection contre les ingérences fédérales, de façon à pouvoir demeurer maître de sa propre politique et de n'être jamais "majorisé" ou mis en minorité lorsque seront en cause les intérêts vitaux de la nation canadienne-française. Le second s'inscrirait dans la formule même d'aménagement à la constitution et garantirait une protection du même genre; quant au troisième, il servirait à protéger les intérêts du Québec auprès de la Cour suprême.

Deux zones agrandies de liberté : la première assurerait au Québec une plus grande liberté d'action dans ces domaines où l'État se doit désormais d'être présent et d'agir, notamment dans les domaines de la planification économique, de la fiscalité et de la représentation internationale. La seconde accorderait au Québec une plus large participation dans les grands organismes fédéraux, tels que le Sénat, la Cour suprême et la Banque du Canada. Jusqu'ici, des individus québécois ont participé à ces organismes, il faudra désormais que l'État québécois lui-même y participe, estime le père Arès.

C'est là pour le Québec, d'après le confédier, un minimum vital. Mais, même ce minimum, il ne parviendra à l'obtenir que s'il le veut et l'exige fortement. Le Canada anglais ne lui servira pas sur un plat d'argent et avec le sourire. Le Québec n'a de chances de faire adopter son point de vue que s'il se pose en partenaire d'égale force, d'une force sinon numérique, du moins psychologique, intellectuelle et morale. Un Québec fort est la condition première de tout progrès dans le dialogue engagé avec le Canada anglais. S'il n'aspire qu'à se faire traiter comme toutes les autres provinces, le Québec peut

se contenter de vivre dans la faiblesse et dans l'indécision, mais il ne le peut pas et ne le doit pas, s'il veut atteindre à un degré supérieur de liberté et de maîtrise de son destin, estime le père Arès.

JEAN-MARC LEGER

Notre confrère Jean-Marc Léger reconnaît lui aussi le "statut particulier" comme une étape vers les "États associés", formule qui constitue elle-même une autre "phase transitoire", mais qui est "susceptible, selon les résultats de l'expérience et après adaptation, de devenir une formule durable". Cette formule serait "le minimum décentement acceptable pour la nation canadienne-française".

Au Canada, dans l'esprit de M. Léger, une association fédérale fondée sur les nations, plutôt qu'une association fédérale fondée sur les territoires, comme c'est le cas actuellement, supposerait, dans l'ordre concret, les caractéristiques suivantes :

a) autonomie intérieure totale des États nationaux associés ; droit exclusif pour chaque État national de percevoir sur son territoire la totalité des impôts et taxes de toutes sortes ;

b) libre adhésion à une confédération basée sur l'égalité et le respect strict de l'autonomie des États adhérents ;

c) détermination des domaines communs qui couvriraient principalement, d'une part, certains secteurs des affaires extérieures (étant toutefois entendu que les États associés auraient souveraineté et représentation distincte dans les secteurs de l'enseignement, de la culture, de la recherche scientifique, du travail et de la sécurité sociale, de la radiodiffusion et de la télévision, etc.), de l'autre, des instruments intérieurs de coordination dans les moyens de communications et les transports, enfin une éventuelle union douanière ;

d) représentation égale des deux États nationaux dans tous les organismes communs et alternance à la présidence de la Confédération ;

e) participation aux frais de fonctionnement des organismes fédéraux au prorata du revenu national et de la population de chacun des États associés ;

f) transfert ou cession de propriété à chacun des États nationaux de tous les immeubles, ouvrages et autres biens de la fédération canadienne se trouvant sur son sol au moment de la promulgation de la Confédération ;

g) liberté de chaque État national de se proclamer unilingue ou bilingue et droit, naturellement, à sa citoyenneté, son drapeau, son service diplomatique, etc. (des représentations

diplomatiques et consulaires pouvant être communes là où cela paraîtrait opportun);

h) bilinguisme strict des organes confédéraux, bilinguisme conçu comme la convivence dans l'égalité des langues et des cultures, avec des services anglophones et francophones distincts dans tous les grands domaines d'action de la confédération;

i) traité de réciprocité à propos des minorités, chaque État s'engageant à garantir à la minorité de l'autre se trouvant sur son sol les moyens de vivre selon sa langue et sa culture, compte tenu de la nécessité pour la minorité de s'adapter aux conditions socio-culturelles et aux caractéristiques de l'État ou elle vit;

j) coordination des armées nationales pour les fins de la défense commune qui serait du ressort de la confédération;

k) libre circulation des personnes entre les États associés.

JACQUES-YVAN MORIN

Me Jacques-Yvan Morin, enfin, professeur de droit constitutionnel à l'université de Montréal, a lui aussi décrit les grandes lignes du nouvel équilibre des structures à créer, qui correspondrait aux réalités politiques nouvelles. La solution, dit-il, se trouve quelque part du côté du statut particulier ou de la formule des États associés.

L'objectif nouveau du Canada français dans le cheminement de sa conscience nationale, c'est l'égalité, qu'il considère comme la garantie de son épanouissement. Le Canada invoque à son profit la philosophie politique de l'Occident et le self-government que l'Empire britannique lui-même a reconnu à ses dominions, à l'Irlande et aux pays d'Asie et d'Afrique.

Mais qu'est-ce que l'égalité, demande Me Morin ? Par quelles institutions se traduit-elle ?

Certes, dit-il, il ne s'agit pas seulement d'égalité des individus devant la loi, mais également de l'égalité des collectivités en présence, sur tous les plans. Or, l'histoire — et en particulier l'histoire du Commonwealth britannique — enseigne qu'il n'existe pas d'égalité ou de liberté collectives sans structures politiques largement autonomes.

Les dominions, ajoute Me Morin, n'ont atteint l'égalité de statut, confirmée en 1931 par le Statut de Westminster, qu'après avoir obtenu le plein contrôle de leurs affaires internes et une large mesure d'autonomie externe, y compris le pouvoir de conclure des traités et de faire des lois à portée extra-territoriale.

M. Angers : construire l'indépendance du Québec autour du thème des États associés

"Ce n'est pas à partir de demain, selon les aléas des batailles électorales, qu'il faut

Bilan satisfaisant, estime M. Favreau

Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, dit que le gouvernement fédéral, dont c'était hier le deuxième anniversaire d'assermentation au pouvoir, s'est révélé "essentiellement à tout le Canada".

Dans un discours devant les membres de la nouvelle Organisation libérale fédérale, à l'occasion de l'inauguration de cet organisme dans le quartier St-Henri, M. Favreau a dit que le gouvernement "est tellement puissant que seule une coalition de toutes les forces de l'opposition pourrait hâter la tenue d'une élection".

L'établissement de l'Organisation libérale fédérale a été rendu nécessaire dans le Québec à la suite de scission, l'été dernier, des Fédérations libérales nationale et provinciale.

Le ministre de la justice a dit que le gouvernement mène le pays "tout comme s'il avait une majorité".

Le but des libéraux dans la prochaine élection, a-t-il ajouté, est de former un gouvernement majoritaire. Il n'a nullement été question d'une date à laquelle une élection générale pourrait être tenue.

commencer à construire l'indépendance, c'est à partir d'aujourd'hui. Et il nous faut pour cela une formule politique dynamique dont les mécanismes peuvent être mis en branle dès maintenant. La formule des États associés nous offre une telle possibilité d'action pratique. Mettons-nous y sans tarder".

Tel est le mot d'ordre qu'a lancé hier soir M. François-Albert Angers, à l'issue du banquet qui clôturait la journée d'étude annuelle de la Ligue d'action nationale.

L'expression même des "États associés" apparaît spontanément au confédier comme le point de départ idéal de discussion sur l'avenir national des Canadiens français.

Entre l'idéal pur du séparatisme et le marchandage institutionnalisé que représente le fédéralisme coopératif, note M. Angers, "la notion d'États associés s'est présentée comme une cristallisation de principes et de réalités, comme une polarisation autour de laquelle élaborer le plan de reconstruction politique qui conviendrait à notre volonté de liberté dans le cadre réaliste de notre situation historique".

A l'indépendantisme, cette formule, poursuit M. Angers, lançait le défi de sortir du pur verbalisme, celui de la

proclamation incessamment répétée d'une volonté d'indépendance dont les modalités de réalisation sont trop facilement esquivées.

Aux partisans du statu quo actuel, ajoute-t-il, elle opposait un refus nettement caractérisé aux attermolements peureux que constitue la recherche de solutions nouvelles dans la ligne de la constitution déformée de 1867; après cent ans d'expérience, il faut réaliser formellement ce qui avait été annoncé alors : faire disparaître entre les Anglo-Canadiens et Canadiens français la situation de vainqueurs et de vaincus, et y substituer l'association de deux peuples égaux en droit.

Dans ce débat, continue M. Angers, où l'équivoque était en train de conduire les Canadiens français à se diviser sur des mots et des intérêts, à la faveur d'un déchiement entre des positions extrêmes, il fallait injecter une idée nouvelle qui puisse faire l'unité des hommes de bonne volonté sur le fond d'idéal qui est en définitive commun à tous. Ceux qui ont lancé l'idée d'États associés, estime M. Angers, ont eu, dans cette perspective, un trait de génie.

D'après le confédier, il est nécessaire d'insister sur l'idée même des États associés,

avant d'en détailler les modalités. On adhère à une idée, dit-il, pour sa valeur propre, avant d'en examiner les diverses modalités de réalisation. C'est à la valeur de l'idée qu'il faut s'attacher d'abord.

L'autoritarisme au Québec, vu par MM. Ballantyne et Beaudouin

L'avènement d'un parti fasciste avec Adrien Arcand et l'incroyable affaire du frère Lahaie comptent parmi les signes d'une réorganisation de la réaction au Canada français qui a traditionnellement exprimé des tendances vers le fascisme.

Les Canadiens français ont redoublé d'autoritarisme après la conquête parce qu'une minorité menacée, forcée à se replier sur elle-même, doit compter sur l'autoritarisme.

Deux idées sur un même thème exprimées samedi, lors d'une journée d'étude : la première par un professeur de l'université de Montréal, M. Jean-Louis Beaudouin, l'autre par un historien anglophone, Murray Ballantyne. Tous deux prenaient part à une conférence sur la crise canadienne, organisée par The Society of Friends (Quakers) Montréal.

Selon M. Ballantyne, professeur à l'université McGill, le Québec a été pendant longtemps un foyer d'autoritarisme. Cet autoritarisme s'observait déjà sous le règne français, mais il a redoublé d'ardeur après la conquête, parce qu'une minorité menacée, repliée sur elle-même doit accroître l'autorité. Mais maintenant, tous les concepts traditionnels de l'autorité sont remis en question au Québec, ceux de l'Eglise, de l'État, de l'industrie, de la famille, à l'heure où le Canada français, n'entend définitivement plus demeurer dans un état d'infériorité.

Selon M. Ballantyne, la plupart des Canadiens français "intelligents" se tournent éventuellement vers le séparatisme si le Canada anglais bloque les aspirations à l'égalité du Canada français. Aux yeux de M. Ballantyne, M. René Lévesque apparaît comme le porte-parole le plus valable des Québécois de demain.

Nous, les Canadiens anglais, dit-il, aurions tort de craindre cet homme qui n'aspire en définitive qu'à l'égalité de son peuple.

Plus tôt, M. Beaudouin, professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal, répondant aux questions de l'auditoire, avait exprimé l'avis que les Canadiens français ont une propension pour le fascisme.

Il a noté que, devant une jeune génération en effervescence, devant les groupes agissants qui estiment que le Canada français a été brimé dans la Confédération, nous assistons à la réorganisation de la réaction au Canada français. Signalant les dangers que ce mouvement pourrait entraîner, M. Beaudouin a fait état de l'annonce faite ces jours derniers par M. Adrien

Arcand de la création d'un parti fasciste, qui s'appellerait le "Parti de l'unité nationale".

Dans deux ans... l'Expo

Une cérémonie grandiose marquera, dans la capitale et dans la métropole, demain et mercredi, le début du "compte à rebours" de l'Exposition universelle de 1967. L'expression s'applique généralement, on le sait, au lancement des engins cosmiques qui précède ce que les techniciens américains appellent le "count down".

Le compte à rebours de l'Exposition durera donc deux ans. Ces 24 mois seront marqués par des étapes décisives. C'est cet "horaire" que les responsables de l'Expo dévoileront mercredi à Montréal lors de la seconde tranche d'une cérémonie qui débutera mardi à Ottawa. Dans la capitale fédérale, les représentants diplomatiques assisteront au départ d'athlètes qui transporteront à Montréal un flambeau qu'aura allumé le premier ministre Pearson. À l'arrivée dans la métropole le lendemain, le flambeau servira à allumer une flamme qui brûlera tandis que les drapeaux des 46 pays participants monteront aux hampes dressées sur le terrain de football de l'île Sainte-Hélène. À Montréal, le maire Jean Drapeau, le ministre fédéral du commerce, M. Mitchell Sharp et son collègue québécois Gérard D. Lévesque participeront à la cérémonie.

Les guides et les hôtes

L'Expo annonce que le service de l'accueil aura besoin au cours de l'été 1967 de 400 hôtes et guides bilingues dont l'âge variera entre 18 et 25 ans.

Le recrutement débutera à l'automne 1966 et les responsables conseillent à ceux que ce travail intéresse de s'y préparer en pratiquant notamment les langues étrangères car le bilinguisme constituera une exigence minimale. Les jeunes filles et jeunes gens seront engagés dans toutes les régions du pays grâce au service national de placement, croit-on savoir.

Mes beaux sapins

On pourrait aussi bien les appeler mes "hauts" sapins, ils mesureront, en effet, 60 pieds, les six conifères que l'on a décidé de déplanter de leur forêt de Colombie-Britannique pour les dresser au centre d'un pavillon en fer à cheval

Il a également fait état de "l'incroyable" affaire du frère Lahaie qui enseignait le "Heil Christ" à l'école.

Une université mondiale

REGINA — Le conseil de la Fédération des professeurs de Saskatchewan a adopté une résolution visant à faire une étude sur la possibilité d'établir une université mondiale sur l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967 une fois que les célébrations auront pris fin.

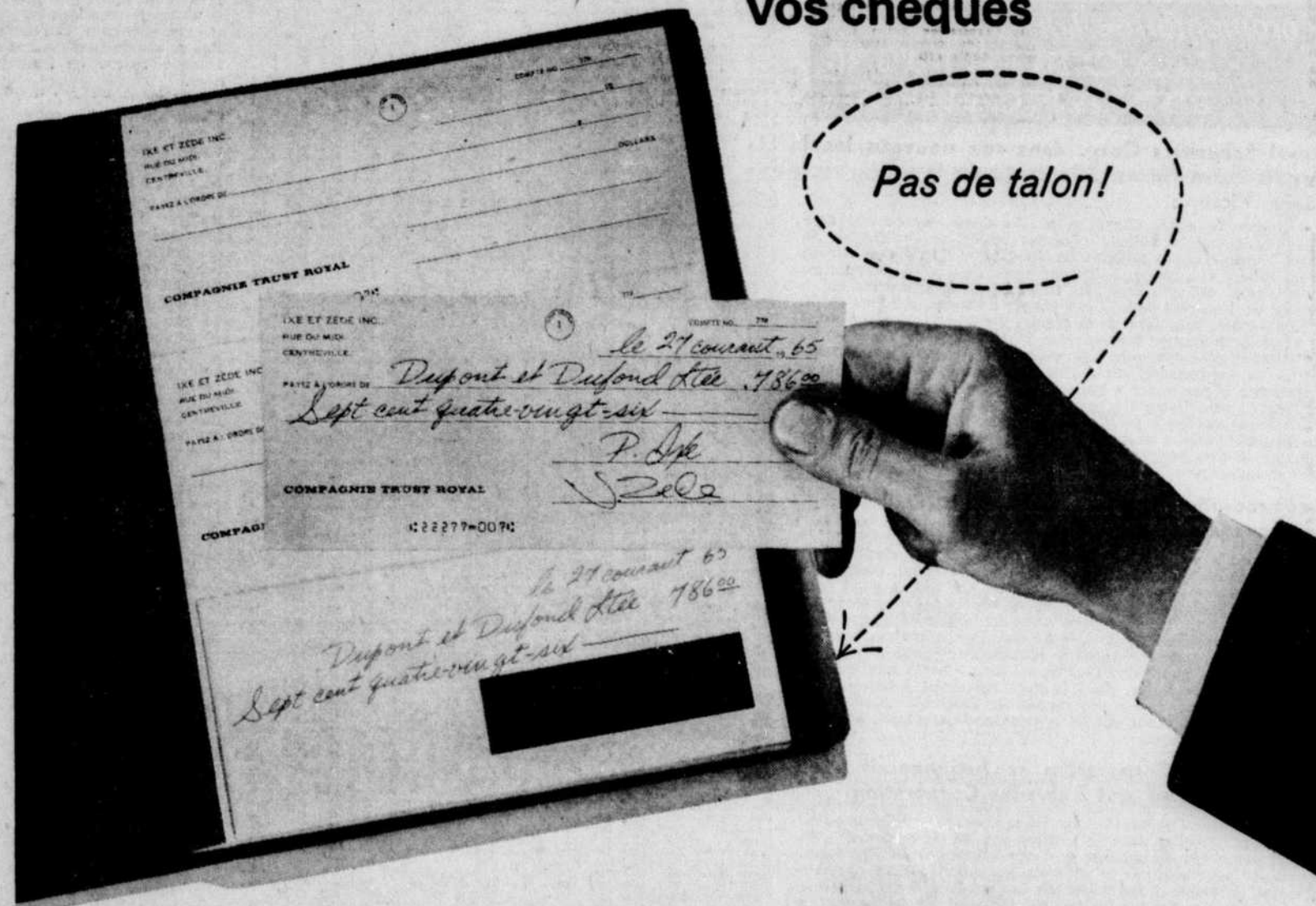
L'étude sera entreprise avec le concours d'autres organismes.

Candidat libéral dans Villeneuve

MALARTIC — Le notaire Joseph Morin, de Val d'Or, a été choisi hier candidat du parti libéral dans la circonscription de Villeneuve au cours du premier congrès que tient le parti libéral fédéral dans le Québec depuis l'acquisition de son nouveau statut autonome. Plus de 500 personnes ont pris part au meeting. Le notaire Morin a défait son unique adversaire, M. John Andrews, qui a suggéré que la décision soit unanime après le scrutin.

M. Guy Favreau, qui présidera la réunion, a déclaré dans son allocution que seul le parti libéral est en mesure d'apporter une véritable solution au problème de la crise canadienne. Le ministre a évoqué les réalisations du ministère et précisé que le gouvernement n'ordonnera des élections générales que si l'opposition l'empêche de réaliser le programme annoncé dans le discours du trône.

**Vous pouvez maintenant
obtenir automatiquement
un double de chacun de
vos chèques**



Le chéquier à copie automatique : une innovation du Trust Royal

Pour la première fois, grâce au nouveau chéquier à copie automatique du Trust Royal, vous n'avez plus à tout écrire en double — et vous obtenez automatiquement un duplicata de votre chèque, sans papier carbone. Ce chéquier a été spécialement conçu pour les trésoriers de sociétés, d'institutions, de clubs de bienfaisance et autres organismes où deux signatures sont nécessaires*. Il est unique en son genre. C'est le chéquier pour les avocats, les tuteurs ou pour quiconque administre en fiducie le bien d'autrui.

Chaque chéquier à copie automatique comprend 99 chèques portant le nom, l'adresse et le numéro de compte de votre organisme. Il est couvert d'une élé-

gante reliure bleu impérial. Vous obtenez un duplicata de chaque chèque que vous écrivez — sans talon à remplir, sans papier carbone, sans risque d'erreurs. Pour recevoir un chéquier à copie automatique gracieusement offert par le Trust Royal — et un intérêt annuel de 4% sur vos économies — ouvrez un compte d'épargne aujourd'hui même.

voyez le TRUST ROYAL
il y va de votre intérêt

* Il peut être aussi fourni, à prix coûtant, aux personnes qui le préfèrent à l'ensemble de chèques personnels.

830 ouest, boul. Dorchester, Montréal • Tél. 849-4741

(Cours fourni par le Brasso Canadien)

Le Canadien n'a pu contenir les Hawks ni Hull

Le Canadien a développé le plus efficace jeu de puissance

Les autorités de la ligue Nationale de hockey peuvent avoir des idées d'expansion, aux États-Unis et en Europe, de programmes télévisés d'un

Giants 5-3
Mets 0-4

SAN FRANCISCO — Les Giants de San Francisco et les Astros de Houston ont divisé hier les honneurs d'un programme double. Les Giants ont gagné la première, 5-0, grâce à Juan Marichal qui a remporté son troisième gain de la saison. Houston a toutefois gagné l'autre partie et c'est le vétéran Warren Spahn qui a été le vainqueur. C'était son deuxième gain de la saison.

(Première partie)
New York 000 000 000 — 0 5 1
S. Francisco 221 000 000 — 3 9 2
Jackson, Betts (4), McGraw (7), Wiley (8) et Cannizzaro, Gonder (4), Marichal et Haller, L.G.: Marichal (3-1), L.P.: Jackson (0-3), Circuit: McCovey (2) (S.F.).

(Deuxième partie)
New York 010 100 020 — 4 8 8
S. Francisco 000 000 021 — 3 9 9
Spahn et Cannizzaro, Bolin, Herbel (7) et Bailey, L.G.: Spahn (2-0), L.P.: Bolin (0-2), Circuit: Swoboda (4) (N.Y.); Mays (4) (S.F.).

RALLYE SHELL

Klauss Ross et John Bird, les moins punis

Le fameux rallye Shell 4000 n'aura certes pas la réputation d'être tendre envers les champions conducteurs de voiture de course. En effet, à la suite de la première journée, Pedro Rodriguez vient loin en arrière avec 450 points en pénalisation et Dave Pearson, le champion américain des courses de stock cars, a été forcé d'abandonner après avoir été victime de deux accidents, heureusement sans aucune gravité, quant aux occupants de la voiture, s'entend, puisque Pearson a été forcé de se retirer de la compétition.

La Dodge Coronet que pilotait Pearson, a pour la première fois quitté la route à Belleville, Ontario, à la suite d'une courbe raide et plus tard, à environ 100 milles de Sudbury, il dérapa une seconde fois et se présenta avec plus de trois heures de retard. Des freins défectueux seraient la cause de ces incidents et également, un dégivrage qui ne fonctionnait pas. Chez les Canadiens, Klauss Ross de Toronto et John Bird, les gagnants du Shell 4000 de l'an dernier, viennent en tête, n'ayant subi que 10 points de pénalisation; ils sont suivis de Paul McLennan, également de Toronto, qui a subi 20 points. Florent Guilbeault de Montréal sur Volvo et Marcel Rainville sur un Renault, ont aussi été forcés d'abandonner. Pedro Rodriguez, a perdu la maîtrise du volant près de Lindsay et s'est enlisé dans un marécage. Avec 450 points de pénalisation, il semble avoir moins de chance maintenant.

Lundi à 2h. a.m. on repartira et le deuxième arrêt se fera à Sault-Ste-Marie, à 3h.30 p.m. ce même jour.

océan à l'autre, de déménagement de leur quartier général de Montréal à Toronto. Mais tout cela n'est rien comparativement au jeu de puissance des Canadiens.

Au cours des dernières semaines, toutes sortes de rumeurs ont circulé à l'effet que la LNH formerait une autre division de six équipes, qui s'étendrait possiblement à San Francisco, Los Angeles, San Diego, Vancouver et à d'autres villes de la côte ouest. Cette ligue, naturellement, serait reliée par un réseau de programmes télévisés de Californie à New York.

Puis John Francis Bunny Ahearne, l'irlandais de Londres qui a combattu le hockey professionnel durant des années, s'est informé de la possibilité de s'assurer les droits de la télévision des joutes de la LNH pour l'Europe.

Bunny, qui est président de la Fédération internationale de hockey sur glace, ne semble pas avoir beaucoup de chances avec sa proposition. Sa Fédération ne permettra pas aux joueurs de hockey de la LNH de tenir une clinique en Autriche le mois prochain et les autorités du hockey professionnel aimeraient tout autant oublier qu'il existe.

Il est possible que toutes ces questions soient discutées en juin, lors de l'assemblée annuelle de la Ligue, toutes, à l'exception de cette arme formidable employée par les Canadiens et connue sous le nom de jeu de puissance. Ce n'est pas la première fois que cette manœuvre offensive a été mise en lumière.

Il y a une dizaine d'années, les Canadiens l'avaient tellement perfectionnée que les gouverneurs avaient décidé d'agir avant que Montréal pousse les autres équipes en dehors de la Ligue Nationale.

Il n'était pas rare dans ce temps-là pour les Canadiens, Jean Béliveau, Maurice Richard, Doug Harvey et Henri Richard, de compter deux buts ou plus avec l'avantage d'un homme.

Dans une tentative pour réduire quelque peu les effets de cette manœuvre, la direction a décidé en 1956 qu'un joueur puni pour une infraction mineure aurait la permission de revenir au jeu dès qu'un point aurait été marqué par l'équipe adverse.

Cette mesure a ramené quelque peu la situation mais les Canadiens n'en ont pas moins continué à dominer la ligue. Ils avaient décroché la coupe Stanley en 1956 et ils ne s'arrêtaient pas avant de l'avoir conservée durant cinq années consécutives, fait sans précédent dans l'histoire de la ligue.

On n'a pas parié beaucoup de jeu de puissance jusqu'au commencement des éliminatoires de la coupe Stanley. Et de nouveau, le jeu de puissance des Canadiens a démontré son efficacité.

Au cours des huit premières joutes des éliminatoires, les Canadiens ont compté 22 buts dont 14 à la suite de jeux de puissance. Ils en ont compté 11 contre les Maple Leafs au cours de la série de six joutes, et en ont ajouté trois contre les Black Hawks de Chicago dans les deux premières joutes de la finale.

Tout cela ne révèle pas grand-chose des équipes expertes à tuer le temps comme celles de Toronto et de Chicago, mais est un témoignage, clair et vibrant, en faveur de la ligne du jeu de puissance.

qui, soit dit en passant, a compté 59 buts pendant qu'un homme manquait sur l'équipe adverse, au cours des 70 joutes régulières.



SAMEDI
LIGUE NATIONALE
Chicago 3, Milwaukee 1
Cincinnati 6, St-Louis 3
Houston 3, Pittsburgh 0
Los Angeles 2, Philadelphia 3
New York 7, San Francisco 6
LIGUE AMÉRICAINNE
Boston 7, Baltimore 5
Detroit 7, Minnesota 4
Chicago 6, Washington 2
Los Angeles 6, New York 3
Cleveland 4, Kansas City 1

HIER
LIGUE NATIONALE
Pittsburgh 4, Houston 3
Philadelphia 6, Los Angeles 4
San Francisco 5-3, New York 0-4
St-Louis 4, Cincinnati, rem. pluie
Milwaukee 4, Chicago, 2, r. pluie
LIGUE AMÉRICAINNE
Los Angeles 2-0, New York 3-1
Minnesota 4, Detroit, rem. pluie
Kansas City 4, Cleveland, r. pluie
Chicago 4, Washington, 2, r. pluie
Boston 4, Baltimore, rem. pluie

AUJOURD'HUI
LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à Houston (soir)
Philadelphia à Los Angeles (soir)
LIGUE AMÉRICAINNE
Aucune partie

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE				
G	P	Mo	Diff.	
Los Angeles	7	3	700	—
Chicago	6	3	697	1/2
Cincinnati	4	4	690	—
Houston	6	6	500	2
Philadelphia	5	5	500	2
New York	6	7	482	2 1/2
Pittsburgh	5	6	453	2 1/2
St. Francisco	6	7	417	3
Milwaukee	3	5	373	3 1/2
St-Louis	3	6	353	3 1/2
LIGUE AMÉRICAINNE				
G	P	Mo	Diff.	
Minnesota	6	2	750	—
Chicago	6	3	700	—
Detroit	6	3	697	1/2
Boston	5	3	625	1
Cleveland	4	3	571	1 1/2
New York	5	6	453	2 1/2
Baltimore	4	5	444	2 1/2
Los Angeles	4	6	400	3
Washington	3	6	273	4 1/2
Kansas City	2	7	222	4 1/2

• Bobby a compté deux buts • Blake furieux contre Buffey • Douze punitions au Canadien • 7 seulement aux vainqueurs

par Roger LABONTE

CHICAGO. — Les Canadiens ont probablement péché par excès de rudesse, hier soir au Chicago Stadium et ils ont récolté 12 des 19 punitions décernées par l'arbitre Verne Buffey, pour ainsi permettre aux Black Hawks d'évoluer trop souvent avec l'avantage numérique, par voie de conséquence, le Tricolore a perdu le match au pointage de 5 à 1 et ils ont vu les Black Hawks reprendre du poil de la bête pour égaliser les chances deux victoires contre deux dans la série finale pour la coupe Stanley.

Si la défense du Canadien n'a pu tenir le coup contre l'envahisseur qui a démontré une forme étonnante, hier soir au Chicago Stadium, on ne peut lui jeter le blâme sans inévitablement avoir à parler de la piètre tenue de Charlie Hodge, au cours de la dernière période, en particulier.

De retour au jeu hier soir parce que Worsley avait subi une blessure à une cuisse avant le match, Hodge a fait de son mieux au cours des deux premières périodes, volant la vedette en autant d'occasions que son opposant Glenn Hall mais dans l'ultime tiers temps, il a démontré autant d'aptitude qu'un gardien des ligues juniors, même s'il est bien désagréable de faire la comparaison. Il est vrai toutefois que Hodge n'a pas joué depuis la seconde partie de la série demi-finale opposant le tricolore aux Leafs.

Chances ralées

Une courte bagarre a éclaté dans le coin gauche du filet de Hall, lors de l'attaque des Canadiens, entre Béliveau, Wharram, Pilote et Cournoyer; seuls Béliveau et Pilote furent envoyés au cachot. Le jeu devint rude et quelques-uns, dont Duff et Mikita, s'en donnèrent à cœur joie, le long de la clôture. Il y a eu de l'obstruction de part et d'autres jusqu'au moment où Gordon Berenson fut sous l'oeil de l'arbitre Vern Buffey qui l'envoya au pénitencier. Alors que les Hawks forçaient le jeu, Jean-Claude Tremblay s'est échappé, seul avec le disque, mais fut vite rejoint par Bill Hay. Tremblay conserva néanmoins le disque pour exécuter une longue passe à Talbot qui a raté de peu le filet de Hall. Talbot a forcé ensuite Hall à montrer son savoir-faire sur un autre lancer qui lui donna un peu de difficulté.

Les Hawks ont donné le meilleur d'eux-mêmes et le Tricolore a dû se montrer alerte pour empêcher de se rendre au filet de Hodge. Sur l'une de ces charges, Ferguson a intercepté une montée de Nesterenko au moment où il arrivait à Hodge. La mise en échec suivait et la cage de Hodge se déplaçait. L'arbitre a arrêté le jeu pendant une autre attaque des Hawks pour permettre à Hodge de reprendre ses esprits et aussi de remplacer son filet.

Hull et Melnik ont ensuite tenté sans succès de mettre le disque dans la cage du Tricolore pendant que les protégés de Blake qui en avaient plein les mains, réussissaient avec peine à contenir l'offensive des Hawks.

Une fois le signal de la fin du premier engagement donné, Mikita et Béliveau ont échangé quelques coups de bâton dans le coin droit de la patinoire et les joueurs au grand com-

plet des deux équipes ont quitté leur banc pour se rendre voir la scène de plus près. Heureusement, l'arbitre et les juges de ligne ont mis fin au spectacle de façon assez rapide en retenant les deux belligérants, pendant que la foule huait copieusement Béliveau.

Buts de Stanfield

Dès les premières minutes de la période, les Hawks ont été menaçants dans la zone défensive du Canadien et Charlie Hodge, le choix de dernière heure fait par Blake pour garder les buts, a dû se montrer à la hauteur devant particulièrement Exposito, Maki et Hull. À la mise au jeu suivante, Stanfield ouvrait le pointage pour les siens en déjouant Hodge sur un lancer à bout portant que Bill Hay a sans doute fait dévier dans la cage. Les Hawks ont eu recours avantageusement à leur poids pour presser les défenseurs du Tricolore.

Le Canadien a riposté par une charge assez soutenue contre Glenn Hall et ce dernier a effectué son plus bel arrêt aux dépens de Terry Harper qui a eu l'occasion d'essayer son tir de la ligne bleue.

Puis le tricolore a écopé de la première punition. Talbot étant pris sur le fait alors qu'il retenait Exposito, près des filets de Hodge. Pendant l'attaque à cinq des Hawks, Harris était aussi pris en défaut à l'endroit de Mikita et les Hawks se retrouvaient avec l'avantage de deux hommes.

Harper, Roberts, Jean-Claude Tremblay et Hodge ont dû se démener comme des diables pour arrêter les élan des Hawks. Mikita, Wharram, Pilote et Mohns. Le diminutif gardien du tricolore a réussi deux arrêts sensationnels, un aux dépens de Hull, l'autre contre Mikita.

Une fois les deux équipes au complet, Backstrom a donné beaucoup de mal à Hall sur un long lancer qui lui occasionna une chute près du filet. Backstrom ratait ensuite une occasion de niveler le compte en étant inopérant à s'emparer d'un disque demeuré libre un instant devant Hall.

Le tricolore a pour la première fois eu l'occasion d'utiliser sa formation de puissance lorsque Matt Ravlich fut pris en défaut à l'endroit de Ferguson.

But de Béliveau

Charlie Hodge a été le choix de Blake pour ce match, à l'on après avoir débuté du second tiers-temps, parce que Worsley s'était blessé à une cuisse au cours de la séance de patinage qui a précédé la partie. Il ne semble pas cependant que la blessure subie par Worsley soit sérieuse.

Par suite de punitions infligées à Mikita et Béliveau au terme de la période initiale, les deux équipes ont joué à court d'un homme en ouvrant le second tiers-temps.

Peu à peu une punition à Claude LaRose, Hull a obtenu deux lancers sur Hodge, mais sans pour autant réussir à le prendre en défaut. Jean-Claude Tremblay s'est échappé avec le disque et une fois mis en échec, près de Hall, a relayé le disque à Talbot qui lança, mais à côté du filet. Talbot en vint ensuite aux prises avec Wharram, dans le coin droit près de Hall et tous deux furent envoyés au pénitencier. Talbot a écopé d'une punition mineure double. Puis ce fut au tour de Ravlich de récolter une punition pour s'être pris à Backstrom alors que tous deux tentaient de rejoindre le disque. Le Canadien a alors évolué à quatre contre trois. Rousseau a d'abord passé le disque à Tremblay à la ligne bleue des Hawks, lequel lança sur Hall. Duff fit dévier le disque qui atterrit sur le bâton de Béliveau posé près de Hall et ce dernier marqua le premier but du Tricolore, nivelant les chances dans le match.

Pierre Pilote a été reçu rudement sur la bande, lors de l'un de ces échanges et il dut quitter la glace, laissant une fois encore le Tricolore en désavantage numérique de 2 hommes contre l'attaque à 5 du Chicago. Heureusement, Talbot qui quittait le cachot quelques secondes après l'entrée de Harris, venait prêter main forte aux siens.

Talbot, Roberts, Tremblay et Harper ont excellé pendant cette dernière punition à Harris au point que le Tricolore a presque constamment contrôlé le disque, faisant mal paraître les Hawks.

Sur le jeu suivant, Duff s'est emparé d'un disque laissé pour compte par Béliveau devant le filet de Hall bien près de le prendre en défaut.

Les charges contre les deux gardiens se poursuivaient à vive allure.

Puis Vasko écopa d'une mineure et Blake envoya dans la mêlée sa formation de puissance composée de Béliveau, Cournoyer, Duff, Rousseau et Talbot à la ligne, contre Ravlich, Jarrett, Hay et Nesterenko. Rousseau décocha un lancer de la ligne bleue et Cournoyer s'enpara du retour mais Hall veillait.

Bobby Hull

La troisième période vient à peine de débuter. Hull reçoit une passe de Pilote au centre de la glace et laisse partir un lancer frappé que Hodge tente de bloquer, mais en vain. Talbot avait tenté d'enlever le disque à Hull alors que la punition de Harris était sur le point de prendre fin, mais sans succès. Le but de Hull, le deuxième des Hawks et son neuvième des séries, remettait Chicago sur le sentier de la victoire.

Le Tricolore a eu l'opportunité de reprendre son aplomb peu après lorsqu'il bénéficia de l'avantage numérique. Hull venait d'écopé d'une mineure pour avoir chargé Berenson. L'attaque à cinq du Tricolore n'a cependant pas fonctionné comme désiré, bien que Richard ait été celui qui fut le plus souvent tenu en respect par Hall.

Blake a ensuite formé un autre trio, histoire d'en faire l'expérience, composé de Berenson, Ferguson et Roberts. Au cours des échanges qui ont suivi, le tricolore a forcé les Hawks à se replier dans leur zone défensive et Roberts et Stanfield se retrouvaient assis dans le coin de la patinoire à l'occasion d'un échange de mises en échec. Roberts voulut s'en prendre à Stanfield et il écopa d'une mineure. Il rouvrit l'arbitre lui colla une mauvaise conduite de dix minutes. Le Canadien a eu fort à faire par la suite pour enrayer l'attaque des Hawks et Hodge a frustré Mikita d'un but certain. Puis Maki et Exposito lui donnèrent du mal avec des échanges rapides devant sa cage. Peu après, Talbot et Maki sortirent de leurs gonds le long de la clôture et se retrouvèrent au banc des punitions pour y purger des mineures. Heureusement, la punition collée précédemment à Roberts venait de prendre fin. C'est dire que les deux équipes étaient au complet sur la surface glacée.

Blake furieux

Le Tricolore éclata lorsque Talbot fit une longue passe de sa zone défensive à Rousseau qui voguait à l'ailé droite en compagnie de Béliveau. Hall en a eu à son tour plein les mains et il lui fallut beaucoup de ténacité pour avoir raison de l'attaque de Béliveau qui fut ensuite pris en défaut alors que Mikita s'écroulait sur la place au centre de la patinoire, victime d'un bâton. Pendant la punition, l'attaque à cinq des Hawks a connu des difficultés. Harris plaqua rudement Wharram sur la clôture et Buffey l'envoya tenir compagnie à Béliveau.

A cinq contre trois, les Hawks avaient une opportunité unique d'augmenter leur avance. Mais ils jouèrent de malchance lorsque Melnik lança à quelques pouces de la cage de Hodge, en direction d'un coin laissé sans protection, sur un jeu de Maki. Provost et Mikita ont échangé quelques paroles aimables

avant que la seconde punition du Tricolore ne prenne fin, après que le no 14 du Tricolore eut tenté de retenir le centre étoile des Hawks. La mise au jeu qui suivait a vu Bill Hay loger le disque dans le filet de Hodge, pour ainsi porter le compte 3 à 1 en faveur du Chicago. Stanfield était l'auteur du jeu qui conduisait par la deuxième fois dans ce match à un but des siens.

Vasko était ensuite envoyé au cachot pour avoir joué du coude à l'endroit de Duff. Blake utilisa sa grosse formation pour tenter de provoquer un ralliement des siens. Mais leurs évolutions n'ont eu aucun succès.

Aussitôt la punition terminée, Reay a eu recours à Bobby Hull pour relancer les siens. Il s'est emparé d'un disque au centre pour contourner facilement Ted Harris, pour ensuite déjouer le plus aisément du monde le gardien du Tricolore, pour le quatrième but des Hawks. C'était le second but de Hull dans la partie et son 10e des séries.

Peu après, pendant la dernière minute de jeu, Harper et Talbot ont péché par excès de confiance en se rendant trop profondément dans la zone défensive des Hawks. Jarrett s'est échappé seul et il a déjoué Hodge comme il l'aurait fait contre un gardien des ligues juniors.

Alors qu'on sonnait le gong annonçant la fin du match, Toe en avait long à dire à l'arbitre Vern Buffey, et il s'en fallut de peu pour qu'il ne lui fasse un mauvais parti. Copieusement hué par la foule, Blake vint près de ne jamais quitter le Chicago Stadium lorsque quelques partisans à l'esprit réchauffé lui adressèrent leurs félicitations.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE	
1-Chicago: Stanfield (2)	2:37
Punitions: Talbot, 6:39; Harris, 6:50; Ravlich, 9:45; Béliveau et Pilote, 11:14; Berenson, 14:05; Béliveau et Mikita, 20:00.	
DEUXIEME PERIODE	
2-Montréal: Béliveau (5)	6:29
Punitions: Larose, 3:30; Wharram, 4:56; Talbot (mineure double), 4:56; Ravlich, 6:12; Harris, 8:49; Vasko, 14:31; Harris, 18:25.	
TROISIEME PERIODE	
4-Chicago: Hull (9) (Pilote) 0:26	
4-Chicago: Hull (3)	
5-Chicago: Hull (10) (Maki) 18:43	
6-Chicago: Jarrett (1)	19:37
Punitions: Hull, 2:11; Roberts mineure et mauvaise conduite de 10 minutes, 6:55; Talbot et Maki, 9:00; Béliveau, 11:31; Harris, 13:28; Vasko, 16:17.	
ARRÊTS	
HALL	8 0-25
HODGE	10 9-23

Hershey	5
Rochester	2

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE	
1-Hershey: Nykoluk	12:14
(McCord, Yanoosik)	
Punitions: Keller, 3:00; Duff, 6:27; Awrey, 6:27; L'arbut, 10:05; Hillman, 11:37; Yanoosik, 12:35; Rupp, 13:04; Staniewicz, 19:30.	
DEUXIEME PERIODE	
2-Hershey: Conacher	4:54
(Staniewicz, Nykoluk)	
3-Rochester: Litzberger	9:40
(Rupp, Boyer)	
4-Hershey: McCord	13:33
(DeJordy, Yanoosik)	
5-Rochester: Armstrong	15:44
Punitions: Awrey, 2:40; Duff, 3:13; Sly, 3:54; McCord, 7:17; Enman et Ashbee, 7:52; Keller et Nykoluk, 8:36; E. Litzberger, 10:25; Arbut, 12:45; DeJordy, 18:02.	
TROISIEME PERIODE	
6-Hershey: Hamilton	9:23
(McCreary)	
7-Hershey: Citte	12:43
(McCord, DeJordy)	
Punitions: Awrey et Harris, 5:11; Horvath et Yanoosik, 9:00; Armstrong et Cherry (ma.), 17:29; Yanoosik, 18:27.	
CHEVRES DU JOUR	
CHEVRES	13 10 11-34
DUFOR	14 12 12-38

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

JEAN GAGNON & CIE

Établi en 1929
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
ROBIC & BASTIEN
ci-devant
Marion, Robic & Bastien
2100, rue DRUMMOND
MONTRÉAL 25
389-2132

Encouragez nos annonceurs

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés pour vous y trouver: dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de parti, salles de montage, appareils de mesures de bureau, etc., etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nous avons notre nouveau téléphone: 861-5771

Soyez dans le vent!

Adoptez vous aussi la bière lager

MOLSON CANADIAN

UNE PETITE CANADIENNE, ÇA C'EST BON!

Ce combat aura lieu le 4 mai

Le promoteur Johnny Rougeau a déclaré que le match pour le titre en vue du championnat canadien des mi-moyens entre le champion Joey Durelle et l'aspirant Armand Savoie devait toujours avoir lieu le 4 mai en dépit du décès du père de Durelle. De plus, le combat ne peut être retardé, car les préparatifs en vue des 6 jours doivent commencer au Centre Paul Sauvé dès le 7 mai.

Retard au golf municipal

La Récréation du service des parcs avise les golfeurs que l'ouverture du golf municipal pour la nouvelle saison n'aura pas lieu en fin de semaine comme le prévoyaient plusieurs fanatiques de ce sport. Nous invitons la gent sportive à surveiller les journaux et à écouter la radio et la TV puisqu'un communiqué sera tenu dès que la date d'ouverture sera déterminée.

Ouverture du tennis à trois endroits dès le 1er mai

Les courts de tennis des parcs De La Vérendye, Jeanne-Mance et Somerset ouvriront le 1er mai.

Aucune réservation nécessaire; on doit se rendre sur les lieux. Les autres terrains ouvriront au cours des premières semaines du mois de mai.

Le baseball de samedi

LIGUE AMERICAINNE
 Minnesota 020 000 002-4 8 0
 Detroit 001 000 204-7 10 3
 (4) Nelson (8), Pagan (9), Worthington (9) et Immerman, Sevelik (8), Ryan, Seale (9), Sherry (9) et Freshman, L.G. Sherry (1-0), L.P. Forness (1-2).
 Circuits: Allison (2), (Minn.); Demeter (1); Horton (2) et Brown (1) (Detroit).

Los Angeles 030 001 200-4 14 1
 New York 000 000 021-3 6 0
 Chance et Rodgers; Bouton, Hamilton (7), Reniff (7), Blanco (9) et Blanchard, L.G. Chance (1-0), L.P. Bouton (1-1).

Kansas City 000 000 100-1 8 1
 Cleveland 000 001 032-4 6 0
 Drabowski, Talbot (7) et Ryan; Terry, Bell (9) et Carron, L.G.; Terry (2-1), L.P. Talbot (0-1).

Chicago 000 000 510-6 10 1
 Washington 000 200 000-2 4 1
 B. Howard, Wilhelm (7) et Romano, Martin (7); Narum, Kline (7), Green (8), Willhite (8) et Brumley, L.G. Howard (1-0), L.P. Narum (1-2).
 Circuit: Robinson (1) (Chicago).

Boston 301 000 000 003-7 17 1
 Baltimore 000 010 100 001-5 8 2
 Wilson, Radatz (7) et Tillman; Pappas, Rowe (1), Starrette (6), Miller (8) et Orsino, L.G. Radatz (7-1), L.P. Miller (0-2).
 Circuit: Thomas (3) (Boston); Orsino (2) et Brandt (1) (Balt.).

LIGUE NATIONALE
 Milwaukee 000 001 000-1 7 1
 Chicago 000 200 000-3 4 0
 Cloninger, Fischer (3), Olinicki (7) et Oliver; Buhl, Abernathy (7) et Bertell, L.G. Buhl (2-0), L.P. Cloninger (1-1).

St-Louis 100 000 020-3 7 2
 Cincinnati 000 121 200-6 12 2
 Stallard, Carlton (6), Taylor (6), Wasmuth (7) et McCarver, Mills, McCool (9) et Pavlich, L.G. Mills (3-0), L.P. Stallard (0-1).
 Circuit: Robinson (2) et Pinaon (2) (Cincinnati).

New York 301 001 003-7 7 2
 St. Francisco 010 000 020-6 12 2
 Parsons, Kroll (5), Ribant (9) et Canham, Taylor (9); Sanford, Shaw (8), Hendley (9) et Haller, L.G. Kroll (2-0), L.P. Shaw (0-1).
 Circuit: Krampeol (2) (N.Y.).

Pittsburgh 000 000 000-0 7 4
 Houston 000 003 100-3 10 0
 Stallard, Carlton (6), Taylor (6), Wasmuth (7) et McCarver, Mills, McCool (9) et Pavlich, L.G. Mills (3-0), L.P. Stallard (0-1).
 Circuit: Robinson (2) et Pinaon (2) (Cincinnati).

Philadelphia 010 200 000-3 10 3
 Los Angeles 001 006 000-8 10 1
 Belinsky, Roebuck (4), Stevens (4), Wagner (8) et Pagliaroni, Osteen et Torborg, L.G. Osteen (2-1), L.P. Belinsky (0-2).
 Circuit: Lefebvre (1) (L.A.).

COUPE ALLAN

Sherbrooke élimine le club Woodstock

SHERBROOKE. — Les Beavers de Sherbrooke ont remporté hier une victoire de 5-2 contre les Athlétiques de Woodstock, pour remporter la finale de l'Est pour la coupe Allan. Sherbrooke a balayé la série en quatre parties.

Bob Dupré a mené l'attaque des siens avec deux buts. Les autres ont été enfilés par Simon Noël, Dino Mascotto et Bob Chevalier.

Les Beavers rencontreront maintenant le vainqueur de la série entre les Lakers de Minnesota et les Maple Leafs de Nelson, B.C.



Les trois piliers du Canadien dans les séries éliminatoires : Jean Béliveau, Claude Provost et Henri Richard.

Lachine a gagné, 3-2, samedi mais a perdu hier par 2 à 1

Dans la finale de l'Est du Canada pour la coupe Memorial, les Maroons de Lachine ont causé une surprise en l'emportant 3-2, samedi soir, au Forum et en perdant de justesse, hier, au compte de 2-1, contre les Flyers de Niagara Falls, champions de la ligue junior d'Ontario.

Il y avait 6,410 spectateurs au Forum, samedi soir, alors que les Maroons ont opéré un ralliement de trois points pour devancer leurs adversaires. Eddie Harrison a compté le but décisif, trois minutes avant la fin de la partie. Richard David et Richard Rose ont compté les deux autres.

John Arbour et Bud DeBrody avaient donné une avance de 2-0 aux Flyers.

Hier les Flyers ont encore une fois pris une avance de 2-0, grâce à deux buts de Goldworthy. R. Rose compta l'unique but de Lachine au début de la troisième période, sur des passes de David et M. Lapalme. Le gardien de buts C. Rose des Flyers a effectué 32 arrêts contre seulement 20 pour Parent, qui n'a eu qu'un arrêt à faire au deuxième vingt.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

Aucun but.
 Puntions: MacIntyre, 6:32; Ryan, 12:44.

DEUXIEME PERIODE

1-Sherbrooke: Dupré (Cardin, Pépin) 1:22
 2-Woodstock: Stringle (Leggio, Black) 4:30
 3-Sherbrooke: Mascotto (Guitault, Richer) 8:12
 Puntions: Lévesque, 3:00, 9:03 et 16:17; Stringle, 9:03; Kinick, 13:24; Leggio, 16:17.
 4-Woodstock: MacIntyre (Stringle) 8:44
 5-Sherbrooke: Noël (Cardin, Dupré) 4:23
 6-Sherbrooke: Dupré (Pépin, Cardin) 8:30
 1-Sherbrooke: Chevalier (Guitault, Noël) 13:40
 Puntions: Black, 3:50; Richer, 7:00; Lévesque, 8:28; Ryan et Roy, 8:51; Chevalier, 11:10 et 16:43; Cardin et Lawrence, 11:52; Kinick, 16:17.

TROISIEME PERIODE

1-Sherbrooke: MacIntyre (Stringle) 8:44
 5-Sherbrooke: Noël (Cardin, Dupré) 4:23
 6-Sherbrooke: Dupré (Pépin, Cardin) 8:30
 1-Sherbrooke: Chevalier (Guitault, Noël) 13:40
 Puntions: Black, 3:50; Richer, 7:00; Lévesque, 8:28; Ryan et Roy, 8:51; Chevalier, 11:10 et 16:43; Cardin et Lawrence, 11:52; Kinick, 16:17.

ARRETS

SALTY 9 11 9-20
 AUBRY 8 6 15-32

DIMANCHE

PREMIERE PERIODE
 Markab Pick 3:50 3:50 2:20

Rallye trans-canadien

Les conducteurs croient en la chance et sont superstitieux

MONTREAL. — En observant le comportement de certains conducteurs avant le début du rallye trans-canadien, qui a débuté samedi soir, sur une distance de 4,000 milles, entre Montréal et Vancouver, on constate l'importance qu'ils accordent à la superstition et à la chance dans une telle épreuve.

On comptait 65 autos et 130 conducteurs de huit pays au départ, du centre de Montréal à 9 h. p.m. Le rallye prendra fin à Vancouver six jours plus tard.

Les conducteurs, notamment le Mexicain Pedro Rodriguez et l'Américain Dave Pearson, se sont dit déçus du fait qu'on ait réduit le nombre des sections fermées, où ils peuvent faire la vitesse qu'ils veulent.

On a, en effet, réduit de 10 à sept le nombre des sections fermées parce que la mauvaise température a rendu ces chemins impraticables. On songe même à les réduire à cinq.

Rodriguez et Pearson, qui en seront à leur première expérience du genre, où la vitesse n'est pas le facteur principal, espèrent faire belle figure. On sait que les conducteurs ont un temps fixé pour atteindre telle étape et perdent des points quand ils y arrivent trop tôt ou trop tard.

Pénalisations
 Les pénalisations pour excès de vitesse sont graves car un excès de 20 pour cent de la limite imposée entraîne une perte de 600 points. Une deuxième infraction peut résulter à une disqualification.

Les autos partent de Montréal sans pénalisation et l'équipe qui atteint Vancouver avec le moins de points perdus est déclarée victorieuse.

On a également annoncé que la "Coupe des Dames" serait attribuée même si le rallye ne compte que deux équipes féminines cette année. Diana Carter et Jean Steagall, gagnantes de la Coupe des Dames au cours des deux dernières années, en seront encore, au volant d'une Volvo, contre les Torontaises Ann Combee et June Taylor, au volant d'une Isuzu japonaise.

Concurents
 Les gagnants de l'an dernier, Klaus Ross et John

Bird, de Toronto, seront de retour au volant d'une Volvo, de même que l'équipe de 2e place, Maurice Carter et Ian Worth, au volant d'une Chevrolet.

Le Belge Olivier Gendebien a dû se retirer en raison de la mort de son épouse dans un accident d'auto en France au

Beard gagne

San Antonio, Texas. — Frank Beard, qui il y a 13 mois était entre la vie et la mort, s'est rallié hier pour rouler un 68 et remporter les honneurs de l'Omniium du Texas, avec un 270, soit 10 sous la normale. Il a fini trois coups en avant de Gardner Dickinson jr.

Grenoble pourrait perdre les Jeux

MADRID. — "Les Jeux olympiques d'hiver, qui doivent se dérouler à Grenoble en 1968, seront annulés et nous devrons prendre de nouvelles dispositions, si la France, en temps que pays membre de l'OTAN, décidait de refuser leurs visas aux sportifs de l'Allemagne de l'Est", a catégoriquement déclaré M. Avery Brundage, président du CIO au cours d'une conférence de presse à Madrid, à laquelle assistait M. Edoardo Ojeda, commissaire national aux sports et à l'éducation physique.

M. Brundage demeurera à Madrid jusqu'à samedi pour préparer la prochaine réunion du comité exécutif du CIO qui doit se tenir dans la capitale espagnole au mois d'octobre prochain.

"Plus que le problème de l'amateurisme et du professionnalisme, vieux de plusieurs lustres, celui de l'ingérence de la politique dans le sport me préoccupe", a déclaré le président du CIO qui a ajouté que "la position de la France sur l'admission au non des sportifs allemands à Grenoble, pourrait bien être le sujet principal de la réunion de Madrid en octobre".

début de la semaine. Blair Bunch, de Montréal, le remplacera aux côtés de Mike Kerry, au volant d'une Volvo. La première étape du rallye se terminait à Sudbury, puis

Les Yankees gagnent deux fois contre les Angels, 3-2 et 2-1

NEW YORK. — Mel Stottlemyre a tenu ses adversaires à trois coups sûrs et Mickey Mantle a frappé un circuit hier alors que les Yankees de New York ont blanchi les Angels de Los Angeles, au compte de 1-0. Dans la première partie, ils l'avaient emporté de justesse, au compte de 3-2, grâce à un double d'Elston Howard, à la sixième. Whitey Ford a reçu le crédit de cette victoire, mais c'est Pedro Ramos qui a fini la partie pour lui. Tony Kubek a réussi un circuit à l'intérieur du terrain. Un circuit par Joe Adcock a fait compter tous les points des perdants.

(Première partie)

LOS ANGELES AR PC CS PP
 Cardenal, cc 4 0 0 0
 Smith, cc 4 0 0 0
 Fregoli, cc 4 0 0 0
 Adcock, lb 4 0 0 0
 Clinton, od 4 0 0 0
 Rodgers, r 4 0 0 0
 Gotay, 3b 4 0 0 0
 Shockley, fu 1 0 0 0
 Knop, 2b 3 0 0 0
 Lopez, 1 1 0 0
 Schaal, 3b 1 0 0 0

TOTAUX 32 2 7 2
 NEW YORK AR PC CS PP
 Tresh, cc 4 0 0 0
 Richardson, 2b 3 0 0 0
 Mark, od 2 1 0 0
 Mantle, 1b 4 0 0 0
 Howard, lb 4 0 0 0

LOS ANGELES 300 000 000-2 4 1
 New York 100 011 000-3 6 0
 E. Blanchard, D.J.; New York, J. L.B.B. Los Angeles, 4; New York, 9. 2b: Smith, Howard, 3b: Rodgers, Clinton; Adcock (1), Maris (3), Kubek (1), Sacrifice: Lopez.

Lopez (p. 1-2) 6 3 3 1
 R. Lee 2 0 0 0 3 3
 Ford (p. 1-1) 6 4 2 2 0 2
 Ramos 2 1 0 0 2 2
 (Deuxième partie)
 Los Angeles 000 000 000-0 3 6
 New York 000 100 000-1 4 9
 May, Brunet (7) et Rodgers; Stottlemyre et Blanchard, L.G.; Stottlemyre (2-1), L.P. May (0-1).
 Circuit: Mantle (4) (N.Y.).

Phillies 6

Dodgers 4

LOS ANGELES. — Dick Stuart a fait compter quatre points hier avec un double et un circuit alors que les Phillies de Philadelphie ont défait les Dodgers de Los Angeles, au compte de 6-4. C'était la première défaite des Dodgers en cinq parties.

Houston 5

Pittsburgh 4

HOUSTON. — La recrue Joe Morgan a produit le point décisif à la 11e manche hier, avec un simple, avec les buts remplis et les Astros de Houston ont vaincu les Pirates de Pittsburgh au compte de 5-4.

(11 manches)

Pittsburgh 010 000 210 00-4 10 3
 Houston 100 110 010 01-5 11 2
 Cardwell, Schwall (7), McBean (9), Pace (11) et Pagliaroni; Johnson, Owens (7), Woodcock (10), Raymond (10) et Bateman, Brannan (9) et Torborg, L.G. Herbert (1-0), L.P. Draydala (2-2).
 Circuit: Stuart (2) (Philadelphie).

L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ? de plus en plus on entend dire DOW

Dites Donc Dow vous aussi

Adoptez la fameuse bière des maîtres-brasseurs pensez-y donc!

BRASSÉE À QUÉBEC ET À MONTREAL

L'IMPERMEABLE POIDS PLUME. En général, les imperméables pèsent 40 onces. Ce nouvel Aquascutum n'en pèse que 20. Idéal pour le voyage, il est si léger qu'on le sent à peine; il tient si peu de place qu'on réussit toujours à le loger dans la valise; il est de coupe et de finitions si soignées qu'on veut l'emporter partout. L'épaule raglan est dans la meilleure tradition de la ligne anglaise. Il se fait en popeline de coton surfine, imperméabilisée à l'Aqua 5: nul besoin de réimperméabiliser, même après le nettoyage à sec. Environ \$55.00. Aux meilleurs magasins dans le monde entier. Pour l'adresse du plus proche, écrivez ou téléphonez-nous.



Aquascutum
 LTD. OF LONDON, ENGLAND
 4217, RUE D'IVERVILLE, MONTREAL 34-526-7795



Les policiers se préoccupent de faire connaître leur véritable rôle

par Marc-Henri CÔTÉ

Les relations extérieures dirigées vers les adultes et les jeunes en vue de la rééducation du public quant au véritable rôle du policier dans la société : voilà le sujet des corps policiers, du moins celui qui se dégage d'un premier colloque, samedi, sur le thème "la première image de la police chez le délinquant".

Il avait lieu à l'école de la police de Montréal, rue Viau, sous les auspices de la police de Montréal et de l'Association des chefs de police de la province de Québec, secteur de l'île de Montréal. M. Jean-Paul Gilbert, directeur adjoint à la police de Montréal et président pour le secteur de l'île de Montréal de l'Association des chefs de police, a présidé la réunion d'étude, à laquelle le plus de 50 chefs de police et dirigeants de divers corps policiers de l'île de Montréal ont pris part.

Le R. P. Noël Mailloux, o.p., professeur à l'Institut de psychologie de l'université de Montréal; M. Bernard Tessier, éducateur spécialisé, et M. Fréchette, professeur à l'Institut de criminologie de l'université de Montréal, ont guidé les chefs de police dans leurs délibérations. Ils étaient partagés en six groupes qui, par l'intermédiaire de rapporteurs, ont apporté leur avis sur la série de questions qui avaient été soulevées.

L'initiative de ce colloque résulte de l'étude faite à Boserville par le R. P. Mailloux, M. Bernard Tessier et une équipe d'enquêteurs.

Des participants au colloque ont exprimé le souhait que ces recherches se poursuivent.

Dans les conclusions qu'il a apportées, le R. P. Mailloux a souligné que le grand public connaît peu les fonctions du policier et que les moyens d'information le présentent généralement sous son rôle répressif. Il a noté l'influence néfaste de la télévision, dans sa façon de présenter le policier au public.

L'agent de police ne veut pas qu'on le considère comme un héros, mais une certaine idéalisation de son rôle est nécessaire. Il faut donc révaloriser le rôle du policier; le respect du policier, c'est le respect de la société.

Au cours de son travail, le policier devient plus impersonnel qu'autrefois et il faut établir un réseau de communication entre l'agent de police et son public.

C'est particulièrement au cours d'une intervention ou d'une arrestation que le policier doit se montrer éloquent et il doit se rendre compte que son interlocuteur démontre souvent des réflexes qui ne révèlent pas sa véritable personnalité. Le premier mouvement d'un prévenu sera marqué par la crainte qui lui inspirera une riposte avant même que l'agent ait motivé son intervention. De même, au moment de l'arrestation d'un jeune délinquant, si l'agent lui adresse des paroles "paternelles", plutôt que des reproches ou des menaces, l'impression peut être des meilleures et faciliter la réhabilitation.

Le rôle de l'agent de police est d'aider les parents, a conclu le R. P. Mailloux, de les prévenir et de contribuer de ce fait à la prévention du crime. Le R. P. Mailloux a pré-

cisé que le travail d'enquête fait l'objet d'un rapport qui sera bientôt publié; il a permis

d'établir des contacts très intéressants et instructifs avec les corps policiers.

Parmi les remarques des divers porte-parole, soulignons que le policier est d'avis que

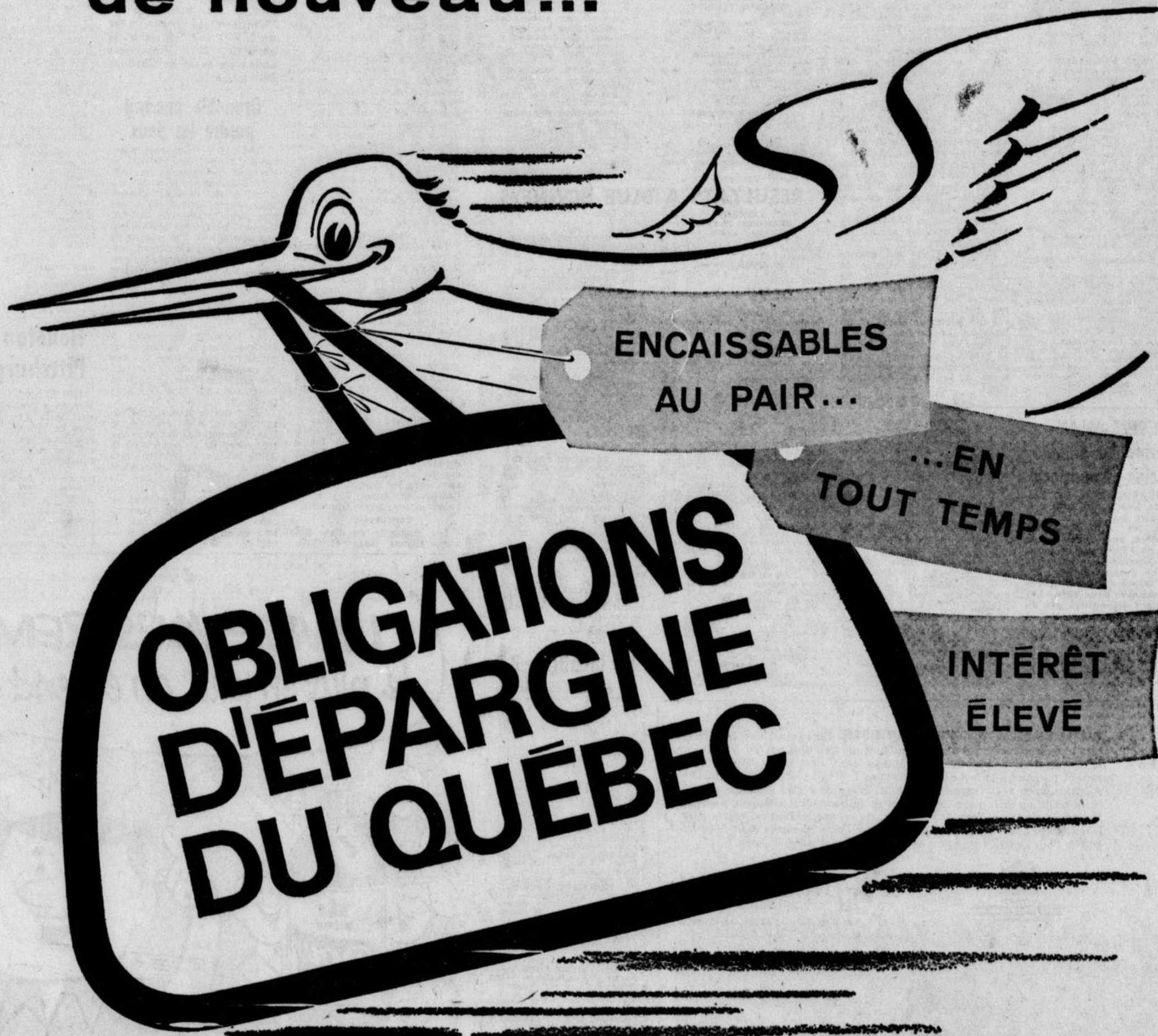
son principal travail est la prévention du crime et qu'il vaut mieux procéder à des enquêtes

en habits civils, comme c'est le cas déjà dans des enquêtes de délits chez les jeunes.

Ce n'est pas le policier qui punit, ont conclu les porte-parole; il ne fait que suivre

ce que dicte la loi que la société elle-même a fait promulguer.

de nouveau...



ELLES RAPPORTENT JUSQU'À 5½%

Rendement moyen: 5.25%

EN VENTE CHEZ LES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES, DANS LES BANQUES, LES CAISSES POPULAIRES ET LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE.

Vers une grève des ingénieurs de l'Hydro?

Les ingénieurs syndiqués de l'Hydro-Québec ont décidé samedi d'avoir recours à la grève si l'Hydro ne reconnaît pas leur syndicat d'ici le 7 mai.

Au cours d'une assemblée générale à laquelle assistaient 135 ingénieurs, cette décision a été prise à 97,3 pour cent des voix. Les ingénieurs demandent que l'Hydro reconnaisse leur syndicat de trois manières: en percevant la cotisation syndicale à la source, en accordant des congés sans solde à un certain nombre d'entre eux pour activité syndicale, et en entamant immédiatement des négociations en vue de la signature d'un contrat de travail.

Le syndicat a fait sa première demande de reconnaissance à l'Hydro le 22 janvier. Les discussions menées jusqu'à maintenant ont révélé un désaccord sur la description de la juridiction syndicale, c'est-à-dire sur le nombre d'ingénieurs qui, à cause de leurs fonctions, devront être exclus du syndicat. Sur les 550 ingénieurs qui travaillent pour l'ancienne Hydro et les principales sociétés nationalisées, l'Hydro veut que 272 soient exclus du syndicat, et le syndicat ne veut en exclure que 80. Le syndicat a formellement refusé les propositions de l'Hydro à ce sujet, le 7 avril. Il estime que seuls les ingénieurs ayant sur d'autres ingénieurs des pouvoirs de discipline, d'embauche, de congédiement et de fixation de salaires, devraient être exclus.

